

Mairie du 14^e arrondissement

Paris, 14 mars 2016

Le lundi 14 mars 2016, à 20h00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des Conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 8 mars 2016.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Éric AZIERE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUUEL, M. Amine BOUABBAS, M. Pascal CHERKI, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Marie-Laure DAUCHEZ, M. Stéphane FERTIER, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Élisabeth GUY-DUBOIS, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Sylvie LEKIN, M. Bertrand LESAIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Valérie MAUPAS, M. Etienne MERCIER, M. Cyril MOURIN Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Armand RENARD, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Mélody TONOLLI.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Chantal MERCHADOU,
Mme Caroline MECARY,
M. Bertrand LESAIN,
M. Etienne MERCIER,
Mme Valérie MAUPAS,
Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET,
Mme Danièle POURTAUD,
Mme Olivia POLSKI,
Mme Célia BLAUUEL,

dont les mandataires sont respectivement :

M. Éric AZIERE,
Mme Carine PETIT,
M. Stéphane FERTIER jusqu'à la délibération 2016 DFPE 16,
M. GRUNENWALD à partir de la délibération 2016 DAE 249
Mme Marianne AUFFRET à partir de la délibération 2016 DAE 249
M. FERTIER à partir de la délibération 2016 DAE 249
M. Didier ANTONELLI à partir de la délibération 2016 DPE 20
Mme Élisabeth GUY-DUBOIS à partir de la délibération 2016 DPE 20

Mme Sylvie LEKIN à partir de la QE 14 2016 01

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Mme Marie-Claire CARRERE-GÉE,

Ont quitté la séance du Conseil d'Arrondissement à partir de la délibération V14 2016 12 :

M. Éric AZIERE

Mme Chantal MERCHADOU

M. Stéphane FERTIER

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

M. Bertrand LESAIN

Mme Marie-Laure DAUCHEZ

Mme PETIT ouvre la séance à 20h09.

Mme PETIT

Mesdames et messieurs les élus, je vous propose de prendre place pour que l'on puisse commencer. Il est 20h passé ; l'ordre du jour étant bien rempli et les élus étant bavards, je vous propose de débiter cette séance du conseil d'arrondissement.

J'ai reçu le pouvoir de Mme MERCHADOU à M. AZIERE, le pouvoir de Caroline MECARY à moi-même. M. LESAIN nous rejoindra en cours de séance.

Dans l'ordre du jour était indiquée la communication sur le bilan 2015 de la commission sur la transparence dans les propositions d'attribution des logements du 14^e arrondissement. Sur la demande de M. LESAIN, j'ai proposé d'aborder la présentation du bilan de cette commission à la fin de l'ordre du jour, au moment des débats sur les questions écrites et orales, pour qu'il puisse être présent. Nous l'aborderons avec la question écrite des Républicains.

Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine du Maire du 14^e arrondissement

- Projet de délibération 14 2016 03

Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 1er février 2016

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Y-a-t-il des remarques ? Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 20

14 2016 03 Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 1er février 2016

Mme Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Le compte rendu en date du lundi 1^{er} février 2016 est adopté à l'unanimité

Votants : 26 dont 3 pouvoirs
Pour : 26 dont 3 pouvoirs

- Projet de délibération 14 2016 04

Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 7 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Merci Mme la Maire. Je vous propose l'inscription de 7 associations à la Maison des Associations du 14^e. Elles ont été reçues par Mme MARCHAND et son équipe pour voir si elles correspondaient au cahier des charges demandé. Elles sont très diversifiées.

Au niveau des sports :

- Roc 14 : propose dans les 14^e des activités de montagne et d'escalade. Cela peut prêter à rire, mais ils sont très nombreux.

Au niveau culturel :

- Colibri spectacle, est dévouée aux jeunes artistes qui cherchent à donner des spectacles et surtout à répéter ;

- La Fabrique des univers, promeut le lien social à travers des actions culturelles qui favorisent les rencontres, notamment par des ateliers d'art ;

- L'Association d'accueil aux médecins et personnels de santé réfugiés en France ; nous en parlions tout à l'heure, c'est extrêmement important. Cela se passe en relais avec le centre hospitalier Sainte Anne. L'ASPR accueille les réfugiés bénéficiaires de la protection subsidiaire et les demandeurs d'asile qui exerçaient une profession de santé. Ils sont nombreux ;

- La COOPSVP promeut et réalise de l'habitat participatif et collaboratif sur le site de l'ancien hôpital Saint Vincent de Paul. Cette association s'est déjà présentée au conseil de quartier Montparnasse ;

- L'association BioCycle est un relais solidaire du don alimentaire de proximité. Elle agit surtout sur le sud de Paris, pour collecter des invendus alimentaires, grâce à un triporteur. Elle a fait l'objet de nombreux papiers de presse ainsi que d'informations sur des chaînes de télévision nationales ;

- Les amis de Circul'livres, qui travaillent depuis très longtemps sur le 14^e, à Pernet, Mouton-Duvernet et Didot Porte de Vanves. L'association s'implante dans le 14^e, ayant signé une convention avec Media Kiosque ; elle utilise un kiosque à journaux désaffecté, place Brancusi.

Chers collègues, je vous demande d'en délibérer.

Mme PETIT

Merci. Je suppose que les élus n'ont pas de questions particulières ? Nous passons au vote.

DELIBERATION N° 21

14 2016 04 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 7 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.

M. Didier ANTONELLI rapporteur

DELIBERE

Article 1^{er} : Le Conseil du 14^e arrondissement autorise Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription auprès de la Maison des Associations, des associations telles qu'elles apparaissent dans le tableau joint en annexe.

Article 2 : Le Conseil du 14^e arrondissement se réserve le droit d'exclure de la Maison des Associations, à titre provisoire ou définitif, toute association troublant l'ordre de la Maison des Associations ou en infraction avec les lois françaises.

Article unique : est adopté à l'unanimité.

Votants :	26	dont 3	pouvoirs
Pour :	26	dont 3	pouvoirs

Examen des mémoires en délibération sur saisine de la Maire de Paris

**- Projet de délibération 2016 DDCT 25
Modification de la charte du budget participatif**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

La mairie de Paris souhaite renforcer le développement de la participation et de l'engagement citoyen à partir du budget participatif parisien, sur deux ans. La première année, en effet, n'a pas été tout à fait dans le cadre de ce que l'on voulait, en raison de problèmes de temps. Les résultats ont été positifs, aussi bien au niveau de la dépose des projets que du vote au mois de septembre.

Nous avons voté une charte il y a plusieurs mois. Cette charte est vouée à être modifiée puisque le budget participatif, initiative d'Anne HIDALGO et de la majorité municipale, se met en place au fur et à mesure des mois et des années. La charte est voulue pour accompagner les besoins et les demandes qui s'avèrent de plus en plus importants, au fur et à mesure de la mise en place de ce budget participatif.

Le but est d'associer les Parisiens à la politique municipale de façon beaucoup plus importante. C'est fait dans le 14^e ; en effet, le budget participatif comporte une valeur pédagogique et nous avons organisé, avec M. Sami KOUIDRI, des formations sur le financement et sur la méthode de travail pour participer à la mise en place des budgets dans le cadre de la Ville de Paris. Ce n'est pas toujours une évidence pour tout le monde ; en effet le processus est compliqué, Paris étant une très grande ville.

La mise en œuvre du budget participatif, qui constitue une innovation démocratique majeure, représente 5 % du budget d'investissement de la Ville de Paris, soit 426 M€ sur l'ensemble de la mandature. Le budget participatif est avant tout une déclaration de confiance faite aux Parisiens ; en effet, les élus que nous sommes ont donné aux Parisiens nos prérogatives de vote sur une partie du budget et sur une partie de la priorisation des choix de projets.

Il s'agit donc d'un budget extrêmement ambitieux : c'est le plus grand budget participatif au monde. Il mobilise, en plus des élus, toutes les équipes d'agents municipaux. Ils ont fait l'an dernier un travail extraordinaire, ayant étudié en quelques mois un peu plus de 5 000 projets. Le budget participatif parisien et d'arrondissement est placé sur la base du volontariat. Ces 5 % sont définis sur les arrondissements par les municipalités d'arrondissement, qui choisissent un pourcentage compris entre 10 et 30 % du budget d'investissement local. L'an dernier, la plupart des arrondissements avaient choisi en moyenne de 18 à 19 %. Nous avons choisi le maximum, soit 30 %.

Les maires décident de consacrer une partie de leurs dotations d'investissement au financement du budget participatif. Ils bénéficient en plus d'un mécanisme d'abondement de la mairie centrale ; l'an dernier, pour un euro dépensé, la mairie de Paris abondait d'un euro. Cette année, la mairie de Paris abondera de deux euros pour un euro dépensé localement.

Les propositions des citoyens, des associations et des conseils de quartier sont d'ores et déjà déposées pour cette année. Avant qu'elles soient étudiées par la mairie de Paris, les mairies d'arrondissement vont les reformuler si nécessaire, travailler en co-partenariat avec les personnes qui auront déposé ces propositions, pour qu'elles soient le plus finement exposées, qu'elles soient compréhensibles, et que le vote de septembre soit le mieux évalué possible. En effet, nous nous sommes aperçus l'an dernier que certaines définitions n'étaient pas comprises par les personnes qui voulaient voter pour certains projets.

Dans le 14^e, nous avons mis les conseils de quartier au cœur du processus pour qu'ils présentent, expliquent et suivent l'évolution des projets choisis. Nous avons organisé l'an dernier des réunions publiques ; cela sera fait à nouveau cette année par les conseils de quartier, mais aussi par les associations. Je pense notamment à Urbanisme et démocratie, qui sur le projet « De la maison grecque » a joué le jeu d'une campagne presque électorale. Ce projet était assez méconnu dans l'arrondissement. Cette association a recueilli près d'un millier de voix, ce qui prouve que lorsque l'on explique les projets aux Parisiens, ils y adhèrent et adhèrent surtout au processus participatif qui leur permet de prioriser les projets.

L'examen de la recevabilité des propositions est légèrement modifié par rapport à l'année dernière, où l'on avait parlé davantage d'idées que de projets. Cette année, les projets sont plus travaillés, aussi bien par les individuels que par les associations. Le nombre de ces projets est optimal, atteignant le chiffre de 3 000 sur Paris. Dans le 14^e, les projets sont encore en co-construction ; nous

en avons recueilli environ 140. Je parle bien de projets, et non d'idées, comme nous avons pu en avoir l'an dernier.

Au niveau du vote, les mairies d'arrondissement sont invitées à mettre en place des campagnes d'information locales sur les projets, de façon plus forte et plus précoce que l'an dernier. Les projets avaient été diffusés la première fois au forum des associations début septembre, pour un vote mi-septembre, ce qui était un peu court. Nous allons essayer, juste après la réunion de la commission Ad hoc qui déterminera le nombre de projets présentés au vote, de communiquer le plus vite possible, notamment pendant l'été, ce qui permettra également de faire des réunions sur les différents projets pour qu'ils soient mieux connus.

Enfin, je rappelle que le budget participatif aura lieu tous les ans au même moment. En hiver, ce sera la phase d'élaboration de la proposition, au printemps, l'expertise technique des services, en été, la communication auprès des Parisiens sur les projets, du 10 au 20 septembre, le vote sur ces projets, et en décembre, le vote du budget en conseil d'arrondissement. Il faut en effet intégrer tous ces projets dans le budget de l'année suivante, localement et au niveau de l'Hôtel de Ville.

Une plus grande latitude est donnée à la réalisation ; nous nous sommes aperçus que mener certains projets l'année suivante est un peu court. Je pense par exemple à ce qui va se mettre en place dans une école du 14^e ; une période de deux ans sera nécessaire pour réaliser une étude plus poussée sur les problèmes techniques posés par la réalisation du projet. La modification de la charte ouvre donc une période un peu plus longue pour la réalisation de ces projets.

Mme PETIT

Y a-t-il des prises de parole ?

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Nous souscrivons aux évolutions annoncées il y a quelques mois dans le vœu de la Maire de Paris, notamment l'idée d'abonder à deux euros pour un euro les projets des mairies d'arrondissement dans le cadre du budget participatif, ainsi que l'idée de remonter de 30 à 40 % la part du budget participatif consacrée à des projets sur l'espace public. Cela nous semblait aller dans la bonne direction ; cependant, le problème réside dans la manière dont cela est transcrit dans la délibération. Autant cet objectif nous semble bon, autant la forme juridique qui lui est donnée nous semble peu adaptée. La délibération était précise ; elle disait initialement que l'abondement serait d'un euro pour un euro. Là, elle l'est beaucoup moins ; on nous annonce que l'abondement va passer à deux euros pour un euro, ce qui nous satisfait, mais on le fait en transformant le cadre du budget participatif dans un sens plus flou. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons, dans l'attente de précisions et d'engagements sur les évolutions de l'abondement du budget participatif ; nous proposerons probablement au conseil de Paris un amendement en ce sens, afin que la charte du budget participatif indique clairement le sens dans lequel vont les modifications.

M. AZIERE

Même surprise pour notre groupe. J'aurais pensé, contrairement aux efforts de M. ANTONELLI pour m'expliquer le contraire, que le mot de charte consacrait l'aboutissement d'une méthode et l'affirmation d'un principe démocratique, celui de la démocratie participative. En l'occurrence, nous sommes dans un tâtonnement complet depuis le lancement du budget participatif, malgré vos explications très longues et qui dépassent largement le cadre de cette délibération, très courte et très précise. Je reviendrai sur la conclusion de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, que je partage totalement. Il s'agit de la troisième version ; dans la première version, 15 projets étaient pré-choisis par la mairie, avec 40 000 votants. Le côté participatif était donc terriblement conditionné par la sélection faite en amont. Dans la deuxième version, ce sont 5 115 propositions - on voit la marge entre le conditionnement mairie et la libération des énergies à travers les initiatives - et 60 000 Parisiens seulement. On peut s'interroger sur le fait que pour 15 projets on ait 40 000 Parisiens et que pour 5 115 on en ait 60 000. Les efforts qui seront faits pour augmenter la communication des projets et susciter l'enthousiasme des Parisiens ne seront pas inutiles. Dans la troisième version, le plafond de 30 % a disparu, ainsi que le terme abondement -on a remplacé abondement par mécanisme d'abondement-, il n'est plus question d'un euro pour un euro. Vous affirmez que

l'abondement passerait à deux euros pour un euro. Nous voulons bien vous croire, mais ce n'est pas dans la délibération.

Je m'étonne que cette explication aussi longue, sur une délibération qui pose une vraie question (quel est l'avenir du budget participatif ?) ne conclue pas sur quelque chose de beaucoup plus engagé et volontaire, tel que le vœu examiné en Conseil de Paris l'a présenté.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons nous aussi.

Mme PETIT

Modifier une charte que l'on met en route et qui doit servir de support pour assurer au mieux la réussite du mécanisme et du principe du budget participatif, ne me paraît pas, au bout d'une deuxième année, scandaleux. Cela ne montre pas non plus un retour en arrière sur la volonté politique de mettre en place le budget participatif.

La participation des Parisiens va augmenter d'année en année, je l'espère. Cela ne peut pas marcher dès la première année de mise en place. Elle augmentera d'autant plus que les Parisiens verront la réalisation concrète des projets pour lesquels ils ont voté et qu'ils ont co-construits en amont.

Ces modifications de charte, ces principes de fonctionnement, ces mécanismes budgétaires, sont à chaque fois discutés dans un comité de pilotage parisien, auquel tous les maires d'arrondissement et les adjoints en charge de ces questions participent. Des vœux ont également été votés lors du Conseil de Paris. Nous avons pris l'initiative, au sein du conseil d'arrondissement, d'examiner les projets charnières, les projets qui ne sont pas retenus à quelques voix près. C'est la base sur laquelle nous partons pour le budget participatif, éditions 2016 et 2017. D'autre part, cette modification de charte tire des enseignements des précédentes éditions ; elle met plus l'accent sur les projets locaux et leur donne ainsi plus de moyens. En effet, il a été constaté dans les votes des Parisiens, que les projets qui avaient suscité le plus d'intérêt étaient les projets locaux.

C'est à suivre, puisque vous avez déposé des vœux ou des amendements au conseil de Paris ; je vous propose de soumettre aux voix ce projet de modification de charte du budget.

DELIBERATION N° 22

2016 DDCT 25 Modification de la charte du budget participatif

M. Didier ANTONELLI rapporteur

DELIBERE

Article unique : est adopté à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 3	pouvoirs
Pour :	23	dont 1	pouvoir
Contre :	LR 4	dont 1	pouvoir, UDI/Modem 2 dont 1 pouvoir

- Projet de délibération 2016 DAC 329
Subvention à 5 associations organisant des manifestations littéraires à Paris et signature d'une convention.

Rapporteuse : Mme Danièle POURTAUD

Mme POURTAUD

Merci Mme la Maire. C'est avec grand plaisir que je présente cette délibération. En effet, c'est aujourd'hui la journée de la francophonie. Cette délibération propose d'accorder le soutien de la Ville à 5 associations qui interviennent pour promouvoir la littérature et la lecture publique.

Une de ces associations a son siège et intervient très régulièrement dans le 14^e : il s'agit de Lire autrement. Cette association fait un travail remarquable sur les grands auteurs classiques, y compris en éditant des CD comme celui sur Colette ou George Sand. Elle travaille également à faire connaître des auteurs contemporains étrangers. Elle offre chaque année un programme très riche de lectures thématiques et souvent présentées avec un accompagnement musical. Lire autrement participe à chaque édition de notre festival littéraire La Fureur des mots. Elle présente également des lectures chaque année pour le Printemps des Poètes, par exemple, à l'Entrepôt. Je crois que le rendez-vous est demain. Chacun se rapportera au site pour trouver les horaires.

Cette année Lire autrement a réalisé un travail important sur la littérature féminine française et étrangère, et deux spectacles ont été présentés dans le 14^e : l'un à l'automne dans le cadre de La Fureur des mots, l'autre la semaine dernière, dans cette salle, pour la journée internationale des droits des femmes. Je crois que tous ceux qui ont assisté ont encore en mémoire l'écho poignant de ces textes de femmes, en lutte partout dans le monde.

Enfin, Lire autrement intervient dans un certain nombre de pays étrangers, à l'invitation des Alliances françaises.

La subvention proposée est de 5 000 euros. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Y-a-t-il des questions ? Nous allons passer au vote.

DELIBERATION N° 23

2016 DAC 329 Subvention à 5 associations organisant des manifestations littéraires à Paris et signature d'une convention.

Mme Danièle POURTAUD rapporteure.

DELIBERE

Article unique : est adopté à l'unanimité, avis favorable, est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 3	pouvoirs
Pour :	29	dont 3	pouvoirs

- Projet de délibération 2016 DAE 43
Subvention (8 000 euros) à l'association "A Tout Atout" association de commerçants, d'artisans et de riverains 75014 Paris

Rapporteure : Mme Danièle POURTAUD

Mme POURTAUD

L'association A Tout Atout organise tous les ans depuis 13 ans le salon « Céramique 14 », salon de la céramique d'art contemporaine, qui a lieu début octobre à la mairie annexe. Ce salon a été le premier salon de céramique artistique à Paris, et nous en sommes très fiers.

Chaque année, l'association sélectionne dans toute la France, sur la base d'un appel à candidatures, une quarantaine de céramistes d'art. Depuis plusieurs années, le salon choisit un pays partenaire, dont une sélection d'artistes est invitée au salon. En 2016, ce sera certainement l'Ecosse, avec un focus sur les écoles de céramique françaises et européennes.

Ce salon est désormais reconnu sur le plan national et international. Il est très fréquenté et délivre chaque année trois prix, dont un prix du public. Au cours de ces cinq jours, des démonstrations sont organisées et des écoles sont invitées. Je vous donne donc rendez-vous du 5 au 9 octobre à la mairie annexe. La subvention proposée est de 8 000 euros. Je vous remercie de bien vouloir délibérer.

M. CHERKI

Je me félicite de ce magnifique salon de la céramique. C'est une discipline d'art insuffisamment mise à l'honneur à Paris. Le salon organisé par A Tout Atout est de grande qualité, et sa dimension est internationale. Il est reconnu par le milieu de la céramique, associant des céramistes du monde entier, des céramistes français et tous les professionnels qui œuvrent autour de cette discipline. Nous avons beaucoup d'ateliers de céramistes dans notre arrondissement.

C'est un salon organisé par des bénévoles, qui arrivent à organiser une manifestation de très haut niveau, qui est souvent portée par des structures commerciales dans d'autres pays.

Mme PETIT

Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 24

2016 DAE 43 Subvention (8 000 euros) à l'association "A Tout Atout" association de commerçants, d'artisans et de riverains 75014 Paris

Mme Danièle POURTAUD rapporteure

DELIBERE

Article unique : est adopté à l'unanimité, avis favorable, est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 3	pouvoirs
Pour :	29	dont 3	pouvoirs

- Projet de délibération 2016 DAC 110
Subvention (15 000 euros) à l'Association pour le Développement d'un Espace Artistique, Culturel et Civique à l'Entrepôt (14^e)

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Bonsoir. Je vous propose de délibérer d'une subvention qui concerne l'aide aux structures d'animation culturelle, en particulier l'Association pour le Développement d'un Espace Artistique, Culturel et civique à l'Entrepôt, qui nous propose toute l'année des activités culturelles et assure la gestion de manifestations théâtrales et musicales.

En 2015, l'association a poursuivi ses actions pluridisciplinaires avec des artistes amateurs et professionnels en faveur de la poésie, notamment à travers ses partenariats pour les rendez-vous littéraires, le Printemps des Poètes et la Fureur des Mots. Elle a également organisé plus de 100

concerts de musiques du monde, de jazz et de chanson française, telles que Mon Premier Festival et la Fête de la Musique.

Ces activités vont se poursuivre en 2016 ; en outre, un temps fort est prévu en juillet dédié aux musiques d'Amérique latine, avec la troisième édition festival Noches latinas, auquel je vous invite tous à participer.

Au vu de ces belles actions, je vous propose, de voter une subvention de 15 000 euros.

Mme PETIT

C'est une reconduction par rapport aux années précédentes. Qui souhaite prendre la parole ?

DELIBERATION N° 25

2016 DAC 110 Subvention (15 000 euros) à l'Association pour le Développement d'un Espace Artistique, Culturel et Civique à l'Entrepôt (14^e)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : est adopté à l'unanimité, avis favorable, est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 3	pouvoirs
Pour :	29	dont 3	pouvoirs

- Projet de délibération 2016 DAC 533 Subventions et conventions avec 29 sociétés et 1 association

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Notre soutien aux salles de cinéma indépendantes classées Art et Essai est primordial, afin qu'elles puissent continuer à vivre à Paris. Leur rôle est très important, grâce à leur travail d'animation culturelle, en direction de tous les publics, notamment ceux qui ont le moins accès au cinéma.

Je vous propose de soutenir la subvention de 60 000 euros pour le cinéma Chaplin Denfert, une subvention de 15 000 euros pour les Cinq Parnassiens et une subvention de 20 000 euros pour les activités cinématographiques de l'Entrepôt.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Nous passons au vote.

DELIBERATION N° 26

2016 DAC 533 Subventions et conventions avec 29 sociétés et 1 association

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : est adopté à l'unanimité, avis favorable, est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 3	pouvoirs
Pour :	29	dont 3	pouvoirs

- **Projet de délibération 2016 DAC 638 Conventions relatives à l'occupation du domaine public pour six théâtres et lieux municipaux**

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Nous continuons dans les activités culturelles auxquelles nous sommes attachés dans le 14^e. Il s'agit d'autoriser la Maire de Paris à signer avec le Théâtre 14 une convention d'occupation des lieux, 20, rue Marc Sangnier.

Mme PETIT

Y a-t-il des questions ?

DELIBERATION N° 27

2016 DAC 638 Conventions relatives à l'occupation du domaine public pour six théâtres et lieux municipaux

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBÈRE

Article unique : est adopté à l'unanimité, avis favorable, est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 3	pouvoirs
Pour :	29	dont 3	pouvoirs

2016 DDCT 22 Subventions (544 915 euros) et une convention à 107 associations pour le financement de 132 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Première enveloppe 2016

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Nous passons à la politique de la ville. Dans le cadre du Contrat de Ville parisien pour la période 2015-2020, nous faisons un appel à projet commun entre la Ville et l'État pour financer des actions associatives dans les quartiers Politique de la ville.

Il s'agit de la première enveloppe, qui repose sur trois axes :

Axe 1 : Accompagner les parcours et prévenir les ruptures ;

Axe 2 : Vivre sa ville et son quartier ;

Axe 3 : Dynamiser les quartiers dans la ville.

En ce qui concerne le 14^e arrondissement, je vous propose de voter :

- Une subvention de 2 500 euros à l'association Le Terrier d'Hégésippe pour son atelier au sein du collège François-Villon, dans une classe de 3^{ème}, permettant, avec une initiation au journalisme, de travailler sur un projet d'orientation. Les élèves sont très contents de pouvoir participer à ce projet ;
- Une subvention de 2 000 euros à l'Association Florimont-Le château ouvrier pour l'action « Tous connectés ! Aide aux formalités en ligne » permettant la mise en place d'un espace numérique pour les habitants du quartier et tout spécialement pour les personnes en recherche d'emploi, et qui n'ont pas toujours accès à internet.
- Une subvention de 2 000 euros à l'association Mains Agiles pour une action "Défilé costumé du printemps", rendez-vous annuel que nous ne manquons jamais, et qui est très attendu dans le quartier de la Porte de Vanves ;
- Une subvention de 2 500 euros à l'association 46 Bis pour un projet "Les bruits nous parlent - Création d'un jeu sonore", qui repose sur un partenariat avec les bailleurs sociaux, avec et pour les habitants, afin de recréer du lien social ;
- Une subvention de 3 000 euros à l'association Compagnie Bouche à Bouche, pour une action « Paris XIV - Marianne c'est Toi ! » et « Le Banquet des familles recomposées », qui a eu lieu au sein de la Mairie en 2014, ainsi qu'à la MPAA ;
- Une subvention de 2 500 euros à l'association Compagnie l'Artisanie pour une action "Conte Partagé. Contes du monde à domicile", où les voisins peuvent s'inviter les uns les autres pour participer à la lecture d'un conte ;
- Une subvention de 3 500 euros à l'association Compagnie A Force de Rêver, qui travaille avec des jeunes vers la création théâtrale ;
- Une subvention de 2 000 euros à l'association Compagnie Opéra sur le Toit, qui travaille au collège François Villon avec 5 classes, leur faisant découvrir le monde lyrique ; à la fin de l'année aura lieu la représentation d'une pièce musicale créée tout au long de l'année ;
- Une subvention de 1 700 euros à l'association Danse la Vie, qui propose des ateliers d'éducation corporelle et rythmique aux enfants de primaire ;
- Une subvention de 1 500 euros à l'équipe Saint Vincent Alpha 14 pour des ateliers socio linguistiques ;
- Une subvention de 2 000 euros à l'association Le Moulin, pour des ateliers sociolinguistiques ;
- Une subvention de 1 900 euros pour l'association Les Petites Mains de Porte de Vanves, pour ses ateliers de couture ;
- Une subvention de 3 000 euros à l'association Migrants Plaisance pour ses ateliers de savoirs sociolinguistiques.

Mme PETIT

Y a-t-il des questions ?

M. AZIERE

Je voudrais être sûr que les intérêts du 14^e arrondissement sont bien défendus dans l'ensemble de ces projets, dans le cadre de la politique de la Ville. Il est intéressant d'avoir le détail des 13 projets qui concernent le 14^e. Sur le budget de 544 115 euros, cela représente 19 000 euros pour le 14^e, soit 3,5 % du budget. Je n'ai pas fait le décompte total concernant le 18^e, le 19^e, le 20^e, le 10^e et le 13^e, arrondissements concernés par la politique de la Ville. Je comprends qu'il est d'autant plus nécessaire de maintenir ces actions que le nord de Paris offre une socio démographie qui nécessite des budgets plus importants, mais la comparaison devient intéressante avec le 13^e arrondissement ; en effet, sa physionomie est comparable avec celle du 14^e arrondissement. Entre la bordure

périphérique du 13^e et du 14^e, où se situent majoritairement ces actions, on constate peu de différence. Pourtant, le budget est considérable pour le 13^e arrondissement ; en effet, il est de 66 000 euros, soit du simple au triple par rapport au 14^e. Je voudrais donc être sûr que tous les inventaires ont été faits et que tous les projets qui permettraient d'aider ces associations au même niveau que le 13^e ont été recensés. Je voudrais être sûr que cette disproportion entre 19 000 euros pour le 14^e et 66 500 euros pour le 13^e est simplement due aux caractéristiques propres du 13^e ou à la vitalité de ses associations. Tout ceci m'a mis la puce à l'oreille.

Mme PETIT

On peut en effet difficilement comparer le 18^e où plus de 80 % de la population est en quartier politique de la Ville, et le 14^e qui regroupe, selon les critères de la nouvelle géographie prioritaire, 11 000 habitants sur 140 000. Il serait bien de faire un bilan budgétaire en fin d'année et d'additionner l'ensemble des financements publics apportés par la Ville de Paris, en dehors de l'appel à projet, à tous les acteurs de la politique de la Ville dans le 14^e.

Avec Mélody TONOLLI, nous maintenons, voire faisons grossir l'enveloppe dévolue à la politique de la Ville dans le 14^e arrondissement depuis 15 ans. Il faut parler de l'ensemble des financements municipaux, et ne pas simplement se baser sur une première enveloppe. Dans ces cas, les comparaisons seront possibles entre le 13^e et 14^e, sachant que l'un des quartiers du 13^e était en eZEP.

Je vous remercie pour l'attention que vous portez au financement des associations de notre arrondissement.

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 28

2016 DDCT 22 Subventions (544.915 euros) et une convention à 107 associations pour le financement de 132 projets sur les quartiers politiques de la ville parisiens. Première enveloppe 2016

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBÈRE

Article unique : est adopté à l'unanimité, avis favorable, est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 3	pouvoirs
Pour :	29	dont 3	pouvoirs

2016 DFPE 16 Subvention (152 000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Réseau Môm'Artre (19^e) pour ses actions menées en direction des enfants et des familles parisiennes dans leur vie quotidienne

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Cette subvention est partagée entre DFPE, DDCT et DAC, c'est-à-dire petite enfance, politique de la Ville et lecture. Il s'agit du Réseau Môm'Artre, dont l'une des structures se situe dans le 14^e arrondissement : Môm'Didot, 5, square Lichtenberger, en quartier politique de la Ville. Cette antenne a accueilli 85 familles en 2015, soit 130 parents, dont 24 % de familles mono parentales. On voit bien toute l'utilité d'avoir ce type de structure dans ces quartiers. Un accueil est proposé aux enfants avec un travail axé sur la culture, des tarifs abordables permettant aux familles, en particulier monoparentales, de pouvoir y envoyer leurs enfants après l'école, ou le mercredi, ou même le samedi.

Au vu de la pertinence des actions de cette association, notamment dans le 14^e arrondissement, je vous propose de bien vouloir voter cette subvention de 152 000 €.

Mme PETIT

Y a-t-il des questions ?

DELIBERATION N° 29

2016 DFPE 16 Subvention (152 000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Réseau Môm'Artre (19^e) pour ses actions menées en direction des enfants et des familles parisiennes dans leur vie quotidienne

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBÈRE

Article unique : est adopté à l'unanimité, avis favorable, est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 3	pouvoirs
Pour :	29	dont 3	pouvoirs

2016 DAC 509 Plaque commémorative en hommage à Amadeo de Souza-Cardoso 20 rue Ernest Cresson à Paris 14^e

Rapporteur : M. Hermano SANCHES RUIVO

M. SANCHES RUIVO

Il s'agit d'un artiste portugais et européen avant l'heure, pour plusieurs raisons. Amadeo de Souza-Cardoso est né le 14 novembre 1887 à Manhufe, près d'Amarante au Portugal. Artiste prolifique, il a vécu à Paris de 1906 à 1914, et est considéré comme l'un des plus grands peintres portugais du 20^e siècle.

Né dans une famille riche, il s'inscrit en faculté de droit à l'Université de Coimbra mais en 1905, il abandonne son cursus de droit pour suivre des cours d'architecture à l'Académie des beaux-arts de Lisbonne. Il part pour Paris en 1906 et s'installe à Montparnasse mais abandonne l'architecture pour se consacrer à l'art.

Il commence à dessiner puis à peindre. Ses premières expériences artistiques connues sont des dessins et des caricatures, après quoi il se consacre à la peinture. Influencé par l'impressionnisme, l'expressionnisme, le cubisme et le futurisme, il refusa cependant toute étiquette.

En 1911, il expose des travaux au Salon des indépendants à Paris, se rapprochant peu à peu des avant-gardes et des artistes comme Amedeo Modigliani, Constantin Bracusi, Alexander Archipenko, Juan Gris et Robert Delauney. En 1913, il expose plusieurs œuvres lors de la fameuse Armory Show à New York, dont *Avant la Corrida* (1912), ainsi que *Sans Titre (Coty)* et *Sans titre (BRUT 300 TSF)*, datant toutes deux de 1917. Puis il retourne au Portugal, où il organise deux expositions, à Porto et à Lisbonne. Cette même année, il participe également au Herbstsalon de la galerie Der Sturm à Berlin. En 1914, il rencontre Antoni Gaudí à Barcelone. Il retourne ensuite au Portugal, où il débute une brève carrière dans l'expérimentation de nouvelles formes d'expression, peignant avec une grande constance, au point de pouvoir, en 1916, exposer à Porto 114 œuvres sous le titre « Abstraccionismo ».

Le 25 octobre 1918, il meurt prématurément, victime d'une pneumonie. Près d'un siècle après sa mort, le Grand-Palais lui consacre une exposition où est présenté l'ensemble de son œuvre demeurée jusque-là trop discrète, dans toute sa diversité et sa richesse. C'est la première grande rétrospective dédiée à l'artiste portugais depuis 1958.

Il est proposé d'apposer une plaque commémorative au 20 rue Ernest Cresson à Paris 14^e dont le texte sera le suivant :

«Ici a vécu et travaillé le peintre portugais Amadeo de Souza-Cardoso (1887-1918), un des précurseurs de l'art moderne. »

Permettez-moi de rajouter que cet hommage s'inscrit dans ce traité d'amitié Paris Lisbonne et dans l'ensemble du travail mené pour rattraper le retard, à la fois à Lisbonne mais également dans notre capitale. C'est pourquoi, après le jardin Amalia Rodrigues, les plaques Maria Hélène Vieira da Silva, nous avons cette plaque Amadeo de Souza-Cardoso. C'est un fil rouge, un travail qui rend hommage à l'ensemble de cette richesse, passée par le 14^e.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Cet atelier est occupé actuellement par un photographe amoureux des artistes.

M. FERTIER

Nous voterons pour cette délibération, bien entendu. Je voudrais en profiter pour rappeler que demain a lieu la cérémonie de dévoilement de la plaque en hommage à Rémi DUMONCEL, résistant gaulliste, et émettre un regret, sauf si vous avez modifié votre position, Mme la Maire ; la famille de Rémi DUMONCEL avait émis le souhait de voir intervenir Mme KOSCIUSKO-MORIZET pour rendre hommage à ce résistant gaulliste. En effet, ce n'est pas tous les jours que l'on rend hommage à un résistant gaulliste dans le 14^e arrondissement. À ce jour, sauf erreur de ma part, vous n'avez pas accédé à cette demande. C'est regrettable, mais je vous laisse y réfléchir et peut-être modifier votre position à ce sujet.

Mme PETIT

Merci pour cette intervention hors sujet, mais j'ai répondu, en disant à la famille et à votre groupe que l'apposition de cette plaque était possible grâce au vœu que vous aviez déposé, et que je le reconnaissais. La mémoire et l'Histoire n'appartiennent pas à un groupe politique particulier. Je pense représenter l'ensemble des habitants du 14^e arrondissement. J'avais proposé l'année dernière aux élus de votre groupe de déposer la gerbe avec moi. Je vous propose de faire à nouveau ce geste et je ne manquerai pas, dans ma brève intervention, dans un souci républicain, de rappeler pourquoi nous sommes réunis devant cette plaque rue Rémi DUMONCEL. Je rappelle que plusieurs interventions sont prévues demain. Cependant, le but d'une commémoration n'est pas de proposer à tous les groupes d'intervenir.

Je vous propose de passer au vote. Je rappelle que nous indiquons toutes les commémorations dans le livret distribué à tous les habitants de l'arrondissement, afin de favoriser la présence de toutes les générations à ces moments de mémoire.

DELIBERATION N° 30

2016 DAC 509 Plaque commémorative en hommage à Amadeo de -Souza-Cardoso 20 rue Ernest Cresson à Paris 14^e

M. Hermano SANCHES RUIVO rapporteur

DELIBÈRE

Article unique : est adopté à l'unanimité, avis favorable, est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants :	29	dont 2	pouvoirs
Pour :	29	dont 2	pouvoirs

2016 DEVE 15 Dénomination « Square Jules Durand» attribuée au square situé 7, rue Léonidas (14^e)

Rapporteur : M. Hermano SANCHES RUIVO

M. SANCHES RUIVO

Il a été demandé qu'un hommage soit rendu au syndicaliste Jules Durand en attribuant son nom à un espace vert parisien. Le square situé 7, rue Léonidas à Paris 14^e, d'une superficie de 1 035 m², réaménagé en 2012, a été choisi pour ce juste hommage.

La Commission de dénomination des voies, places et équipements municipaux, qui s'est réunie le 8 octobre 2015, a donné un avis favorable à cette proposition de dénomination.

Jules Durand est né le 6 septembre 1880 au Havre et est décédé le 20 février 1926 à Sotteville-lès-Rouen. Amené très tôt à travailler, il commence sa carrière professionnelle comme docker, puis devient, comme son père avant lui, charbonnier-journalier.

Il fréquente l'université populaire des Bourses du Travail et s'intéresse aux idées socialistes et au concept de lutte des classes, à travers ses lectures de Louise Michel ou de Proudhon. Il aide à constituer l'union départementale des syndicats et devient secrétaire du syndicat des ouvriers charbonniers du port du Havre, qu'il contribue en grande partie à renforcer.

À la mi-août 1910, le syndicat des ouvriers charbonniers du Havre lance une grève illimitée, notamment « contre l'extension du machinisme, pour une hausse des salaires ». Le 9 septembre, une rixe éclate entre trois ouvriers grévistes et Louis Dongé, contremaître non-gréviste, tous ivres. Au cours de la rixe, Dongé est gravement blessé et succombe le lendemain. Les trois charbonniers sont arrêtés : c'est le début de l'Affaire Durand.

Le 11 septembre 1910, Jules Durand puis les frères Boyer, qui occupent les fonctions de secrétaire adjoint et de trésorier au sein du syndicat, sont arrêtés. Inculpés « d'incitation et complicité de meurtre » ils sont incarcérés à la Maison d'arrêt du Havre. Il est reproché à Jules Durand d'avoir dit lors d'un meeting que Louis Dongé, également membre du syndicat, serait supprimé. L'instruction est rapidement menée et le procès s'ouvre dès le 23 novembre 1910 à la cour d'assises de Rouen. Jules Durand est défendu par René Coty, jeune avocat havrais et futur président de la Quatrième République.

Malgré un rapport à décharge du chef de la sûreté, qui s'appuie sur le fait que Jules Durand est connu pour être un responsable syndical raisonnable, Durand est condamné le 25 novembre à la peine capitale, pour « complicité d'assassinat » par incitation. Les frères Boyer sont acquittés et les trois ouvriers impliqués dans la rixe sont condamnés à des peines de bague.

Jules Durand est victime d'une crise de nerfs à l'énoncé du verdict et sa raison vacille. Les jurés, réalisant alors la lourdeur de la peine, signent collectivement un recours en grâce en sa faveur. Face à ce verdict jugé injuste, l'Union des syndicats mène une campagne de soutien et le 28 novembre, une grève générale de vingt-quatre heures paralyse Le Havre.

La CGT, la Ligue des Droits de l'Homme dont Jules Durand est membre, ainsi que le Comité de soutien créé au Havre, militent désormais pour la révision du procès. Jules Durand reçoit de nombreux soutiens dont ceux d'Anatole France et de Jean Jaurès. Deux cents parlementaires signent une pétition en faveur d'une grâce présidentielle.

Devant ces actions en France, qui gagnent toute l'Europe puis les États-Unis et l'Australie, le Président de la République décide, le 31 décembre 1910, de commuer la peine de mort de Durand en sept ans de réclusion. Une nouvelle demande de grâce permet à Jules Durand d'être libéré le 15 février 1911. Cependant, atteint de folie depuis son séjour en prison, il doit être interné à l'asile de Sotteville-lès-Rouen.

Les soutiens de Durand poursuivent cependant le combat, en faveur d'une révision du procès aux fins d'acquiescement. Un pourvoi en cassation est déposé en février 1911. Le jugement de la cour d'assises est cassé le 9 août 1912, renvoyant Jules Durand à un nouveau procès, rendu impossible en raison de la maladie mentale de l'accusé, constatée par des experts.

Le 19 juillet 1917, les députés votent une loi de circonstance autorisant la Cour de Cassation à statuer au fond, sans renvoi, en cas de démence de l'accusé. Le 15 juin 1918, Jules Durand est définitivement reconnu innocent par un arrêt de la Cour de cassation. Il n'aura cependant jamais conscience de ce jugement.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Mme PETIT

Merci. Qui souhaite prendre la parole sur ce sujet ?

M.LESAIN

Sur ce sujet et sur le précédent. J'ai assisté à plusieurs cérémonies dans le 14^e arrondissement, pour des résistants issus du communisme. Je trouve cela formidable. Il est arrivé que le premier secrétaire de la section du parti communiste français prenne la parole assez longuement lors de ces cérémonies. Nos amis communistes pourront témoigner que l'Internationale était chantée et que je n'étais pas celui qui en connaissait le moins les paroles.

Je ne vois pas en quoi il serait moins légitime que le parti héritier du gaullisme soit associé à une cérémonie, alors que le parti héritier des FTP Moi l'est déjà. Sur ce point précis et sur l'hommage rendu à M. DURAND, nous allons le voter.

J'ai parlé des communistes, je vais parler de nos amis du groupe EELV qui vont proposer un vœu tout à l'heure : je constate qu'aujourd'hui dans le 14^e, 20 squares portent un nom masculin et 3 portent un nom féminin. Je vous demande de veiller à l'avenir à un rééquilibrage.

Mme PETIT

Nous y veillerons. Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 31

2016 DEVE 15 Dénomination « Square Jules Durand» attribuée au square situé 7, rue Léonidas (14^e)

M. Hermano SANCHES RUIVO rapporteur

DELIBÈRE

Article unique : est adopté à l'unanimité, avis favorable, est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants :	29	dont 2	pouvoirs
Pour :	29	dont 2	pouvoirs

2016 DEVE 63 Ouverture de la Petite Ceinture à de nouveaux usages et à la promenade-Autorisation donnée à la Maire de Paris de prendre toute décision relative à la réalisation de cette opération

Rapporteuse : Mme Valérie MAUPAS

2016 DEVE 62 Convention de superposition d'affectation avec la SNCF-Réseau pour les espaces de la petite ceinture ferroviaire (13^e, 14^e et 15^e) et convention de transfert de gestion avec la SNCF-Réseau (16^e)

Rapporteuse : Mme Valérie MAUPAS

Mme PETIT

Je vous propose, Mme MAUPAS de rapporter sur les deux délibérations, DEVE 62 et DEVE 63, qui portent sur des sujets communs. Je rappelle que les délibérations DEVE 1-G et DEVE 3-G n'appelleront pas de vote. Ce sont en effet des délibérations du Conseil Général. Nous les inscrivons à l'ordre du jour pour information du conseil d'arrondissement.

Mme MAUPAS

Vous sont proposées ce soir plusieurs délibérations, dont deux concernent les modalités juridiques d'occupation et d'ouverture de la Petite Ceinture, conformément au protocole cadre adopté le 17 juin dernier entre la SNCF et la Ville de Paris.

La municipalité a la volonté d'assurer la reconquête, la réappropriation et la revalorisation de la Petite Ceinture. Rappelons les caractéristiques patrimoniales, environnementales et paysagères de la Petite Ceinture ; elle est d'abord un lieu emblématique de l'histoire du transport de Paris et de l'Ile-de-France. On y retrouve des gares typiques de l'époque. C'est un lieu unique par sa continuité linéaire, avec des bénéfices écologiques et environnementaux rares pour une ville dense comme Paris, avec une régulation climatique, une moindre exposition aux bruits et une richesse écologique et de biodiversité incroyable ; on y observe 264 espèces.

La volonté d'ouverture de la Petite Ceinture est de longue date. Entre 2011 et 2013, l'APUR a publié des études sur la reconquête et la revalorisation de la Petite Ceinture, qui ont donné lieu à une première concertation au premier trimestre 2013, ayant mis en évidence de grands principes de reconquête et de réouverture : réversibilité des aménagements, nécessité de conserver la continuité linéaire de la structure afin de ne pas hypothéquer les futurs usages pour les transports, valorisation du patrimoine, mixité des usages et nécessité de sauvegarder la biodiversité exceptionnelle du lieu, d'en préserver les continuités écologiques et le corridor de biodiversité pour Paris et la métropole.

Il vous est proposé dans la délibération DEVE 62 DU :

- L'autorisation pour la Maire de Paris de signer la convention de superposition d'affectation, notamment sur le tronçon du 14^e arrondissement. Les conventions de superposition d'affectation ont pour objet de préciser la nature des aménagements, les modalités de mise en œuvre de ces aménagements, les prescriptions à respecter, les conditions d'exploitation, de surveillance et la répartition des responsabilités des différents acteurs. Cela signifie que les emprises de la Petite Ceinture font l'objet d'une affectation principale ferroviaire, à laquelle peuvent s'ajouter des affectations supplémentaires au profit de la Ville de Paris. Ainsi, une réversibilité temporaire est demandée par SNCF Réseaux quant à la possibilité de faire circuler un train depuis le Pont de Garigliano jusqu'à la sous-station d'Ouest Ceinture. Cette affectation supplémentaire au profit de la Ville comprend les emprises situées sur le 13^e, le 14^e et le 15^e, reliant l'embranchement de la gare des Gobelins, jusqu'à la place Balard.

Afin d'assurer une cohérence globale à cette démarche, le pilotage global de l'opération est confié au Secrétariat général de la Ville et à la Direction des Espaces verts et de l'Environnement qui rendront compte devant le comité de pilotage partenarial Petite Ceinture.

Les futurs projets, selon leur nature, leur impact sur l'environnement et les modifications qu'ils sont susceptibles d'engendrer pourront nécessiter la passation de marchés d'études, de travaux ou de fournitures, la dépose de demandes d'autorisations administratives au titre des codes de l'environnement, de l'urbanisme ou du patrimoine ou a minima faire l'objet de déclarations préalables, ou encore la signature de conventions avec des tiers, lorsque par exemple un réseau de câbles devra être déplacé ou mis en sécurité préalablement à l'ouverture du site au public, cette convention passée avec le maître d'ouvrage du réseau fixant les modalités d'exécution et de financement de ces travaux.

Afin que la Ville puisse poursuivre la préparation et le lancement opérationnel de cette opération, je vous propose :

- D'autoriser la Maire de Paris, comme le permet dorénavant l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, ainsi que toute décision concernant leurs avenants et décisions de poursuivre, pour les projets d'ouverture à de nouveaux usages et d'ouverture au public de séquences de la Petite Ceinture ferroviaire dans les 9 arrondissements qu'elle traverse ;
- D'autoriser la Maire de Paris à déposer toutes les demandes d'autorisations et déclarations préalables réglementaires au titre de divers codes (urbanisme, environnement, patrimoine, ...) susceptibles d'être nécessaires pour la réalisation de ces projets ;
- D'autoriser la Maire de Paris à signer toute convention avec un tiers pour la réalisation de ces projets.

Les dépenses correspondantes sont imputées au budget d'investissement de la Ville de Paris, et le cas échéant pour certaines dépenses particulières, au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, sous réserve de financement.

Un bilan d'avancement de cette opération d'ouverture de la Petite Ceinture à de nouveaux usages et à la promenade, comportant notamment une présentation des marchés de travaux, fournitures et services passés ou à passer, ainsi qu'une présentation des autres contrats ou conventions conclus dans le cadre de la réalisation de cette opération, sera présenté annuellement à votre assemblée. Tous les six mois, un bilan d'étape sera présenté au Conseil de Paris.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La DEVE 63 DU complète la précédente. Comme rappelé dans l'explication de vote précédente, l'ouverture de la Petite Ceinture est faite en directions de nouveaux usages, agriculture urbaine, promenade, animation culturelle, libres et gratuits. Il ne s'agit pas d'occuper totalement et d'asphyxier la Petite Ceinture, mais d'ouvrir, sans de gros investissements, cet espace de respiration, de repos, de calme, hors du temps et du tumulte de la Ville. Il est souhaité que cette ouverture se concrétise dès cet été, par une démarche participative, à travers des chantiers participatifs, dont les missions sont d'animer et d'associer le plus grand nombre, c'est-à-dire les habitants et les associations locales à la réappropriation de la Petite Ceinture.

Afin de faciliter la réalisation de cette étape, il vous est demandé d'autoriser la Maire de Paris à prendre toute décision relative à la mise en place de cette opération, à savoir la passation de marchés d'étude, de travaux de fournitures, la passation d'autorisations administratives et la signature de conventions.

Un comité de pilotage partenarial, dans lequel est présent le 14^e arrondissement, sera tenu informé des décisions prises, de leur validation et de leur suivi.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

La conséquence de cette délibération est que nous allons installer cet été un kiosque (une base-vie), au niveau de l'esplanade située devant la Maison des pratiques artistiques amateurs rue Didot, à disposition du public, des habitants et des porteurs de projets, avec un escalier vers la Petite

Ceinture. Cela permettra une première séquence d'ouverture de ce tronçon, qui va de la rue Didot à l'avenue du Général Leclerc.

Nous avons demandé à la Maire de Paris d'être en phase avec le calendrier de livraison du nouveau quartier Broussais et du programme en cours avenue du Général Leclerc, où un accès sera possible, pour que dès cet été, les habitants et les amoureux de la Petite Ceinture puissent commencer à accéder à cet espace unique, avec des usages qui respecteront ce qui vient d'être rappelé par Valérie MAUPAS. C'est plutôt une bonne nouvelle et une accélération dans le projet global parisien de la Petite Ceinture.

Qui souhaite prendre la parole sur ces deux délibérations ?

M. FERTIER

Si j'ai bien compris, il s'agit de voter un cadre juridique permettant à la Ville d'aménager la Petite Ceinture. Si je vous ai bien écoutée, le 14^e arrondissement, comme tous les arrondissements concernés, va faire partie du comité de pilotage. Qu'en est-il en termes de prise de décision ? Qui sera décisionnaire ? La Ville de Paris, comme dans d'autres espaces verts ? Les arrondissements auront-ils véritablement voix au chapitre, ou seront-ils uniquement consultés sur les aménagements correspondant à leur tronçon ?

M. AZIERE

Cette délibération n'ajoute rien sur le fond à celle dont nous avons déjà discutée et que nous avons adoptée en 2015. En effet, la conclusion d'une convention de superposition d'affectation et de transfert était déjà prévue dans l'accord-cadre adopté en avril 2015. Je voudrais rappeler le regret du groupe centriste ; le but était pour nous de faire de la Petite Ceinture une boucle cyclable et de randonnée. Je regrette encore une fois que tous nos vœux pour favoriser la pratique du vélo sur la Petite Ceinture aient été rejetés en raison de la réversibilité des usages. Le principe de la réversibilité des usages, me semble être l'expression d'une nostalgie très forte de l'aspect ferroviaire de la Petite Ceinture. Il y a là une nostalgie du monde ferroviaire qui va se nicher là où il était possible d'accomplir une véritable mutation urbaine de la Petite Ceinture en véritable piste ouverte au vélo.

M. BEGUÉ

Merci Mme la Maire. En 2015, nous n'avions pas voté pour le protocole d'accord Ville-SNCF. En effet, nous défendions, et nous défendons toujours, la vocation ferroviaire de la Petite Ceinture. Il ne s'agit pas d'une question de nostalgie. Une des questions majeures qui nous est posée est celle de la lutte contre la pollution. Comment lutter contre la pollution à Paris sans ralentir son activité ni son dynamisme ? Nous devons réfléchir à la mise en place d'un système cohérent et efficace, à une alternative au transport routier, notamment en termes de transport de marchandises, en utilisant par exemple une interconnexion fleuve-rail, dans laquelle la Petite Ceinture aura un rôle à jouer.

La délibération contient des évolutions positives, comme l'assurance de la réversibilité des installations, mais il reste beaucoup d'incertitudes pour la voter en l'état, par exemple, l'insuffisance de précisions sur la réversibilité des usages. Quand on parle de concéder des espaces spécifiques à des activités privées ou associatives, respectueuses du bien commun, c'est sans doute plus compliqué à faire appliquer quand il s'agit du privé.

Pour que la réversibilité soit effective, il est impératif que les voies restent en état opérationnel et qu'elles ne soient pas recouvertes. Si une piste cyclable est installée, la voie sera recouverte et il sera difficile d'avoir une réversibilité effective.

Nous pensons qu'il est indispensable de prévoir dès maintenant une mixité des usages, avec le maintien d'une activité ferroviaire douce. On parle de vélo-rail, de draisienne ; certains proposent même d'y faire circuler un train-découverte. Ce sont des pistes que l'on peut examiner. Dans l'attente de plus de précisions, notre groupe s'abstiendra sur ces délibérations.

Mme BLAUDEL

Merci Mme la Maire. Je me ferai moins triste sire que mes collègues de l'opposition et du parti communiste. Pour nous, écologistes, il s'agit d'une très bonne nouvelle. Nous voyons arriver ces délibérations avec enthousiasme ; en effet, cela fait des années que nous suivons cette question de la Petite Ceinture.

Je retiendrai au moins trois raisons de nous enthousiasmer : tout d'abord, nous actons, par ces délibérations, la préservation d'un patrimoine naturel exceptionnel à Paris. Nous avons été amenés par le passé à nous mobiliser contre certaines velléités de construction, non pas dans le 14^e, mais dans d'autres arrondissements. C'est une bonne chose que de se dire que nous allons préserver cet espace, qui accueille une faune et une flore que l'on ne retrouve nulle part ailleurs à Paris. Ce n'est pas parce que nous sommes écologistes et que cela nous fait plaisir de défendre la nature en ville, mais bien parce qu'il y a un intérêt fort à préserver aujourd'hui la biodiversité, y compris en milieu urbain. En effet, la biodiversité nous permet de nous soigner, de respirer un air sain, etc.

Nous avons beaucoup parlé de climat l'année dernière, avec la tenue de la Conférence environnementale des Nations Unies sur le climat. Je vous rappelle qu'une étude de la Ville de Paris et de Météo France dit que nos étés seront de plus en plus chauds. On voit donc tout l'intérêt de conserver ces espaces naturels pour rafraîchir les quartiers et aller vers des quartiers moins bétonnés où il ferait trop chaud, avec toutes les conséquences sanitaires que cela pose.

Le deuxième élément de satisfaction est l'ouverture de la Petite Ceinture aux habitants du 14^e et aux Parisiens. Cela fait consensus. Nous pouvons constater le succès du jardin partagé de la rue de Coulmiers qui va bientôt fêter ses 10 ans. Cela montre qu'il existe une demande des Parisiens d'aller à la reconquête de ces espaces.

Cette délibération porte le premier jalon vers cela : nous souhaitons que l'ouverture de la Petite Ceinture puisse se faire dans le cadre d'une concertation ambitieuse. Certaines choses ont été réalisées en 2013 et nous serons vigilants pour que cela continue dans cette dynamique. À ce stade il n'y a pas de raison que cela ne se passe pas ainsi ; je suis plutôt optimiste sur la capacité de notre mairie d'arrondissement de se faire entendre en mairie centrale.

L'ambition ne réside pas uniquement dans la participation mais dans le projet tel que nous le concevons, avec l'idée d'ouvrir le tronçon sur le 14^e arrondissement, sans s'arrêter là, et de rêver à une continuité. Je pense que nous y arriverons.

Je voulais apporter un élément de réponse à Hervé BEGUÉ, sur ce qu'Éric AZIERE a qualifié de nostalgie. Il s'agit plutôt d'un choix politique qui vise à argumenter en faveur de la préservation de cette Petite Ceinture, vers un espace ouvert au grand public. Je vous invite à consulter les études qui ont amené au choix de faire le tramway sur les Maréchaux et non sur la Petite Ceinture : c'est bien parce qu'il y avait un certain nombre d'éléments, notamment techniques, qui rendaient plus simple le choix des Maréchaux. À cela s'ajoute un choix de politique publique : on étouffe à Paris, en raison de la pollution de l'air et du trop-plein de circulation automobile. Il faut s'orienter vers des alternatives pour le fret. Il faut obtenir plus de transports en commun et plus d'alternatives. Cela ne fait pas toujours consensus ; pour ma part, c'est une conviction. Il faut explorer plus en détail la possibilité d'utiliser le tram en période de nuit pour le fret. Je vous rejoins sur la nécessité de développer la question du fleuve et du rail. Aujourd'hui 90 % des marchandises arrivent à Paris en camion, 4 % par le rail et 3 % par la voie d'eau. La marge de progression est importante ; elle ne sera pas facile à passer tant que ne sera pas mise en place une taxe carbone ou une éco taxe qui amèneraient les grands transporteurs à changer. Il faut travailler sur ces pistes. Connecter la Petite Ceinture aux fleuves et aux canaux me paraît pour le moment un peu obscur, mais nous pourrions en reparler.

Voilà ce que je souhaitais dire : le groupe écologiste est très enthousiaste, mais apporte cependant un bémol sur la forme, en ce qui concerne la DEVE 63. La façon dont elle est formulée ne nous convient pas totalement. Beaucoup de questions ont été posées. Dans l'attente du Conseil de Paris, nous réservons notre vote sur cette délibération. Je vous remercie.

Mme PETIT

Une étape significative est franchie. Le développement des nouveaux usages vont à nouveau pouvoir se co-construire et s'élaborer avec les habitants. On ne pourra peut-être pas faire de vélo, mais randonner, oui.

Je répondrai à M. FERTIER : cela ne me choque pas que pour un espace public qui n'appartient pas à la Ville mais reste la propriété du réseau SNCF, la Maire de Paris reste décisionnaire au final sur des équipements ou des espaces publics qui présentent un intérêt à l'échelle parisienne. Quand on est associé au comité de pilotage, on peut exprimer les intérêts du 14^e, la conformité par rapport à nos engagements devant les habitants du 14^e arrondissement, et construire une politique en harmonie avec la politique parisienne. Je suis très souvent en accord avec la maire de Paris, cela ne vous surprendra pas.

Je vous propose de passer au vote sur la DEVE 63, dans un premier temps, puis sur la DEVE 62.

DELIBERATION N° 32

2016 DEVE 63 Ouverture de la Petite Ceinture à de nouveaux usages et à la promenade-Autorisation donnée à la Maire de Paris de prendre toute décision relative à la réalisation de cette opération

Mme Valérie MAUPAS rapporteure

DELIBÈRE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 2	pouvoirs
Pour :	22	dont 2	pouvoirs
Abstentions :	EELV 4 - PCF/FG3		

DELIBERATION N° 33

2016 DEVE 62 Convention de superposition d'affectation avec la SNCF-Réseau pour les espaces de la petite ceinture ferroviaire (13^e, 14^e et 15^e) et convention de transfert de gestion avec la SNCF-Réseau (16^e)

Mme Valérie MAUPAS rapporteure

DELIBÈRE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 2	pouvoirs
Pour :	26	dont 2	pouvoirs
Abstentions :	PCF/FG 3		

2016 DEVE 1-G Subventions (137 798,75 euros) et conventions avec 3 associations pour la réalisation de projets d'insertion professionnelle pour l'entretien d'espaces de la petite ceinture ferroviaire

Rapporteure : Mme Valérie MAUPAS

Mme MAUPAS

La subvention DEVE 1-G concerne une convention avec trois associations pour la réalisation de projets d'insertion professionnelle pour l'entretien d'espaces de la petite ceinture ferroviaire.

Depuis 2006, la SNCF a fait le choix de confier l'entretien et la valorisation de cette infrastructure ferroviaire à 4 Associations de Chantiers d'Insertion : Espaces, Études et Chantiers Ile-de-France, Interface Formation et Halages.

Le réseau régional Chantier École Ile-de-France est mandaté depuis plusieurs années par la SNCF pour coordonner l'action des chantiers et des chantiers d'insertion.

Pour le 14^e, deux associations gestionnaires de chantiers d'insertion interviennent : Espaces, sur le tronçon situé entre la rue Vercingétorix et la rue Friant, Études et Chantiers Ile-de-France sur le tronçon situé entre la rue du père Corentin et la rue de l'Amiral Mouchez. Les personnels en insertion interviennent sur la plate-forme ferroviaire et sur les talus, dont la pente permet un travail sans procédure de sécurité particulière. Leur mission concerne l'entretien horticole et la propreté.

L'association Espace emploie sur son chantier d'insertion 10 salariés pour des contrats de 26 heures, encadrés par 2 personnes.

Depuis 10 ans, ce dispositif a fait preuve de réussite. C'est pour cela que le protocole-cadre du 17 juin 2015 établi entre la Ville et la SNCF a réaffirmé le principe d'une gestion différenciée des espaces naturels de la Petite Ceinture par des chantiers d'insertion.

Cette délibération nous demande donc d'autoriser la signature d'une convention fixant les modalités de versement de subventions à ces associations : 73 498 euros à Études et Chantiers Ile-de-France, 53 300 euros à l'association Espaces et 11 000 euros à l'association Chantier École Ile-de-France.

Mme PETIT

Pas de délibération, mais prise de parole possible.

DELIBERATION N° 34

2016 DEVE 1-G Subventions (137 798,75 euros) et conventions avec 3 associations pour la réalisation de projets d'insertion professionnelle pour l'entretien d'espaces de la petite ceinture ferroviaire

Mme Valérie MAUPAS rapporteure

DELIBÈRE

Article unique : Pas de vote

2016 DEVE 3-G Insertion professionnelle ayant pour appui l'entretien des espaces verts dans quelques établissements parisiens-Marchés de service-Modalités de passation

Rapporteure : Mme Valérie MAUPAS

Mme MAUPAS

Nous sommes sur la même logique, mais il s'agit de l'entretien des espaces verts dans certains arrondissements.

Cette délibération nous demande de bien vouloir approuver le principe et les modalités de passation de cinq marchés pour des actions d'insertion professionnelle concernant des prestations d'entretien d'espaces verts. Ces cinq marchés prévoient une commande minimum de 13 324 heures d'insertion sur une durée de 24 mois.

La Ville de Paris est engagée de longue date dans une politique volontariste d'insertion de public très éloigné de l'emploi. Les espaces verts présentent un secteur pertinent pour accueillir ce public et lui permettre d'acquérir des compétences, un savoir-être et un savoir-faire préalables à une insertion réussie.

Mme PETIT

Ce sont des interventions complémentaires à celles des équipes de la Ville, avec une attention particulière à l'insertion. Avez-vous des questions ?

DELIBERATION N° 35

2016 3-G Insertion professionnelle ayant pour appui l'entretien des espaces verts dans quelques établissements parisiens-Marchés de service-Modalités de passation

Mme Valérie MAUPAS rapporteure

DELIBÈRE

Article unique : Pas de vote

2016 DAE 18 Exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés parisiens suite aux attentats du 13 novembre 2015 - avenants aux contrats de délégations de service public

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

M. MOURIN

Dans le contexte tragique des attentats du 13 novembre dernier, il avait été décidé la fermeture des marchés parisiens - qu'il s'agisse des marchés découverts et couverts alimentaires ou des marchés dits spéciaux- dans les heures qui ont suivi ces attentats. Cette décision a pu être limitée aux journées du samedi 14 et du dimanche 15 novembre. Les marchés aux puces ont, quant à eux, été ré-ouverts une semaine plus tard.

La Préfecture de police a ainsi permis, à la demande de la Ville de Paris, la réouverture des marchés couverts et la reprise des marchés découverts dès le lundi 16 novembre, dans un contexte où les manifestations sur la voie publique restaient interdites.

Ainsi, après avoir reçu les représentants des marchés, la Ville de Paris a proposé, à titre tout à fait exceptionnel, d'accorder aux commerçants et artisans abonnés de ces marchés, une exonération des droits de place au titre des deux ou trois journées qui ont fait l'objet d'une interdiction de tenue.

L'impact exact de la suppression des tenues des marchés ces trois jours a été chiffré dans le cadre de chaque contrat par les services de la Ville, et est évalué, pour l'ensemble des contrats, à 119 189 euros HT. Ainsi vous est-il proposé de réduire par avenant les redevances de chaque délégataire, correspondant au total que je viens de citer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 36

2016 DAE 18 Exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés parisiens suite aux attentats du 13 novembre 2015 - avenants aux contrats de délégations de service public

M. Cyril MOURIN rapporteur

DELIBÈRE

Article unique : est adopté à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 2	pouvoirs
Pour :	29	dont 2	pouvoirs

2016 DAE 20 Marché aux puces et square aux artistes de la Porte de Vanves (14^e) - approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

M. MOURIN

Le marché aux puces et le square aux artistes de la porte de Vanves situés dans le 14^e arrondissement regroupent sur un même site un marché aux puces traditionnel (activité brocante et articles neufs), un petit espace où des artistes peuvent exposer leurs créations originales (le square aux artistes) et un espace dédié aux objets de récupération.

Le marché aux puces de la porte de Vanves et son ambiance participent à l'attractivité de Paris et sont très prisés par les Parisiens et les Parisiennes, les brocanteurs professionnels, les chineurs et les touristes. L'exposition tenue la semaine dernière en mairie annexe retraçait parfaitement cette ambiance spécifique et les parcours souvent singuliers des exposants qui font la richesse de ce lieu, au cœur du patrimoine de notre arrondissement.

La gestion de ce marché a été déléguée le 1^{er} janvier 2012 à la société SEMACO par une convention d'affermage pour une durée de cinq ans. Cette délégation arrivant à échéance le 31 décembre 2016, la présente délibération vous propose de reconduire le mode de gestion déléguée et de vous exposer les caractéristiques de la future délégation.

L'expérience des années écoulées a permis de tirer un bilan satisfaisant pour la Ville du mode de gestion déléguée, dont le rapport ci-joint vous retrace le bilan.

Par ailleurs, le recrutement des commerçants et des artistes et la politique d'animation dont le délégataire a la charge, nécessitent un savoir-faire spécifique essentiel à l'attractivité du marché.

Outre la reconduction des missions traditionnelles de gestion du site telles que décrites dans l'exposé des motifs, il vous est proposé après discussion avec la mairie d'arrondissement, que les candidats, dans l'intérêt du service public et pour en améliorer le fonctionnement :

- fassent des propositions afin d'améliorer le stationnement des véhicules des commerçants et des artistes ;
- fassent des propositions pour améliorer l'attractivité du square aux artistes ;
- fassent respecter l'interdiction d'utilisation des sacs plastiques à usage unique ;
- prévoient de mener des actions ciblées de prévention des vendeurs à la sauvette et proposent tous moyens permettant de réduire ce phénomène.

Concernant l'espace dédié aux objets de récupération mis en place dans le cadre de l'actuelle délégation, les cinquante emplacements prévus ont bien été attribués par la Ville de Paris, en accord avec l'association des biffins de la porte Didot. La fréquentation par ces derniers de cet espace est cependant fluctuante selon les saisons, mais il n'est pas prévu de revenir sur cette initiative dont le bilan est jugé positif par l'ensemble des acteurs.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

M. LIEBAULT

Je souhaiterais poser une question sur le carré des biffins situé sur le pont qui joint le 14^e à la ville de Malakoff. Cinquante emplacements ont été mis en place ; or, le nombre de personnes qui souscrit à ce dispositif, encadré par l'association des biffins de la porte Didot est fluctuant. On voit en même temps que des ventes à la sauvette se développent un peu plus loin, alors que le but du carré des biffins était de réguler et d'intégrer les ventes à la sauvette dans un dispositif pour les organiser. Je suppose que bon nombre de vendeurs à la sauvette seraient intéressés par ces emplacements ; or, ils ne sont qu'en partie occupés.

Comment inciter les personnes à utiliser ces emplacements ? Comment faire en sorte de réguler les ventes à la sauvette sauvages situés aux abords du carré des biffins ?

M. MOURIN

Ce travail de sensibilisation est mené par l'association des biffins. Il est encore possible d'obtenir des places. On ne compte que 15 ou 20 personnes sur les emplacements, mais plus de 50 cartes sont distribuées. Une rotation s'effectue donc. Une partie de ces vendeurs ne s'intègre pas dans ce dispositif qui nécessite une redevance modeste ; un travail de conviction est mené par l'association pour essayer de décaler ces personnes vers ces emplacements. Une partie de cette population nécessite d'être encadrée par les services de police, car il faut faire en sorte que ces personnes évitent de faire une concurrence déloyale aux biffins, en se mettant sur des emplacements qu'ils ne payent pas. Un travail est donc mené avec l'association et avec le commissariat, afin de s'assurer que tout se passe dans de bonnes conditions. La situation s'est grandement améliorée par rapport à celle qui prévalait avant la création des emplacements de biffins. Ce travail doit être poursuivi.

M. GRUNENWALD

Je précise qu'un travail est fait tous les week-ends par tous les opérateurs, notamment le commissariat. Je tiens à les remercier pour le travail qu'ils font pour que cela se passe bien entre l'association et les vendeurs à la sauvette qui sont présents de manière illégale.

Mme PETIT

Je tiens à saluer le succès de l'exposition qui a eu lieu à la mairie annexe ; plus de 800 personnes sont venues voir cette exposition qui mettait en valeur le travail des brocanteurs. Nous nous sommes engagés à mieux faire connaître ce marché aux puces, dont la dimension est touristique, patrimoniale, artisanale et économique.

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 37

2016 DAE 20 Marché aux puces et square aux artistes de la Porte de Vanves (14^e) - approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public

M. Cyril MOURIN rapporteur

DELIBÈRE

Article unique : est adopté à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 2	pouvoirs
Pour :	29	dont 2	pouvoirs

2016 DAE 249 Approbation du bilan de la concertation et lancement de la procédure d'attribution du contrat de revitalisation artisanale et commerciale

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

Mme PETIT

Je précise qu'il y a deux prises de parole du public : M. COULON et M. MAZUET.

M. MOURIN

Comme vous le savez, la Ville de Paris et la mairie du 14^e arrondissement ont lancé en fin d'année 2015 la première étape visant à permettre la création de revitalisation artisanale et commerciale sur Paris. Il s'agissait d'engager une nouvelle génération d'opérations plus connues sous le nom de Vital Quartier, dont chacun reconnaît qu'elles ont joué un rôle tout à fait utile pour installer ou défendre sur un certain nombre de territoires des commerces de proximité de qualité et une vraie diversité commerciale.

Comme plusieurs d'entre nous le disent souvent ici, à travers la question commerciale, ce sont des enjeux bien plus larges qui se jouent : cohésion sociale, bien-vivre, sécurité et animation locale. Là où ces opérations ont été menées, le sentiment qu'elles ont contribué à embellir le quartier et la vie de ceux qui le fréquentent, est présent.

La Maire du 14^e et moi-même étions naturellement demandeurs qu'une nouvelle génération de ces opérations soit engagée et qu'elles puissent bénéficier au 14^e arrondissement, où le commerce, si dense soit-il, n'en est pas moins soumis à un certain nombre de défis. C'était un engagement fort de notre campagne.

La première étape, engagée en fin d'année, était une étape de concertation des acteurs économiques et de nos citoyens sur les objectifs et le périmètre de ces contrats. Cette concertation a pris une double forme :

- Une plate-forme de contribution numérique pour que chacun exprime ses attentes, ses inquiétudes et ses propositions pour l'avenir de nos commerces ;
- Des réunions organisées dans l'ensemble de l'arrondissement sous l'égide d'Olivia POLSKI, adjointe à la Maire de Paris, en présence de l'APUR et des services de la Ville. Cette réunion s'est tenue le 4 février dernier dans notre arrondissement.

Je dois tout d'abord exprimer ma satisfaction et mes remerciements à Olivia POLSKI pour l'écoute accordée aux propositions de notre conseil, relayées par les riverains. Le projet initialement soumis à la concertation prévoyait que deux zones de notre arrondissement soient insérées dans le contrat ; les zones Didot général Leclerc et Montsouris. Il s'agissait là d'une première réponse aux attentes exprimées, notamment par l'observatoire du commerce du 14^e arrondissement, quand lui avaient été présentés les premiers résultats de l'enquête de l'APUR sur l'évolution de la vitalité commerciale à Paris, que nous avons relayés avec la maire auprès de l'Hôtel de Ville. Par ailleurs, le vœu, exprimé à l'unanimité de notre conseil en novembre dernier pour élargir le périmètre Didot Général Leclerc à un périmètre délimité par les rues d'Alésia, Losserand, boulevard Brune et Didot, a pu être pleinement pris en compte. Enfin, les points de vigilance soulevés par notre réunion du 4 février, notamment sur l'accroissement de la vacance commerciale dans la rue d'Alésia, dans sa partie jouxtant la place d'Alésia, voit là aussi une réponse apportée dans le périmètre, puisque les numéros pairs et impairs de la rue d'Alésia sont bien inscrits dans le contrat.

Les contributions émises dans la concertation n'ont pas seulement porté sur la nature du périmètre, elles ont consolidé les constats qui sont partagés sur ces bancs. Je pense à la nécessité de mieux faire contribuer les bailleurs sociaux à la diversité commerciale, d'enrayer le développement de commerces qui nuisent au dynamisme commercial (pour illustration, la célèbre problématique des salons de massage), d'agir autant que possible sur le niveau des loyers, de contribuer à installer des commerces qui sont des lieux de vie et contribuent à l'attractivité d'une rue ou d'un quartier, de développer des projets à forte utilité sociale, ainsi que des projets exemplaires en matière d'utilisation de produits de proximité, ainsi que ceux issus de l'agriculture biologique.

Ces échanges ont également permis de débattre sur la nature des interventions qui seront confiées à un opérateur à travers ce contrat. Je vous rappelle en quelques mots la nature de ces interventions :

- Réaliser des études et des diagnostics commerciaux pour éclairer les décideurs publics et privés ;
- Permettre l'acquisition de murs commerciaux, à l'amiable ou par préemption ;
- Réaliser des travaux d'aménagement ou commercialiser et gérer les locaux commerciaux.

Un plan d'action sera par ailleurs défini plus précisément sur chaque zone. Il permettra d'accompagner les jeunes créateurs d'entreprise et les commerçants dans leurs projets d'installation, d'animation et de développement, de travailler en réseau avec les autres opérateurs commerciaux -notamment la future structure de coopération qui réunira les bailleurs sociaux-, de mettre en place une gestion et une commercialisation innovante des locaux (boutiques éphémères, baux dérogatoires ...), et de mettre en place une démarche participative locale qui associerait les mairies d'arrondissement, les directions de la Ville, les habitants, les associations de commerçants. Ce dernier point est essentiel. La démarche de concertation n'a pas commencé en novembre dernier, et ne s'achève pas ce jour.

Les observatoires du commerce et les différents lieux institutionnels où nous concertons, discutons, et échangeons avec les commerçants et les riverains, seront naturellement poursuivis, sur le périmètre des contrats et en dehors. Je pense à la partie nord de la rue Raymond Losserand qui n'est pas dans le périmètre, et qui représente avec la rue de l'Ouest un terrain d'intervention public majeur pour la mairie du 14^e. Je pense également à la rue Daguerre. Sur ces deux territoires, comme sur d'autres, notre intention n'est pas de concerter en amont d'une décision publique, mais bien de créer des temps et des lieux de discussion permanente que nous avons formalisés au travers de la notion de conseils de rue, d'autant plus que les actions réalisées dans le cadre du contrat ne sont pas nos seuls outils. Elles viennent en complément des actions que nous menons par ailleurs, notamment au travers le PLU, pour protéger les commerces, auprès des bailleurs, pour agir sur la nature des activités qu'ils hébergent, ou auprès du commissariat, lorsqu'il convient d'engager la fermeture de certains commerces.

Je sais les impatiences légitimes de certains à nous rencontrer et à ouvrir les débats, mais je veux assurer qu'avec Carine PETIT, nous allons dans les prochaines semaines, le périmètre du contrat de revitalisation étant désormais acté, revenir vers l'ensemble des structures pour effectuer une programmation de l'ensemble des rencontres.

Je vous remercie et vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Merci M. MOURIN. Je vais passer la parole au public, puis aux élus qui en font la demande.

J'annonce que Mme MAUPAS vient de donner pouvoir à Mme AUFFRET, M. MERCIER à M. GRUNENWALD et que j'ai reçu par SMS les excuses de Mme Marie-Claire CARRERE-GEE.

M. COULON

J'interviens ce soir au nom de l'association Parole Citoyenne, du 14^e. J'ai découvert récemment la délibération sur le site de la mairie du 14^e. J'ai trouvé cela étrange de ne pas être au courant de ce projet, moi qui suis de près la vie du 14^e. J'ai vu dans la délibération que seuls 360 Parisiens avaient émis des avis sur le projet par Internet. Ce n'est pas beaucoup. Il est possible que d'autres personnes intéressées n'aient pas eu l'information.

J'interviens parce que j'ai déposé au nom de mon association, dans le cadre du budget participatif, un projet intitulé : « Créer des locaux à loyers modérés ». Je me suis dit que c'était parfait et que cela avait déjà été accepté, puisque cette délibération concernait les artisans, les commerçants et les locaux abandonnés.

Je voulais vous dire ce que nous souhaitons dans cette proposition de projet pour le budget participatif, dont le budget est de 6 M€ pour Paris. Si c'est fusionné, cela ferait beaucoup d'argent supplémentaire ; en effet, il n'est prévu dans la délibération que 37 M€ pour 12 ans pour le montage de ce projet.

Nous avons constaté que de nombreux locaux étaient vides dans les rues du 14^e, comme dans la rue Poirier de Narçay près de la Porte d'Orléans, où la moitié des commerces est fermée ; or, cette petite rue était très active dans le passé.

Le deuxième constat est que les loyers sont trop chers par rapport à certains types d'activités, soit artisanales, soit commerciales qui ne dégagent pas de gros profits (comme par exemple les librairies dont on connaît les difficultés pour survivre). Ces loyers sont trop élevés dans le privé, mais aussi dans le public. Les bailleurs sociaux aimeraient louer leurs rez-de-chaussée au prix du marché privé ; c'est ce que l'on a constaté le long des maréchaux depuis l'arrivée du tramway. C'est ce que l'on constate également dans les constructions neuves, dans lesquelles les bailleurs prévoient des loyers élevés pour les locaux en rez-de-chaussée, qui ne sont donc accessibles qu'à de grandes enseignes ou à des franchises de grandes marques.

Ces locaux pourraient être utilisés pour des activités commerciales ainsi que pour des activités productives, artisans, très petites entreprises, activités génératrices d'emplois - qu'il serait intéressant de développer en leur permettant de boucler leur budget par un loyer abordable - ainsi que pour des entreprises et des associations de l'économie sociale et solidaire.

Notre proposition est de créer un parc de locaux à loyers modérés, c'est-à-dire des locaux en propriété de la Ville de Paris, comme il y a des locaux pour l'habitation. Ce parc serait affecté à des activités ciblées qui ont structurellement du mal à vivre dans Paris. Il n'est pas question que cela soit affecté à des activités qui se portent bien, comme les marchands de lunettes ou autres.

Pourquoi des biens propres ? Parce que la pratique actuelle est une sorte de zapping. La SEMAEST achète un local, le loue quelques années, le revend. Ce n'est pas pérenne. On n'accumule pas un parc. Accumuler un parc permettrait de maintenir à l'intérieur de Paris les activités n'ayant pas une grande rentabilité.

Malheureusement, on ne retrouve pas tous nos propos dans la délibération. La question du prix n'est pas évoquée dans le cahier des charges de l'entreprise qui concède ; or, le premier problème pour louer un local dans Paris est le prix du loyer. La deuxième grande faiblesse de ce texte est que l'on dit que le droit de préemption va être délégué à cette entreprise ; cependant rien n'est dit sur ce qui va se passer au bout de 12 ans. Que vont-ils faire de ces biens au bout de 12 ans ? Les garder ou les vendre à la Ville de Paris ?

M. MAZUET

Bonsoir. Je vais me contenter d'une brève déclaration, afin de ne pas accabler le public et l'équipe municipale, sachant que cette dernière est au courant de ce qui m'amène ce soir.

Je vais faire une brève introduction pour le public qui ne me connaît pas et qui ne sait pas à quel titre j'interviens, dans le cadre de la délibération sur les contrats de revitalisation de quartier. J'interviens au titre de l'association des commerçants de la rue Losserand, de la septième commission de conseil de quartier, et de plusieurs collectifs, associations culturelles et autres du quartier.

Je voudrais rassurer Cyril MOURIN ou Olivia POLSKI. Je suis venu pour vous encourager. C'est un bon début que de mettre en place les contrats de revitalisation, mais il va falloir faire beaucoup mieux et autrement. Je ne vais pas vous accabler avec la description détaillée des projets que nous essayons de vous faire connaître.

Comme je l'ai annoncé à Pascal CHERKI, nous avons l'intention de lancer un projet très ambitieux, pour fédérer les énergies, les préoccupations, les actions de toutes natures, à caractère social, destinées à accomplir ce que les contrats de revitalisation entendent promouvoir.

Je ne vais pas rentrer dans les détails : il s'agit de la création d'un office municipal d'arrondissement pour la réhabilitation sociale et économique du quartier Pernety Plaisance. Je vais vous exposer quelques-uns des motifs qui justifient l'intervention et qui orienteront les débats, les concertations, les réunions et les actions futures.

À l'origine de cette proposition collective, il y a la très ancienne préconisation des commerçants - sous la mandature de Pascal CHERKI et lors de la mise en place de l'un des premiers observatoires du commerce du 14^e - d'un plan de rénovation concerté de l'activité commerciale et sociale du quartier Pernety Plaisance. À la suite de ce qui s'est passé dernièrement, nous envisageons de repreciser, formaliser, et rendre ce plan plus concret, positif et précis, en le concentrant au niveau de ses premiers efforts sur le périmètre de la rue de l'Ouest, qui va de la rue du Château à la rue de Gergovie. Cela fait partie des extensions souhaitées, mais imprécises, du contrat de revitalisation.

Notre projet est un projet citoyen issu de la base populaire et né de l'actualité récente qui a troublé le quartier, alerté ses populations, ses riverains, ses commerçants et ses habitants sur l'urgence de mesures correctives et d'une action publique consistante. Les troubles sont ceux qui ont eu lieu cet été au carrefour Pernety Ouest.

C'est dans ce contexte que nous avons remis nos observations et préconisations aux représentants municipaux du 14^e en charge du projet de revitalisation du commerce et de l'artisanat. Cela consiste, à partir des motivations politiques de cette structure institutionnelle bien intentionnée mais sans grande efficacité ni adaptation aux réalités et aux contraintes véritables des commerçants et artisans, à réaliser une infrastructure capable de permettre la réalisation des attentes réelles de la société civile, dans l'intérêt général.

Les assemblées délibérant depuis plusieurs années au titre de l'observatoire du commerce, présenté comme instance de dialogue et d'échange d'informations réciproques entre élus de la majorité et de l'opposition et différents acteurs du commerce de notre arrondissement, ont permis de mettre en lumière un malentendu. Ce malentendu a émergé au fil des délibérations, et tout dernièrement, entre les habitants, les commerçants du quartier et les initiatives des élus et leur Administration. C'est un malentendu que nous devons lever, maintenant que nous pouvons l'observer et constater ses fâcheuses conséquences.

Nous avons, quant à nous, simples contribuables, salariés, commerçants, travailleurs besogneux de la société civile, la contrainte objective, le souci et donc l'impératif catégorique d'obtenir des résultats concrets et rapides, effectifs et positifs, dans le cadre de nos vies professionnelles et sociales, au-delà des séances de dialogues et d'échanges d'informations réciproques entre élus de la majorité comme de l'opposition. Par conséquent, si telle est la seule raison et justification de l'observatoire du commerce, s'il n'a pas vocation à former les élus en capacité, les corps constitués et les pouvoirs publics, et surtout à initier des actions concrètes en rapport direct avec les thèmes de ces échanges et les problèmes débattus, nous ne voyons pas très bien son utilité.

De même, le projet de revitalisation dans son ensemble, sous sa forme actuelle, décalé des réalités et des contraintes économiques, sociales et commerciales réelles qu'affrontent les Parisiens, leurs commerçants et leur artisans, n'a pas plus d'utilité réelle. Par contre, il peut servir à partir des évolutions que nous vous proposons.

Comme nous avons eu l'occasion de le révéler à Mesdames les Maires de Paris et du 14^e arrondissement, qui semblaient l'ignorer, nous avons, nous les commerçants de la société civile, les artisans, autre chose à faire de plus utile et de plus important que de refaire le monde nuitamment et de mobiliser nos rares moments encore disponibles pour l'action syndicale ou pour des séances de psychothérapie de groupe, d'auto-gratification collective ou d'enfilage de perles de rhétorique entre notables locaux.

J'en viens à la conclusion : il nous est apparu que pour sortir du marasme politico administratif municipal, national et parisien qui nous accable tous...

Mme PETIT

Je croyais que c'était bref, M. MAZUET ?

M. MAZUET

Pour moi, c'est très bref. Il n'y a plus qu'un paragraphe. Certains me connaissent bien et savent donc que c'est très bref. Il est essentiel que nous expliquions quoi faire et comment, et les bonnes pratiques induites qui vous font cruellement défaut, et que nous allons donc vous expliquer. Sur de telles bases, et avec ce genre de finalité fonctionnelle, nos délibérations auront un sens et une utilité et justifieront le temps que nous y consacrons. Au final, dûment éclairés par des gens qui savent ce qu'est le monde du travail et de la production sociale utile, à tous les niveaux sociaux et de responsabilité de la collectivité des citoyens du quartier, vous n'aurez plus qu'à accomplir, avec tout le talent dont vous êtes capable - et qui est très grand - les tâches pour lesquelles vous revendiquez d'être en capacité, et dont vous êtes responsable et comptable devant le corps social qui vous a mandatée pour cela.

Mme PETIT

Je laisserai Olivia POLSKI et Cyril MOURIN répondre aux interrogations, remarques et critiques faites sur cette action de la politique municipale.

Pendant que nous refaisons le monde sans nous préoccuper de la réalité du terrain, sans attendre le contrat de revitalisation qui est une première pour le 14^e arrondissement, (je remercie la Maire de Paris et son adjointe Olivia POLSKI de faire enfin atterrir cet outil de la politique municipale de manière renforcée dans le 14^e, ce qui n'était pas le cas auparavant), nous demandions à Paris Habitat d'exercer au nom de la Ville un droit de préemption sur le commerce à l'angle de la rue de Gergovie et de la rue de l'Ouest. Cela ne s'était jamais fait dans le 14^e arrondissement, mais visiblement on ne reste que dans le bla-bla et les paroles.

Qui souhaite prendre la parole parmi les élus ?

J'annonce la procuration de Mme KOSCIUSKO-MORIZET à M. FERTIER.

Mme DAUCHEZ

Je vais essayer de ne pas parler toute la nuit. Pour en revenir au contrat de revitalisation économique, je vais reprendre trois points.

Ce contrat a été introduit par la loi Pinel, comme chacun le sait. Je l'ai déjà dit plusieurs fois, que ce soit avec vous ou dans le cadre de l'observatoire du commerce : bien que le périmètre de ce projet ait été étendu à d'autres zones que ce qui était prévu initialement, je déplore toujours que certaines zones fragiles du 14^e arrondissement n'aient pas été incluses. Je pense à la rue de l'Ouest ainsi qu'au haut de la rue Didot où encore dernièrement nous avons reçu des cris d'alerte de la part des commerçants

Mme PETIT

Qu'entendez-vous par « haut de la rue Didot » ?

Mme DAUCHEZ

Au nord de la rue d'Alésia ; rue d'Alesia et nord de la rue Didot. Nous avons encore reçu récemment des courriers des commerçants, et je déplore que ce nord de la rue Didot n'ait pas été inclus dans le périmètre. Il s'agit d'un problème concret.

Par ailleurs, vous avez effectivement repris dans les motifs le processus de concertation qui a été structuré en plusieurs étapes intéressantes ; une dernière réunion a été organisée dans le 14^e le 4 février. Elle présentait les différents éléments du contrat qui n'avaient pas été exposés antérieurement. Il est indiqué en particulier que vous avez pu aborder les activités installées prioritairement dans les locaux commerciaux. Si je reprends les différents témoignages des commerçants qui ont assisté à cette réunion - car je n'ai pu être présente ce jour-là - vous n'avez pas donné beaucoup d'éléments d'information. Je trouve dommage que dans l'exposé des motifs que vous nous avez présenté ce soir, il n'y ait pas eu une implication plus particulière pour le 14^e

arrondissement et que n'aient pas été présentés les besoins cernés par les différents commerçants de notre arrondissement.

Enfin, vous nous dites que l'opérateur du contrat de revitalisation devra proposer un plan d'actions (heureusement !) et que ce plan d'action sera soumis à un comité de pilotage local. J'aurais aimé savoir comment allait être composé ce comité. Les associations de commerçants, les commerçants eux-mêmes, les habitants - qui expriment des besoins en ce qui concerne l'offre commerciale qu'ils attendent - y seront-ils conviés ?

Avez-vous envisagé dès maintenant de chiffrer les besoins économiques de l'arrondissement ?

Mme POLSKI

Je répondrai aux questions plus générales et je laisserai Cyril répondre sur les aspects liés au 14^e arrondissement.

Nous avons mené la concertation dans les 12 périmètres pré-identifiés ; les conseils de quartiers et les associations de commerçants ont été conviés. L'information était sur internet, sur Twitter, sur paris.fr. Vous évoquez le fait que 360 personnes ont témoigné sur internet ; plus de 300 personnes sont également venues aux réunions. Au total près de 700 personnes ont contribué à ce contrat Paris commerce. La possibilité était donnée, depuis début janvier et jusqu'à la réunion de restitution (qui a eu lieu à l'Hôtel de Ville) de contribuer sur internet, en amont et au-delà des réunions de concertation.

Sur la question du dispositif en tant que tel : la question du prix des loyers est un élément important. En effet, l'objectif de ce contrat est de lutter contre la mono activité dans certains secteurs, de lutter contre la vacance et contre les déserts commerciaux. Notre objectif est d'implanter des activités commerciales ou artisanales, voire des services ; en effet, certains périmètres peuvent avoir besoin de médecins en secteur 1 ou de professions para médicales. L'objectif est de proposer une diversité aux Parisiens, avec un accent mis sur les services de proximité. On sait que pour certaines activités, des loyers adaptés sont nécessaires. C'est l'objectif de ce contrat Paris commerce et c'est ce qui s'est fait jusqu'à présent avec la SEMAEST.

Pourquoi des contrats d'une durée de 12 ans ? Nous sommes dans un pays où les questions de la liberté du commerce et de la concurrence sont des principes importants. Nous avons observé, avec Vital Quartier, que si l'on arrivait à changer 5 % du linéaire d'une rue, une dynamique positive s'enclenchait et les choses s'amélioraient progressivement. Ce contrat de 12 ans permet de prospecter quand des locaux sont mis en vente ; il est possible de préempter ou d'avoir une discussion amiable avec le vendeur, l'objectif étant d'y installer un commerçant dont l'activité offre de la diversité et du service aux Parisiens. C'est une phase d'achat. Une fois que nous avons trouvé des preneurs, notre objectif est de les stabiliser, grâce à une politique de loyer adapté. Le but est qu'ils rachètent à terme les locaux. Nous les aidons à pérenniser leur activité afin qu'ils deviennent ensuite propriétaires. Quand ce n'est pas possible, quand les projets restent un peu fragiles, comme cela a été le cas avec la SEMAEST, la Foncière Paris commerce prend le relais à la fin du contrat. Ne soyez pas inquiets : soit nous arrivons à revendre, soit nous travaillons cela avec une Foncière.

La Ville de Paris est d'ores et déjà propriétaire de locaux commerciaux ; en effet, les locaux en bas des immeubles de bailleurs sociaux sont pour la plupart des locaux commerciaux. La Maire de Paris a souhaité que nous puissions, dans un cadre nouveau, améliorer la gestion et l'attribution de ces locaux commerciaux. J'ai comme tâche en 2016 la création d'une structure de coopération entre les bailleurs pour améliorer cette commercialisation et ce service rendu aux Parisiens, et un travail sur la question des loyers. Cela répond en partie, M. COULON, à vos préoccupations.

Sur la question des périmètres, la méthode a été de partir de l'étude de l'APUR, réalisée tous les 3 ou 4 ans. Un tour des rues est effectué afin d'y recenser les commerces. Une cartographie de Paris est tracée, et il est alors possible de voir les fragilités, les forces et les spécificités du tissu commercial, grâce à une étude qualitative. On voit comment évolue le commerce ; certaines activités, comme les vidéoclubs, disparaissent, les agences de voyages sont de moins en moins nombreuses, d'autres activités, comme les ventes de cigarettes électroniques, ont émergé, puis régressent. De nombreuses évolutions sont constatées. Le commerce de niche alimentaire progresse

et vit plutôt bien ; il continue à être assez diversifié. Le tissu commercial est dynamique ; en effet, Paris a gagné 400 commerces, malgré le contexte économique et malgré les difficultés de certains.

Cette étude de l'APUR nous a permis d'identifier un périmètre qui va du 18^e, 19^e, 20^e, 12^e, 13^e, 14^e et 15^e. Nous avons repris certains éléments de Vital Quartier 1 dans le 1^{er}, le 2^e, le 11^e et une partie du 12^e. Les problématiques et les fragilités ont été identifiées à partir de l'étude de l'APUR, puis la concertation a été lancée dans les arrondissements concernés. Les périmètres ont été évoqués pendant ces réunions, afin de les confronter à ce qu'en disent les habitants.

L'étude de l'APUR s'étant achevée en 2014, un sujet sur la rue d'Alésia a émergé ; le périmètre a donc été adapté.

Sur certaines zones, des portions de rues peuvent comporter moins de commerces ; l'APUR travaille l'accessibilité dans un périmètre proche. En l'occurrence, la rue de l'Ouest, en raison de sa proximité avec la rue Raymond Losserand et avec la rue Didot, n'a pas été identifiée comme une zone de mono-activité ou de vacance commerciale importante.

Nous disposons d'autres dispositifs ; nous pouvons réaliser une concertation qui vient en complément (le PLU par exemple) ; il est possible de protéger un commerce ou un artisanat dans certaines rues qui paraissent fragiles et peuvent basculer dans autre chose.

Je suis ouverte à des propositions innovantes, comme celles que M. MAZUET a évoquées.

M. AZIERE

Dans quelle mesure l'application du droit de préemption prévu par l'opérateur peut se faire au détriment du prix du vendeur, c'est-à-dire du commerçant ? On connaît les critères du droit de préemption prévus par l'adjoint au logement de la mairie de Paris.

Par ailleurs, je n'ai pas été insensible à l'une des causes qui provoque cette désertification (ou vacance commerciale) : la cherté des loyers, qui ne permet pas le maintien ou le remplacement de certaines activités. Il me semble urgent d'agir ; comme moi-même et Carine PETIT sommes membres du conseil d'Administration de la RIVP, nous sommes disposés à faire tout pour que cette mesure entre en priorité dans la politique commerciale de la RIVP. J'ai reçu moi-même des plaintes de commerçants situés au début de la rue de l'Ouest, sur le côté exorbitant du prix des loyers commerciaux.

M. MOURIN

Je vais répondre en quelques mots, Olivia ayant déjà dit beaucoup de choses. Nous en sommes conscients, ce n'est pas parce que nous concertons 700 ou 1000 personnes que la décision publique est définitive et qu'elle ne doit plus faire l'objet d'échanges avec les habitants ou les commerçants. C'est une étape et la mise en œuvre de ce dispositif fera l'objet d'échanges approfondis avec l'ensemble des associations de commerçants et des riverains.

Il faut distinguer ce qui relève de la délibération - qui est un bilan de concertation- du futur contenu des contrats ; c'est pour cela que certaines choses ne sont pas redites dans la délibération. Le contenu du contrat sera différent de cette délibération qui n'est qu'un bilan d'étape de la concertation.

Nous avons déjà évoqué les problématiques de loyer mais j'y reviens puisque M. AZIERE pose la question : c'est le cœur de l'activité du contrat que de se préoccuper de ces sujets et de mobiliser l'ensemble des acteurs, en particulier les bailleurs sociaux, à l'aune de ce qu'ils peuvent faire. Je réponds par là-même à la question du parc de logements pour des locaux à loyer modéré : je suis très favorable au fait que la Ville de Paris possède des locaux à loyer modéré pour faciliter l'installation de commerces, cependant je ne suis pas convaincu qu'il faille que la propriété soit pérenne pour la Ville ; en effet, les commerçants ont aussi le droit d'acquérir leur outil de travail.

Pour répondre à Dominique MAZUET, je souhaite lui dire que ce que nous faisons est tout à fait concret. Nous ne sommes pas là uniquement pour débattre des modalités du débat, mais pour faire

en sorte de mener des actions concrètes. La Maire a redit que nous étions intervenus rue de l'Ouest de manière concrète, en provoquant l'acquisition d'un local, qui fera l'objet d'une concertation sur la nature du commerce qui y sera affecté. Ce local ne sera pas ouvert avant septembre, en raison de travaux à réaliser.

Nous concertons, nous agissons, nous achetons des locaux, nous faisons ce que nous pouvons pour agir sur tous les territoires.

Pour revenir aux questions de Mme DAUCHEZ, tout ne peut pas être sur le périmètre. Certaines zones sont légitimement jugées comme fragiles et ne feront pas partie du périmètre ; comme nous l'avons vu pour la rue de l'Ouest, les contrats sont un outil. Il en existe d'autres, Olivia l'a rappelé, et nous les mobiliserons sur ces espaces.

Lors de la réunion du 4 février, des riverains ont en effet évoqué des activités qu'ils espéraient voir installées dans certaines rues. Ce sera l'objet du contrat que de définir les choses, sachant que chaque activité est différente selon la rue. Il n'y a pas eu de demande transversale à toutes les rues, qui aurait pu faire l'objet d'un rendu ce soir.

Je n'imagine pas que les élus et les associations de commerçants ne soient pas liés au comité de pilotage. En ce qui concerne le chiffrage des besoins, nos interventions se font sur de la préemption lorsqu'il y a une vente. Nous ne pouvons pas préjuger de la date à laquelle ces ventes auront lieu. Il est donc très difficile de flécher une part du budget puisque nous ne connaissons pas le nombre d'opérations nous permettant d'engager cette préemption. Nous n'avons pas une visibilité précise à vous donner à moyen terme sur le budget par arrondissement. Le budget concernant la totalité de l'opération a quant à lui été donné.

Les conditions de rachat des locaux sont fixées par les autorités habilitées à le faire, le prix du marché étant largement pris en compte. J'imagine que les commerçants ne sont pas toujours satisfaits du prix.

MME POLSKI

D'où le fait qu'il existe une possibilité de négocier de gré à gré.

Mme PETIT

Merci pour toutes ces interventions. Je rappelle que l'observatoire du commerce, qui est l'outil de pilotage et de concertation au niveau de l'arrondissement, rassemble des associations de commerçants, des conseils de quartier, des élus, et les grands partenaires institutionnels. Cela me paraît le bon cadre pour suivre l'application concrète du contrat de revitalisation sur l'arrondissement.

Je passe au vote l'approbation de ce bilan de la concertation pour la mise en place de ce contrat.

DELIBERATION N° 38

2016 DAE 249 Approbation du bilan de la concertation et lancement de la procédure d'attribution du contrat de revitalisation artisanale et commerciale

M. Cyril MOURIN rapporteur

DELIBÈRE

Article unique : est adopté à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 5	pouvoirs
Pour :	29	dont 5	pouvoirs

2016 DPE 20 Subvention et convention avec la Ressourcerie créative (14^e)

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Mme PETIT s'absente quelques minutes et confie la présidence à Madame AUFFRET.

Mme CHEVALIER

C'est avec plaisir que nous portons ce projet de délibération pour la Ressourcerie créative.

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, le Syctom, Agence Métropolitaine des déchets ménagers, accompagne les collectivités et les établissements publics de son territoire dans la mise en œuvre de leur PLPD (Programme local de prévention des déchets). Pour faire suite au plan Métropole prévention déchet 2010-2014, un nouveau dispositif de soutien a été approuvé le 19 juin 2015 par le Comité syndical du Syctom. Ce plan d'accompagnement 2015-2020 prévoit, dans l'axe 1 « Prévention des déchets », le soutien à la création de recycleries. L'objectif d'une recyclerie est d'assurer sur son territoire la collecte d'objets considérés comme des déchets, leur remise en état et leur revente, ce qui constitue un levier local pertinent pour promouvoir le réemploi des objets et l'éducation à la protection de l'environnement du grand public.

Dans le cadre de sa politique « 3 R », Réduction, Réemploi et Recyclage, inscrite dans son PLPD, la Mairie de Paris soutient le réemploi des objets, véritable pilier de l'économie circulaire. Cela se traduit notamment par un soutien financier, ou en nature (accès gratuit aux Centres de Valorisation et d'Apport des Encombrant auprès des porteurs de projet de recycleries). Par délibérations 2015-DPE-58 et 2015-DPE-73, la Ville de Paris a versé des aides auprès de sept recycleries pour leur développement ou leur démarrage. L'objectif de la municipalité est de mailler l'ensemble du territoire parisien avec une recyclerie par arrondissement.

Le présent projet de délibération a pour objet d'autoriser la signature d'une convention tripartite pour le versement direct, par le Syctom, d'une subvention à l'association « la Ressourcerie créative ». L'association a été fondée le 7 février 2015 pour entreprendre la création d'une recyclerie dans le 14^e. Un espace a été mis à disposition par l'association Aurore dans les anciens locaux de l'hôpital Saint Vincent de Paul dans le 14^e. Un aménagement sommaire de cet espace a déjà permis d'accueillir, depuis juillet, les premières collectes de dons. L'inauguration de la recyclerie a eu lieu en septembre 2015 ainsi que les premières animations et ateliers créatifs auprès du public.

Pour développer son activité, l'association doit faire l'acquisition de matériel, d'outillage et procéder à des travaux d'aménagement. Le bâtiment dispose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un espace de stockage au sous-sol. Pour assurer les quatre fonctions d'une recyclerie (collecte, valorisation, vente, sensibilisation) l'association devra acheter les équipements suivants : un véhicule, du matériel informatique, des équipements de sécurité, des outils pour les différents ateliers (soudure, couture, bois...) et des étagères de rangement.

Le montant global prévisionnel des dépenses à engager pour la réalisation de ces investissements est de 89 940 € HT. L'association a saisi le Syctom afin d'obtenir une aide financière. Ce dernier propose d'appliquer son dispositif d'aide correspondant à 30 % des dépenses HT, soit 26 982 Euros.

Pour formaliser cet engagement, une convention tripartite, d'une durée de 24 mois, est proposée entre le Syctom, la Ville de Paris et « La Ressourcerie créative ».

Je vous propose de soutenir le projet de recyclerie de cette association en autorisant la signature de la convention tripartite avec le Syctom et « La ressourcerie créative ». Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme AUFFRET

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? J'en profite pour indiquer qu'un pouvoir a été donné par Olivia POLSKI à Élisabeth GUY-DUBOIS et par Danièle POURTAUD à Didier ANTONELLI.

M. LETISSIER

Je souhaite exprimer tout le plaisir que nous avons à accompagner depuis le début ce projet de ressourcerie sur le site de Saint Vincent de Paul. C'est toujours une satisfaction de voir de beaux projets comme celui-là déboucher. La Ressourcerie créative est en installation temporaire à Saint Vincent de Paul ; nous devons travailler pour qu'elle soit pérennisée. Cela prendrait tout son sens, dans le cadre d'un projet d'éco-quartier.

Mme AUFFRET

Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Passons au vote.

DELIBERATION N° 39

2016 DPE 20 Subvention et convention avec La ressourcerie créative (14^e)

Mme Catherine CHEVALIER rapporteure

DELIBÈRE

Article unique : est adopté à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 7	pouvoirs
Pour :	29	dont 7	pouvoirs

2016 DAE 175 Subvention (350 000 euros) et convention avec la Fondation SIMPLON (FACE) et WEBFORCE3 dans le cadre de PARIS CODE

Rapporteure : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

J'ai le plaisir de vous présenter une délibération de la Direction de l'Attractivité Économique, qui concerne deux subventions, avec la Fondation Simplon et Webforce3, dans le cadre du programme Paris Code.

Paris Code est un programme lancé par la Ville de Paris dont l'objectif est de faciliter la formation et la remise en emploi de 3 à 4 000 développeurs-codeurs supplémentaires par an sur le territoire parisien. Cette démarche s'inscrit dans l'action de la Grande école du numérique voulue par le président de la République pour former 10 000 personnes d'ici 2017. À ce jour, 171 formations sont accréditées au sein de la Grande école du numérique.

L'objectif de Paris Code est de trouver un emploi au sein des entreprises du numérique mais aussi de toutes les TPE/PME impactées par la digitalisation de leurs métiers. Cela implique un changement d'échelle dans l'offre de formation actuellement disponible sur le territoire. Pour cela, la Ville souhaite permettre aux opérateurs les plus innovants du secteur de donner à leurs parcours de formation la plus grande efficacité et la plus grande visibilité pour accueillir plus de personnes, et cibler les publics prioritaires identifiés, issus pour certains des quartiers populaires de l'Arc de l'Innovation (qui part de la porte Pouchet et se termine Porte de Vanves).

Le programme Paris Code proposera ainsi, sur une plateforme de services multi-opérateurs intégrée au site paris.fr, de fédérer et de mettre en avant différents modules et parcours de formation certifiés, adaptés à chaque profil, et en lien avec différentes catégories d'entreprises qui recrutent.

La spécificité du projet parisien résidera :

- Dans l'approche et l'information faite aux publics cibles du programme : décrocheurs scolaires ou habitants des quartiers « Politique de la Ville », public féminin, publics jeunes en réorientation, publics en reconversion (seconde partie de carrière) ;

- Dans la pluralité de l'offre de formations, rendue possible par la diversité des opérateurs partenaires.
- Dans la diversité et la qualité des lieux maillant le territoire ;
- Dans le lien qui sera tissé avec les entreprises pour améliorer l'employabilité des personnes formées grâce à ce programme ;
- Et enfin dans la capacité de la Ville de Paris à fédérer les opérateurs entre eux.

Afin de permettre aux structures de formation Paris Code d'ouvrir de nouvelles sessions de formation innovantes, la Ville souhaite soutenir leur déploiement à Paris.

Dans ce cadre, il vous est proposé de soutenir l'essaimage parisien de deux premiers acteurs : la Fondation Simplon, abritée par FACE, à travers une subvention d'investissement de 200 000 euros et l'association WebForce3, à travers une subvention d'investissement de 150 000 euros.

Je précise que Simplon s'installera au point Paris Emploi situé rue Rémi Dumoncel et sur le site de l'ancien hôpital Saint Vincent de Paul. Webforce3 s'installera également sur Saint Vincent de Paul.

Mme AUFFRET

Souhaitez-vous intervenir ?

M. LESAIN

C'est un rappel au règlement ; je voudrais vous faire remarquer que nous traitons de questions très importantes et que le quorum n'est pas atteint actuellement. Vous allez donc être obligés d'interrompre la séance jusqu'à ce que les personnes qui ne sont pas en séance daignent revenir travailler avec nous.

Mme AUFFRET

Florentin, peux-tu leur dire de revenir ? Nous n'avons pas le quorum. Sur la délibération, avez-vous des questions ?

M. LESAIN

La séance est fermée. Je ne vais pas prendre la parole.

Mme AUFFRET

Nous avons à nouveau le quorum. Nous pouvons rouvrir la séance. Souhaitez-vous intervenir ?

Mme GUY DUBOIS

Je précise que la délibération concerne des subventions d'investissement pour des actions déjà mises en œuvre dans le 20^e et le 14^e arrondissement.

Mme AUFFRET

Passons au vote.

DELIBERATION N° 40

2016 DAE 175 Subvention (350 000 euros) et convention avec la Fondation SIMPLON (FACE) et WEBFORCE3 dans le cadre de PARIS CODE)

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBÈRE

Article unique : est adopté à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 7	pouvoirs
Pour :	29	dont 7	pouvoirs

2016 DFPE 196 Location de l'immeuble sis 39 bis-41 avenue René Coty/26-28 rue du Saint Gothard (14^e) - bail civil au profit de l'association « La Maison des Bout 'chou »

Rapporteuse : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Après le numérique, nous abordons une délibération pour la petite enfance, qui concerne la Location de l'immeuble sis 39 bis-41 avenue René Coty, où se situe la crèche « La Maison des Bout 'chou ».

La Ville est propriétaire de l'immeuble situé 41, avenue René Coty, édifié sur une parcelle de 1 333 m². L'immeuble était récemment occupé par « La Maison des Bout 'chou », gérant dans les lieux deux crèches collectives d'une capacité respective de 100 places et 16 places, ainsi qu'un jardin maternel de 20 places, et l'association « Charité Maternelle sol en si ». Ce dernier organisme, a souhaité résilier son titre d'occupation en avril 2015.

Cette délibération consiste à permettre à la Maire de Paris à signer un nouveau bail avec « La Maison des Bout 'Chou », afin que celle-ci puisse occuper la surface de 1 919 m². Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT revient.

Mme PETIT

Y a-t-il des interventions ?

DELIBERATION N° 41

2016 DFPE 196 Location de l'immeuble sis 39 bis-41 avenue René Coty/26-28 rue du Saint Gothard (14^e) - bail civil au profit de l'association « La Maison des Bout 'chou »

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBÈRE

Article unique : est adopté à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 7	pouvoirs
Pour :	29	dont 7	pouvoirs

2016 DDCT 7 Subventions (56 000 euros) à 4 associations, convention et avenants pour le financement de projets sociaux dans les Foyers de Travailleurs Migrants -FTM

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

M. LIEBAULT

Comme vous le savez, un important programme de réhabilitation des foyers de travailleurs migrants est en cours. Dans le 14^e a eu lieu la réhabilitation du foyer des Arbustes, qui est une réussite.

La Ville de Paris porte une attention particulière à l'accompagnement des résidents dans l'accès à leurs droits et à l'ouverture des foyers sur leur quartier. Au titre de ces interventions, il vous est proposé de subventionner cinq actions pour un montant total de 56 000 €. L'une de ces actions concerne le huitième festival de cinéma des foyers, intitulé « Le cinéma frappe à ta porte ! ». Ce festival s'adresse aux résidents du foyer situé impasse de Gergovie, pour le 14^e. Il s'agit de subventionner l'association « Attention Chantier » qui opère ce festival. Le festival proposera des diffusions inédites, des débats, des concerts, des expositions photos. La date du festival dans le 14^e serait le 27 mai 2016. Dans l'après-midi, un documentaire portera sur le parcours des chibanis, ces travailleurs immigrés, généralement maghrébins, mais parfois venant d'Afrique sub-saharienne, ainsi que sur les différentes luttes menées par les résidents des foyers au cours des dernières décennies. La soirée verra la diffusion d'une fiction et des débats auront lieu autour du film, avec des animateurs. Cette soirée sera préparée un mois et demi plus tôt par des ateliers ; quatre sont prévus. Cette action sera prolongée toute l'année par l'organisation de ciné-clubs qui associeront projection et débats.

Comme vous le voyez, ces actions participent d'une action citoyenne où l'on intègre les résidents des foyers dans l'organisation du festival, en attendant qu'une citoyenneté pleine et entière leur soit accordée.

Pour rappel, il s'agit de la reconduction du festival qui a eu lieu du 27 au 29 novembre 2015, au même foyer de Gergovie, où s'était mêlée au festival la restitution d'un travail artistique et sociologique mené par Sara DOMENACH autour des parcours des travailleurs migrants. Mme la Maire, vous vous êtes exprimée en CICA sur la possibilité de valoriser le travail mené par cette équipe artistique et sociologue.

Il vous est proposé, comme l'an dernier, une subvention de 8 000 euros pour l'organisation de ce festival des foyers, qui s'insère dans une subvention globale de 56 000 euros.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

DELIBERATION N° 42

2016 DDCT 7 Subventions (56 000 euros) à 4 associations, convention et avenants pour le financement de projets sociaux dans les Foyers de Travailleurs Migrants -FTM

M. Nicolas LIEBAULT rapporteur

DELIBÈRE

Article unique : est adopté à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 7	pouvoirs
Pour :	29	dont 7	pouvoirs

2016 DLH 49 Location de l'immeuble 6, rue Gassendi/41, rue Froidevaux (14^e) à la RIVP - Bail emphytéotique

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Tout à l'heure, nous allons aborder le bilan de l'action logements pour la question des attributions. Ces questions seront d'autant moins difficiles à gérer que des logements seront acquis ou construits pour y mettre des logements sociaux.

À l'angle de la rue Gassendi et de la rue Froidevaux, au-dessus du restaurant « Chez Papa », la Ville a exercé son droit de préemption sur un immeuble haussmannien R+7, l'acquérant pour la somme de 5M€.

Cette délibération a pour objet de conclure un bail emphytéotique de 65 ans avec la RIVP, pour la location de cet immeuble, avec un loyer capitalisé de 1 220 000 €. Il sera possible de réaliser 13 logements. Quatre logements sont aujourd'hui vacants, le reste étant occupé. Les locataires resteront sur place et nous leur adresserons la délibération dans les prochains jours. L'immeuble comporte également deux locaux commerciaux, dont le restaurant que j'ai évoqué tout à l'heure.

Je vous remercie de bien vouloir accepter cette location.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ou interventions ?

M. AZIERE

Je souhaite souligner que le 14^e arrondissement voit son parc social augmenter, jusqu'à la limite de la loi SRU. Si l'on comptabilise le nombre d'opérations immobilières réalisées dans le parc social, on atteindra près de 28 % du parc immobilier parisien ; c'est un effort tout à fait louable, qui n'indemnise cependant pas les autres arrondissements de Paris. Il y a là une surenchère qui paraît se faire au détriment du parc privé. C'est une politique qui va au-delà de la loi SRU. Même si les objectifs de la Maire de Paris ont été fixés jusqu'à 35 % du parc immobilier parisien à concéder au parc social, j'attire votre attention sur le fait qu'il existe dans le 14^e une population de familles, de cadres, qui ont besoin d'une catégorie intermédiaire, à qui l'on est en train de retirer une partie de ce marché au profit exclusif du logement social.

Mme PETIT

Exclusif ? Nous en sommes encore un peu loin.

M. CHERKI

Ce débat est récurrent. M. AZIERE est un esprit trop fin et trop connaisseur de la réalité juridique et sociologique de Paris pour s'arrêter à ce genre de considérations. Je rappelle que 70 % de Parisiens sont éligibles à l'une des trois catégories de logements sociaux. Certaines catégories incluent beaucoup de cadres, pour le PLI et le PLUS notamment. Le problème que connaît Paris est le déficit de PLAI.

L'autre problème est le montant des loyers privés. Nous recevons dans nos permanences beaucoup de cadres éligibles à des logements sociaux, et ils sont très contents d'avoir accès à l'une des catégories de logement social.

La question du loyer intermédiaire se pose en effet dans certains quartiers parisiens. La Ville a réfléchi aux outils de portage foncier. Pour faire du loyer intermédiaire, il faut aussi avoir des structures qui soient d'accord pour le faire. Nous réfléchissons à des baux adaptés. Cela fait partie des inflexions substantielles que la Maire de Paris a décidé, au regard de la politique de logement que nous avons conduite depuis 2001. Nous avons considéré que nous avons rattrapé en 11 ans la première loi SRU. Nous voulons continuer notre effort en matière de logement social et faire ce rattrapage en matière de logement intermédiaire. Il ne faut pas les opposer. Nous faisons les deux.

Mme PETIT

Chaque opération réalisée est mixte : accession à la propriété...

M. AZIERE

Très peu !

MME PETIT

Sur la Porte d'Orléans, par exemple, ce n'est pas très peu ; ni sur d'autres quartiers. Le prix est à 11 000 euros du m2.

Dans chaque programmation sont prévues des opérations d'accession, des opérations en location privée et des opérations sociales, qui comprennent toutes les catégories. Ne vous inquiétez-pas, nous ne parviendrons pas à 70 % de logements sociaux dans le 14^e arrondissement. Je ne sais pas si nous parviendrons aux 30 % à la fin de la mandature, mais c'est notre objectif.

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 43

2016 DLH 49 Location de l'immeuble 6, rue Gassendi/41, rue Froidevaux (14^e) à la RIVP - Bail emphytéotique

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBÈRE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 7	pouvoirs
Pour :	23	dont 5	pouvoirs
Abstentions :	LR 4	dont 1	pouvoir UDI/Modem 2 dont 1 pouvoir

2016 DLH 50 Réalisation 6-10 et 12-18 rue de l'Eure (14^e) d'un programme d'amélioration de la qualité de service par Immobilière 3F

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Contrairement à ce que l'on peut penser, cette délibération concerne un programme très modeste : un financement de 30 000 euros, au bénéfice d'Immobilière 3F, pour réaliser des aménagements paysagers au sein de la Cité de l'Eure : installation d'un système d'arrosage et de paillage de la terre, installation de lisse basse autour de ces aménagements, réalisation d'une zone d'accroche vélo ou scooter au niveau de l'entrée du 10-16 rue de l'Eure.

Cela se fera en attendant le programme ambitieux de la ferme urbaine et de l'opération de densification d'une cinquantaine de logements, dont nous reparlerons plus tard dans l'année.

Je vous remercie de bien vouloir l'accepter.

Mme PETIT

Voulez-vous intervenir sur cette délibération ?

M. LESAIN

Cette délibération ne concerne pas la partie densification qu'Amine BOUABBAS a eu la gentillesse de citer. C'est pour cela que nous allons voter pour cette délibération en attendant de pouvoir nous exprimer la prochaine fois sur la densification.

Mme PETIT

Je sou mets aux voix cette délibération.

DELIBERATION N° 44

2016 DLH 50 Réalisation 6-10 et 12-18 rue de l'Eure (14^e) d'un programme d'amélioration de la qualité de service par Immobilière 3F

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBÈRE

Article unique : est adopté à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants :	29	dont 7	pouvoirs
Pour :	29	dont 7	pouvoirs

2016 DLH 52 Occupation de locaux 15/19 rue Jean Zay (14^e)- Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association les productions insolites

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

La Ville de Paris est propriétaire d'un local d'environ 70 m² situé au 15-19 rue Jean Zay. Il était précédemment utilisé par la Direction de la voirie et des déplacements (DVD) pour stocker des matériaux et du matériel de voirie/éclairage.

Il nous est proposé une convention avec une association qui fait de la production de cinéma, « Les Productions insolites » pour des besoins de stockage de matériel. Ce local de 60 m² serait loué pour une somme de 3 600 euros annuels.

Je vous remercie de bien vouloir accepter cette convention d'occupation temporaire.

Mme PETIT

Voulez-vous intervenir ?

M. LESAIN

Comment a été fait l'appel à projet sur l'utilisation de ce local de 70 m², loué à un prix extrêmement faible ? C'est un local impropre à l'essentiel des usages, mais je suis persuadé que bon nombre d'activités ou associations auraient aimé en avoir l'usage ; or, on est allé chercher une association du 19^e pour de l'entrepôt de matériel. Je voudrais donc savoir parmi qui a été retenue cette association.

M. BOUABBAS

Le choix a été fait par la CALAS (Commission d'Attribution des Locaux Associatifs) ; une sélection a été faite parmi de très nombreuses associations. Ce n'est pas un local de bureaux, mais seulement de stockage. Il est enterré. Ce choix a été fait au niveau central.

Mme PETIT

Ce n'est pas un appel à projet à proprement dit ; les associations portent à la connaissance de la Ville de Paris leurs besoins en termes de locaux. Une commission met en rapport les locaux vacants et ces associations.

Je mets aux voix cette délibération.

DELIBERATION N° 45

2016 DLH 52 Occupation de locaux 15/19 rue Jean Zay (14^e) - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association les productions insolites

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBÈRE

Article unique : est adopté à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants :	29	dont 7	pouvoirs
Pour :	29	dont 7	pouvoirs

2016 DLH 54 Renouvellement de garanties accordées par la Ville de Paris à divers emprunts PLAI, PLUS et PLS à contracter par la SIEMP (41 165 508 €)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

La SIEMP sollicite le maintien de la garantie de la Ville de Paris pour divers emprunts qu'elle doit souscrire dans le cadre du financement de programmes de logements sociaux. Des garanties de la Ville de Paris avaient été délibérées en 2009 et 2013. Un délai de deux ans était possible pour souscrire ces prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces deux ans se sont écoulés, en raison de divers aléas de procédure.

Nous sommes concernés par le 47-49 rue Raymond Losserand : l'édification de 27 logements en PLUS pour jeunes autistes. La somme pour cette garantie de prêts est de 4,2 M€.

Je vous prie de bien vouloir accepter ce renouvellement de garantie.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ? Nous passons au vote.

DELIBERATION N° 46

2016 DLH 54 Renouvellement de garanties accordées par la Ville de Paris à divers emprunts PLAI, PLUS et PLS à contracter par la SIEMP (41 165 508 €)

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBÈRE

Article unique : est adopté à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants :	29	dont 7	pouvoirs
Pour :	29	dont 7	pouvoirs

2016 DPA 23 Contrat de performance énergétique piscines - Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Modalités de passation

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Un tout autre domaine effectivement : la question du sport et des économies d'énergie.

Comme vous le savez, nous appliquons le Plan Climat Énergie, adopté en 2007, et renouvelé en 2012. Son objectif sur les bâtiments publics est de de 30 % à l'échéance 2020 par rapport à 2004.

Les piscines sont, de par leurs usages et leur ancienneté, les équipements les plus énergivores du parc municipal, et de nombreuses économies peuvent être réalisées.

Au titre des rénovations prévues d'ici 2020, les piscines ont été sélectionnées pour arriver à la diminution de consommation d'énergie et d'eau. Parmi ces piscines se trouve la piscine Didot.

Pour réaliser ce programme, la Direction de l'Architecture a décidé de mettre en place un contrat de performance énergétique qui prendra la forme d'un marché public de conception-réalisation-exploitation-maintenance (CREM).

Les interventions inscrites dans ce CPE-piscines devront viser un gain énergétique moyen minimum de 30 %, une économie d'eau minimum de 10 % et intégrer au maximum des travaux de gros entretien et réparation (GER).

À terme, la maintenance et l'exploitation des installations techniques seront déléguées au titulaire du CREM sur la durée du contrat, à l'exception des prestations réalisées aujourd'hui par les agents des équipements de la direction de la Jeunesse et des Sports (lavage des filtres, analyses d'eau...).

Compte tenu de cette complexité technique, le CREM demandera le montage d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Une nouvelle délibération nous sera soumise dans le courant de l'année 2016 pour approuver le détail de ce programme pour la piscine Didot en particulier.

C'est un programme important, qui améliorera le confort des usagers. Cela répond aussi à des objectifs d'économie d'énergie.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. CHERKI

Je voudrais faire part de mon scepticisme par rapport à ce montage. C'est un débat que nous avons eu lors de la précédente mandature, ayant eu à gérer des aspirations contradictoires, toutes légitimes. La première était d'arriver à réaliser les objectifs ambitieux du Plan Climat. À partir du moment où l'on demande aux acteurs économiques de réaliser des efforts substantiels, la Ville de Paris doit donner l'exemple. L'un des éléments sur la base desquels nous pouvons obtenir des résultats est la consommation énergétique de nos bâtiments publics. Nous avons commencé par les écoles. Deux manières sont possibles pour y arriver : soit en interne, soit par le recours aux AMO, voire des CPP. Nous avons fait un CPP (Contrat de Performance énergétique) sur les écoles. L'argument au nom duquel nous étions passés par les CPP était que nous pouvions établir une nomenclature des dépenses, non pas dans la section de fonctionnement, mais dans la section d'investissement. Entre temps, cela changé, et nous devons établir une nomenclature des dépenses

de fonctionnement. L'intérêt comptable pour la Ville était réel, car cela lui permettait de passer cela en dépenses d'investissement et d'avoir ainsi une plus grande marge de fonctionnement. Cela a été annulé.

Par ailleurs, il est important de savoir à combien cela revient à la Ville. Avec des taux d'intérêt très bas, nous étions arrivés à la situation paradoxale où il était moins cher de financer cela sur le long terme en empruntant plutôt qu'en ayant recours à ce type de mécanisme.

L'argument principal qui avait conduit la Ville à faire cela était que cela allait plus vite ; par ailleurs, nous n'avions pas suffisamment de ressources en interne pour pouvoir qualifier de manière assez rapide nos agents et nos cadres. Le marché de performance énergétique nous permettait finalement de faire ce transfert de technologie à terme. Cela fait plusieurs années que nous le faisons, notamment sur les écoles. C'est pour cela que je m'étonne que nous ayons recours à ce contrat de performance énergétique pour les piscines. J'eusse espéré que la Ville, qui possède un savoir-faire sur la maîtrise des dépenses d'énergie, ait été capable de diffuser cette culture. La gestion des piscines est certes différente de celle des écoles, mais je ne souhaite pas que nous recourions de manière régulière à ce contrat de performance énergétique sans en soupeser de manière globale les avantages et les inconvénients budgétaires. Cependant, comme je n'ai pas lu le contrat en détail, je pose des questions et je pense que nous aurons des réponses d'ici le Conseil de Paris.

Mme BLAUDEL

Je voudrais ajouter trois éléments ; l'engagement de la Ville est sous-jacent à cette délibération, dans la logique du Plan Climat Énergie. Il s'agit de réduire l'empreinte écologique de notre ville. Pour y arriver, nous travaillons en premier lieu sur la question des bâtiments. Travailler sur les bâtiments, c'est permettre à la fois de réduire notre impact en termes d'émission de gaz à effet de serre, et se mettre dans une vision de long terme pour protéger la planète. C'est aussi travailler sur nos consommations d'eau et d'énergie en ce qui concerne les piscines. C'est une délibération technique, mais qui a un intérêt politique et global extrêmement fort.

Deuxième élément, pour répondre en partie à la question de Pascal CHERKI, sans anticiper sur les réponses qu'Amine BOUABBAS apportera : travailler sur la performance énergétique demande une ingénierie particulière. Nous l'avons vu sur les cent premières écoles qui ont été traitées par la Ville de Paris. La modalité de passation de ce premier contrat de performance énergétique avait fait largement débat. La Ville n'avait pas forcément les moyens techniques et financiers de répondre à cette demande. Aujourd'hui nous en tirons une vraie expérience ; les prochaines écoles ne seront pas traitées sur le même modèle mais bien sur une expertise interne à la Ville de Paris, avec un financement de la Ville.

La même logique se déploie aujourd'hui sur les piscines, mais aussi sur l'éclairage public. Je suis sûre que Sylvie LEKIN pourrait en parler longuement ; aujourd'hui, les feux tricolores, les lampadaires, sont un patrimoine assez ancien qu'il faut travailler à renouveler. La modalité de contrat de performance énergétique permet d'avancer plus rapidement. Nul doute qu'avec l'expérience engrangée, nous ferons évoluer ces modèles dans le temps.

Le 14^e se trouve à la pointe de l'innovation sur les équipements sportifs en matière de transition énergétique ; j'en veux pour preuve la piscine Aspirant Dunant dont l'eau est chauffée en partie par la récupération de chaleur sur les égouts. Cela permet une moindre consommation d'énergie sur nos factures. C'est un processus innovant que nous testons à Paris ; une école du 12^e est également chauffée de cette manière. Nous sommes en train de poser les jalons de nouveaux dispositifs qui se démultiplieront dans les années qui viennent.

Mme PETIT

Merci pour ces éclairages. Je vous propose de passer au vote.

2016 DPA 23 Contrat de performance énergétique piscines -- Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Modalités de passation

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBÈRE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont 7	pouvoirs
Pour :	28	dont 7	pouvoirs
Abstentions :	M. Pascal CHERKI		

2016 DVD 20 Mise en accessibilité parcs de stationnement - Agenda d'Accessibilité Programmée - prorogation des délais de dépôt

Rapporteuse : Mme Sylvie LEKIN

Mme LEKIN

Les 94 parcs de stationnement de la Ville de Paris, classée ERP (établissements recevant du public), doivent être rendus accessibles suite à la loi sur le handicap.

À l'heure actuelle, près de 23 % des parcs de stationnement ERP (21 parcs) ont d'ores et déjà été déclarés entièrement accessibles. Près de 62 % des parcs ont fait l'objet de l'agenda d'accessibilité programmée pour des travaux échelonnés entre janvier 2016 à décembre 2018.

La ville doit intervenir pour les 15 % restant (14 parcs) afin de reporter l'agenda d'accessibilité programmée. Les raisons de report sont diverses : renouvellement du contrat de délégation en cours, fin de la délégation de service public ne permettant pas de faire des travaux, impact de projets d'aménagements urbains. Ces ouvrages feront ensuite l'objet de demande d'agendas.

Dans le 14^e arrondissement, le parc Montparnasse est concerné, car le contrat se termine en 2021, soit après le délai de prorogation du dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée.

Il s'agit d'autoriser la maire de Paris à déposer auprès de la Préfecture de Police une demande de prorogation de délai de dépôt d'agenda, ainsi que l'agenda d'accessibilité programmée correspondant.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

DELIBERATION N° 48

2016 DVD 20 Mise en accessibilité parcs de stationnement - Agenda d'Accessibilité Programmée - prorogation des délais de dépôt

Mme Sylvie LEKIN rapporteure

DELIBÈRE

Article unique : est adopté à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants :	29	dont 7	pouvoirs
Pour :	29	dont 7	pouvoirs

2016 DLH 32 Autorisation de signer avec Eau de Paris une convention d'occupation du domaine public pour une emprise de terrain avenue André Rivoire (14^e)

Rapporteuse : Mme Marianne AUFFRET

Mme AUFFRET

La réalisation du grand projet urbain de la Cité internationale prévoit la construction de 1 800 nouveaux logements étudiants et chercheurs, mais aussi la requalification du parc de la Cité internationale pour mettre en valeur sa structure paysagère et dynamiser et rééquilibrer les usages.

Il s'agit par cette délibération d'autoriser la signature avec Eau de Paris d'une convention d'occupation du domaine public pour une emprise sur le terrain situé l'avenue André Rivoire. Il s'agira d'y établir la base vie de la DVD, puisqu'Eau de Paris entame dès mars 2016 des travaux sur l'usine du poste d'Arcueil pour le traitement ultra-violet des eaux de l'aqueduc du Loing.

Je vous remercie d'accepter cette délibération.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ? Nous passons au vote.

DELIBERATION N° 49

2016 DLH 32 Autorisation de signer avec Eau de Paris une convention d'occupation du domaine public pour une emprise de terrain avenue André Rivoire (14^e)

Mme Marianne AUFFRET

DELIBÈRE

Article unique : est adopté à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants :	29	dont 7	pouvoirs
Pour :	29	dont 7	pouvoirs

2016 DDCT 24 Convention de prestations de services avec le Ministère de la Justice -Autorisation-Signature

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Cette délibération autorise la Maire de Paris à renouveler avec le ministère de la Justice les conventions de prestations de service. Vous savez que de nombreux tribunaux d'instance sont hébergés dans des locaux de mairies d'arrondissement.

Ces conventions se sont achevées en décembre 2015. Nous devons donc les renouveler jusqu'au déménagement des différents tribunaux d'instance sur le site définitif des Batignolles. En tout état de cause, cette convention prendra fin le 31 décembre 2017.

Je pense que vous n'avez pas d'objection à cette délibération.

M. FERTIER

Je n'ai pas d'objection, mais une question. Fin 2017 va très vite arriver. Je vous avais déjà posé la question, que vous aviez éludée : avez-vous d'ores et déjà envisagé quelle sera la prochaine utilité de ces locaux ?

Mme PETIT

Non. Nous participons à la réflexion qui est menée au niveau de la Ville. Comme je vous l'ai dit en décembre de l'année dernière, nous réfléchissons à l'installation d'un Point d'Accès au Droit ou de la Maison de la Justice et du Droit, avant son installation dans les locaux de la rue Bardinnet. Nous serons au rendez-vous pour faire des propositions sur ces locaux qui vont se libérer.

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 50

2016 DDCT 24 Convention de prestations de services avec le Ministère de la Justice -Autorisation-Signature

Mme Carine PETIT

DELIBÈRE

Article unique : est adopté à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants :	29	dont 7	pouvoirs
Pour :	29	dont 7	pouvoirs

2016 DFA 71 Grille tarifaire d'occupation du domaine de la Ville de Paris par des bornes wifi

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Il s'agit de la dernière délibération, mais nous n'avons pas terminé l'examen de l'ordre du jour. Cette délibération de la Direction des Finances de la Ville de Paris consiste à adopter une grille tarifaire d'occupation du domaine de la Ville, à destination des opérateurs qui installeront des bornes wifi sur l'espace public. Différentes zones sont proposées : zones à très forte densité commerciale et touristique, zone « haute », incluant des quartiers dont le couple commercialité/tourisme est élevé, et une zone « basse », qui rassemble le reste de Paris. Les tarifs seront respectivement de 5000 €, 2500 € et 500€. C'est une redevance demandée par la Ville aux opérateurs.

Avez-vous des questions ?

M. LETISSIER

Cette délibération est effectivement relative au déploiement d'un réseau wifi gratuit et a pour objectif de fixer une grille tarifaire de référence à laquelle devront se conformer les opérateurs chargés de déployer ce réseau sur l'espace public. Nous votons simplement aujourd'hui sur cette proposition de grille tarifaire, qui a pour vocation à guider les opérateurs dans les propositions qu'ils vont faire à la Ville, dans le cadre de la procédure d'appel public à manifestation d'intention.

Tout ce qui concerne les conditions précises d'attribution ultérieures des autorisations d'exploitation de ces bornes ne sont pas contenues dans cette opération, notamment les normes sanitaires. Je pense aux normes concernant le degré de puissance des ondes électromagnétiques dégagées par ces bornes, et aux modalités d'occupation du domaine public.

En tant que membres du groupe écologique, nous serons attentifs à deux points en particulier : que cela ne se traduise pas par de la publicité intempestive lorsque les Parisiens se connecteront à ces réseaux, et qu'un principe de précaution soit respecté sur la force des ondes électromagnétiques dégagées par ces bornes. Nous sommes dans une ville hyperdense, comportant un grand nombre d'antennes de téléphonie mobile. Nous devons être attentifs à des phénomènes touchant les personnes électro sensibles qui peuvent présenter de véritables pathologies dues à la multiplication de ces ondes.

C'est la position de la mairie du 14^e que de dire que si des antennes de téléphonie mobile sont nécessaires, les ondes émises par ces antennes doivent rester de faible puissance, afin de préserver la santé des habitantes et des habitants du 14^e.

Cependant, cette délibération portant simplement sur cette grille tarifaire, nous voterons favorablement.

M. AZIERE

Rassurez-moi : nous ne sommes pas dans la zone présentant une très forte densité commerciale et touristique, nous ne sommes pas non plus dans la zone dont le couple commercialité-tourisme est élevé, nous sommes donc dans la zone basse ? Je suggérerai plutôt qu'on appelle ces zones, zone 1, zone 2 et zone 3, afin de ne pas être relégués dans cette basse catégorie.

Mme PETIT

Je propose que vous proposiez un amendement au Conseil de Paris. Je vous laisse le soin de le présenter au Conseil de Paris et aux commissions qui se réunissent préalablement.

Passons au vote.

DELIBERATION N° 51

2016 DFA 71 Grille tarifaire d'occupation du domaine de la Ville de Paris par des bornes wifi

Mme Carine PETIT

DELIBÈRE

Article unique : est adopté à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants :	29	dont 7	pouvoirs
Pour :	29	dont 7	pouvoirs

Communication sur le bilan 2015 de la commission pour la transparence dans les propositions d'attribution des logements par Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement.

Mme PETIT

J'ai proposé qu'il y ait, suite à cette présentation du bilan 2015, un intervenant par groupe. Nous aborderons ensuite la question écrite posée par le groupe Les Républicains.

Nous nous engageons à faire cette présentation annuellement. Cet engagement avait été pris au moment de la création et de la mise en place de cette commission, qui date de 2001 pour notre arrondissement.

En 2015, la commission, présidée par Mme Michèle ATTAR, est composée majoritairement d'acteurs

associatifs mais aussi des services sociaux ainsi que 3 élus de la majorité municipale et 1 élu de l'opposition.

Le rôle de cette dernière est de désigner 3 dossiers pour chaque logement orienté sur le contingent de la Mairie d'arrondissement, l'attribution relevant au final d'une décision du bailleur.

Pour mémoire, la répartition des logements entre contingents « Ville de Paris » et « Mairie d'arrondissement » est faite par la DLH sur la base d'une stricte égalité d'un point de vue des typologies et des catégories de financement des logements.

Le travail de la commission se fait dans un contexte de demande toujours plus forte. Ainsi à Paris le nombre de demandeurs est passé en 1 an de 194 221 à 219 532 demandes (soit +13 %). Pour le 14^e arrondissement, la même tendance est constatée malgré une augmentation moindre en passant de 6 799 à 7 292 (+7,25 %).

Il convient donc de poursuivre et d'accentuer l'effort d'augmentation du nombre de logements sociaux impulsée par la Ville de Paris et par le 14^e arrondissement. Il est bon de rappeler que lorsque nous exerçons notre droit de préemption sur des immeubles, cela évite les ventes à la découpe.

À titre indicatif, au 1er janvier 2014, le nombre de logements sociaux SRU était de 17 752 dans le 14^e, soit 24,8%. Il a augmenté de 515 logements sociaux supplémentaires pour atteindre 18 267 soit 25,4 % SRU au 1er janvier 2015. À cette même date, s'ajoutent 2 105 logements sociaux SRU financés restant à livrer.

Notons également que parmi les 7 292 demandeurs du 14^e, 1 895 d'entre eux (26 %) sont déjà attributaire d'un logement social. Ainsi la volonté de la municipalité affichée dans la charte des mutations pour faciliter les parcours au sein du parc social prend tout son sens.

Bilan 2015

En 2015, la commission a été amenée à délibérer sur 53 logements. Pour chacun de ces logements, une dizaine de dossiers étant présentés, 530 demandes ont été examinées.

L'année 2015 a été une année de transition lors de laquelle ont progressivement été introduites les modalités de désignations permettant une harmonisation des pratiques parisiennes et d'arrondissement.

Dès le printemps, la cotation de la ville de Paris a été indiquée (pour information des membres) en parallèle de la cotation historiquement utilisée dans le 14^e. Cette nouvelle cotation est utilisée en référence principale depuis la commission du 31 août dernier.

Quant à l'anonymisation des dossiers étudiés, après une introduction partielle lors de la commission du 14 décembre dernier, elle est désormais généralisée à l'ensemble des dossiers étudiés. Les membres de la commission ont la possibilité de poser des questions et d'être renseignés de façon plus précise sur les candidats par les services sociaux présents en commission.

La loi Macron fixe à un mois le délai de préavis ouvert aux locataires donnant congé lorsque les logements sont situés dans des zones tendues. Pour limiter les risques de vacance prolongée, le délai de désignation par les différents réservataires se réduit en conséquence. La commission doit désormais avoir un rythme de réunion bimensuelle.

Notre objectif était de rendre public le travail des commissions. En raison des débats qui se posent sur la question de l'anonymisation, nous nous laissons un temps supplémentaire pour y arriver. L'objectif reste bien de pouvoir mettre en place cette nouvelle modalité au cours de l'année 2016.

J'ai adressé à tous les membres du conseil d'arrondissement un document disponible sur le site internet de la Ville, qui indique la répartition des logements. Sur les 53 logements étudiés, 56 % des logements examinés relevaient du PLA, 11,32 % relevaient du PLUS, 22,64 % du PLS et enfin, 9,43 % du PLAI. La typologie des logements a été également distinguée : 7 logements F1, soit 13 %, 12 F2, soit 22 %, 16 F3, soit 30 %, 12 F4, soit 22 %, 3 F5, soit 5 % et 3 F6, soit 5 %.

Ce bilan très factuel rappelle le contexte dans lequel s'inscrivent les travaux de cette commission. Depuis deux semaines, la présidente de la commission, Michèle ATTAR a fait part de sa décision de démissionner, étant en désaccord avec la mise en place de l'anonymat. Nous avons bien pris acte, avec Amine BOUABBAS, de sa décision de démissionner, mais je fais confiance aux membres de la commission pour continuer le travail. Je ne vois pas comment le 14^e pourrait avoir un fonctionnement différent de celui qui prévaut au sein de la commission parisienne, à laquelle j'assiste étant désignée par mon groupe. Cette commission, anonyme et publique, travaille sur la base de la cotation parisienne. Ce travail se passe de manière efficace, je pense.

Je vous propose de parler de ce bilan. Je vais passer la parole à un représentant par groupe, puis nous aborderons la question écrite.

M. LESAIN

Merci Mme la Maire. Comme vous l'avez dit, cette première partie concerne le bilan 2015. En 2015, la commission d'attribution des logements a très bien travaillé. Avec l'ensemble des collègues élus qui en font partie comme moi, ainsi qu'avec l'ensemble des associations, nous avons effectué un bon travail au sein de cette commission, dans un esprit toujours consensuel.

Vous l'avez dit, la grande étape de cette année 2015 a été la mise en place de la cotation. Cela n'a pas été un souci, j'aurai l'occasion de le redire dans la question que je vais poser à l'issue de ce débat ; certains critères nous paraissent évidemment peu pertinents. Il a été dit qu'ils pouvaient évoluer ; je veux le croire. La cotation peut évoluer, mais dans le 14^e, la cotation était déjà effective depuis une bonne dizaine d'années. Il est d'ailleurs regrettable que la mairie de Paris, en mettant en place sa cotation, a oublié de venir interroger les membres de la commission du 14^e, qui pratiquaient cette cotation depuis 10 ans. Ils auraient pu utilement les accompagner.

Voilà le bilan que je tire en tant que membre de cette commission pour l'année 2015. Je garde le reste de mes constatations pour la question que je vais poser dans quelques instants sur 2016, à savoir le vrai problème, celui de l'anonymat.

M. AZIERE

Je vais essayer de ne pas devancer ce que va dire Bertrand. Je voulais en effet parler du principe de l'anonymat, le point qui me gêne le plus. Je dois appartenir à une ancienne école de la politique, mais je crois à la démocratie représentative ; je crois qu'un élu sert à quelque chose, qu'il est en situation d'assumer les pouvoirs conférés par le suffrage universel. Au fond, la vie d'un élu est de rencontrer ses concitoyens. La demande de logement, à Paris, sur un marché asphyxié est l'une des premières demandes : 70 % des Franciliens sont mécontents de leur logement. C'est donc une préoccupation majeure. Des critères d'attribution ont été définis ; on peut en rajouter, le tout est qu'il soit pertinent. Les plafonds de ressources, les objectifs de mixité sociale, qui relèvent d'une perception fine de la socio démographie d'un arrondissement, ont été pris en compte.

Je vous pose une question : où est l'humain dans les conditions mises en œuvre par ce système parisien dans l'attribution des logements sociaux ? Où est le jugement ? Où est la nécessité de la perception de l'urgence, qui peut apparaître dans un contact direct, et qui à travers un dossier, quelle que soit la rigueur des critères, va rester anonyme ? Le principe d'anonymat n'a pas fait ses preuves dans le CV anonyme qui peut présenter plus d'inconvénients que d'avantages.

Chaque commission valide des attributions faites de manière quasi mécanique, à l'heure où l'intelligence artificielle est capable de battre les meilleurs joueurs de Go. Alors désintéressons-nous totalement de l'attribution des logements sociaux qui se fait par le biais d'une commission informatique, qui pourra faire les tris avec des critères d'objectivité totale. Derrière ce refuge d'un véritable crible de cotations, auquel on rajoute les yeux bandés de l'anonymat, il y a quelque chose qui me paraît être d'une hypocrisie totale et qui nie le principe politique auquel je me réfère, celui de la démocratie représentative.

M. LIEBAULT

Merci de ce bilan complet qui fait état des volumes mais aussi des évolutions dans le fonctionnement même de la commission. Il est difficile de séparer question écrite et délibération, qui portent sur le même sujet.

Du fait de la pression en matière d'offre de logement, certains avancent (on l'entend souvent dans les permanences), que la responsabilité ne serait pas le manque de logements, mais la mauvaise gestion, voire une malhonnêteté de la part des maires. Or la vraie solution à cette pression consiste d'abord à construire davantage de logements. Pour qu'un système d'attribution fonctionne, il faut en effet une production de logements importante et efficace. C'est ce qu'a entrepris la Ville de Paris en produisant des logements en plus grand nombre, sous l'impulsion d'Anne HIDALGO et d'Ian BROSSAT. Reste qu'à Paris, la pression reste très forte, notamment de la part des 70 % de demandeurs dont les revenus sont inférieurs au SMIC, alors que notre commission de transparence renvoie souvent de séance en séance des logements PLS et PLI qui ne trouvent pas preneurs. Je fais référence au bulletin 2015, où les PLS et les PLI dans les logements étudiés correspondent à 30 % des logements, alors que les plafonds de ressources pour les mêmes catégories sont de 9,57 %.

La création de la commission de transparence a été une décision importante prise en 2001. Auparavant, sous la droite, le tri se faisait dans le bureau du maire. La décision de désigner les candidats dans tout Paris en fonction d'un nombre de points affectés à chacune des demandes, la fameuse cotation, permet de rendre les situations des demandeurs plus objectives, les unes par rapport aux autres.

Pour notre arrondissement, pionnier en la matière dès 2008, ce changement de grille modifie le poids des critères. Par exemple, l'ancienneté de la demande est moins prise en compte dans la nouvelle grille, obstacle qui peut cependant être levé par notre commission dans sa marge de manœuvre pour hiérarchiser les dossiers.

Même si la nouvelle grille apparaît plus complexe, l'important est qu'elle soit transparente et équitable pour tous. C'est pourquoi la municipalité a mis en lecture directe sur internet le nombre global de points. La nouvelle grille vient d'être affichée dans le hall de la mairie, et peut également être consultée sur le site de la Ville de Paris.

Pour les membres de la commission, une notation détaillée des points par critère pour chaque fiche de synthèse de demande, comme c'était le cas auparavant, serait un plus.

Je voudrais insister sur le fait que la « critérisation » est avant tout une aide à la décision ; ce n'est pas parce que l'on se situe en haut de la file que l'on se verra attribuer le logement qui se libère. La cotation n'est pas un système presse-bouton. M. AZIERE parlait de traitement humain ; un traitement humain peut en effet justifier de retenir un demandeur plutôt qu'un autre, à nombre de points proches, afin de prendre en compte l'adéquation de la demande au logement libre. Si ce facteur humain ne pouvait être considéré, les commissions de transparence ne serviraient à rien ; il s'agirait seulement d'un fonctionnement informatique de la hiérarchisation des demandes.

Notre commission désigne ainsi trois candidats par logement et par rang de priorité, conformément à la récente loi ALUR qui veut que le bailleur puisse choisir parmi deux dossiers minimum. Aujourd'hui, certains bailleurs sont pointés du doigt par l'ancienne MILOS, un seul dossier parvenant aux yeux du bailleur. Nous sommes dans le cadre de la loi SRU.

Depuis le 1^{er} janvier dernier, l'anonymat s'applique aux dossiers de demande, la commission hiérarchisant les dossiers sans connaître les noms des demandeurs. Le journal Le Parisien s'est fait écho de cette question ce matin. L'avantage de l'anonymat est de garantir l'égalité de traitement et d'éviter toute forme de favoritisme ou de discrimination, même si à titre personnel, je n'ai pas constaté par le passé de passe-droits dans le fonctionnement de notre commission, qui fonctionne de façon transparente et harmonieuse. L'inconvénient serait que des informations utiles sur les demandeurs ne puissent être prises en compte ; cependant le dispositif a été corrigé par le fait que les services sociaux pourront tout de même communiquer des éléments spécifiques sur les personnes.

L'anonymat est une garantie à condition que la pré-sélection des dossiers, c'est-à-dire après extraction de la base de données Aida, avant passage en commission, soit elle-même transparente. Malgré le fait qu'un premier tri est automatique à partir de trois critères essentiels, le revenu suffisant, l'adresse dans le 14^e, et la composition de la famille adaptée au logement, le grand nombre de demandeurs restant fait en sorte qu'une telle procédure de sélection est opérée. Comment la rendre également transparente ? Il y avait également un travail sélectif autour de la pré-sélection pendant la précédente mandature. C'est une question importante, que nous mettons au pot commun de la réflexion : la question de la transparence du début à la fin de la procédure, non pas pour suspecter quelque entourage mais au nom du principe selon lequel la transparence doit s'appliquer et un contrôle se faire tout au long de la procédure.

Je conclurai en disant que le travail de la commission va se poursuivre dans l'harmonie qui a toujours été la sienne, malgré la démission, que je regrette, de Mme ATTAR, une présidente très compétente et de très grande qualité. Je pense que la commission va continuer à fonctionner, pour autant que ces inflexions dans le fonctionnement puissent être prises en compte dans la transparence.

Mme BLAUDEL

Je rejoins Nicolas sur le fait qu'il est difficile de dissocier ce bilan de la question posée par ailleurs. Le groupe écologiste voulait souligner trois choses : ce bilan est révélateur d'un travail profond réalisé depuis 2001 dans l'attribution des logements sociaux du 14^e arrondissement. Je voudrais saluer à nouveau le travail du collectif logement, le travail de la commission et de ses présidents successifs. Je regrette la démission de la présidente. C'est parce que la sphère associative du 14^e s'est fortement impliquée que nous avons été l'un des premiers arrondissements à tester cette question de la cotation. Je ne vais pas revenir sur la cotation car je rejoins ce qu'a dit Nicolas.

L'anonymat pose effectivement différentes questions, mais je laisserai Sylvie LEKIN intervenir. Il est tard, j'ai perdu le fil de mon idée... je vais aller directement à la conclusion pour dire que ce bilan est révélateur d'un point important, à savoir que la politique du logement dans le 14^e, comme à Paris, (quand on voit les effets de la spéculation financière et les difficultés d'accès au logement), doit marcher sur deux pieds ; c'est la production et la construction de logements répondant à la demande. Pascal CHERKI l'a dit, 70 % des Parisiens sont éligibles au logement social, dont 60 % au PLAI, ce qui veut bien dire qu'il faut respecter cet équilibre pour pouvoir répondre à la demande des personnes en situation de mal-logements. C'est aussi la maîtrise des loyers ; je ne vois pas comment avancer sur cette question si on ne va pas vers une maîtrise des loyers. Dans le cas contraire, on ne fera que participer à la spéculation immobilière. Je vous renvoie à un très bon article publié il y a quelques heures dans Libération sur les premiers effets de la loi ALUR.

Je vous engage tous à faire le travail de ce point de vue, sans nous opposer de manière démagogique sur de vieux principes, afin d'aller vers plus de mesures en faveur du logement social.

Je suis désolée d'avoir perdu mon troisième point, je suis sûre que c'était important, mais nous y reviendrons.

M. BOUABBAS

L'année 2015 a été importante par rapport à la cotation et par rapport à l'anonymat. Il faut regarder ce qui a été à l'origine de la mise en place de cet anonymat. Quand nous recevons les demandeurs, malgré le fait que la cotation existe dans le 14^e depuis 10 ans, le soupçon existe, et existera toujours. Nous devons toujours nous efforcer d'aller vers le plus de transparence possible afin de lutter contre ce sentiment de soupçon. Il est déjà complexe d'expliquer qu'il existe un contingent Maire de Paris et un contingent arrondissement ; c'est encore plus compliqué d'expliquer que pour un logement dans le 14^e, il est possible d'être désigné en mairie centrale avec une certaine désignation, et avec une désignation différente dans le 14^e, si l'anonymat n'avait pas été appliqué. L'harmonisation entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement dans la manière de sélectionner les candidats est très importante pour que le candidat soit dans la clarté et comprenne le système.

J'anticipe sur le débat de tout à l'heure, mais ce sont toujours les membres de la commission qui choisissent les trois candidats, que ce soit la CNL, la CGL, LDH, Collectif logement, Emmaüs ou Montparnasse rencontres. En effet, dix dossiers sont présentés à chaque fois. Les dossiers présentés

ont une cotation proche, le choix étant fait par les membres de la commission. L'anonymat ne veut pas dire que l'on ne connaît pas le profil des personnes. La commission choisira peut-être de soutenir une mère de famille battue, avec des enfants, ou une famille qui vit dans un logement insalubre. Ce sont des choix faits par la commission. Ce n'est jamais un ordinateur.

Se pose également la question des revenus ; c'est aussi la commission qui va prendre le risque de choisir tel ou tel dossier qui va être un peu juste par rapport à un bailleur social. La cotation est gardienne de la transparence. Sans un minimum de points (une quinzaine ou une vingtaine), il y a peu de chances d'être désigné pour un logement.

Je vous propose que dans le bilan de l'année prochaine soit regardée la moyennes des points des candidats choisis.

La question de Loc-Annonces, qui est sur contingent de mairie centrale, est également un élément très important. Ce sont plutôt des logements PLS ou PLI qui sont mis sur Loc Annonces. Les logements seront de plus en plus nombreux et les demandeurs pourront candidater directement.

Mme PETIT

Je vais laisser M. LESAIN présenter sa question écrite adressée à la maire de Paris, qui fait donc l'objet d'un vote en conseil d'arrondissement.

Questions Écrites à la Maire de Paris

Q14 2016 02 Question écrite adressée à la Maire de Paris relative à la transparence des attributions des logements relevant du contingent des mairies d'arrondissement

M. LESAIN

Poser une question n'est pas y répondre, et dans la mesure où tout le monde autour de cette table est persuadé qu'il y a un sujet, je pense souhaitable de poser la question à la Maire de Paris. Nous verrons ensuite ce qu'elle nous répond.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Commission pour la « transparence » dans les propositions pour l'attribution des logements sociaux relevant du contingent de la mairie du 14^e arrondissement a mis en application, selon les recommandations de la mairie de Paris, la cotation des dossiers de demande de logements sociaux. Cette cotation, encore en rodage, n'est certes pas parfaite mais ne donne pas lieu à une véritable contestation.

En revanche, l'anonymat des dossiers a également été mis en œuvre selon vos préconisations, bien qu'il ne soit pas appliqué dans l'ensemble des arrondissements de Paris ni pour l'ensemble des membres de la commission du 14^e arrondissement. Dans les faits, c'est le cabinet de la maire d'arrondissement qui, une fois réalisée la présélection des dossiers qui seront présentés à la commission, « anonymise » manuellement les fiches qui sont présentées aux membres de la commission, selon des critères de choix qui ne sont pas soumis à la décision de la commission.

Après moins de deux mois d'exercice selon ces nouvelles dispositions, les membres de la commission du 14^e arrondissement ont pu constater que l'anonymat n'était absolument pas adapté à leur travail.

Nous ne nions pas que sa pertinence puisse être plus grande pour la commission centrale parisienne, mais à l'échelon des arrondissements cela implique :

- Une commission à plusieurs « vitesses », certains de ses membres disposant des identités des demandeurs et les autres non ;
- Une complexification de l'étude des fiches et donc des décisions moins « éclairées », les membres devant mener un travail de déduction permanent sur différents aspects (situations actuelles au regard du logement, familiales, sources des revenus...) ;

- Un sentiment d'inutilité de leur présence de la part des associations spécialisées et des élus réalisant des « permanences logement », puisqu'ils ne sont plus en mesure d'enrichir les dossiers présentés par des informations pourtant indispensables : inadéquation entre les éléments déclaratifs et la réalité, situations complexes n'apparaissant pas dans les fiches AIDA, la fiche AIDA n'étant pas l'alpha et l'oméga des informations sur une personne. Je précise à Amine BOUABBAS que faire des moyennes de points annuelles ne servira à rien...

Mme PETIT

Je vous propose de lire votre question, et de faire vos commentaires après.

M. LESAIN

Dernier point, le pire, les membres de la commission ont exprimé en diverses occasions que l'anonymisation créait de fait une rupture de confiance sur la transparence réelle des attributions.

Ce n'est pas faute d'avoir alerté sur ce sujet en amont de sa mise en place : en avril 2015, un courrier vous a été adressé par les membres de la commission, ainsi qu'à votre adjoint Ian Brossat. Il n'a jamais fait l'objet d'une réponse de la maire de Paris. Et en novembre 2015, un vœu présenté par l'opposition municipale, visant à ne pas appliquer l'anonymat au sein de la commission du 14^e, a été présenté en conseil d'arrondissement.

Deux mois après, de premières conclusions s'imposent. La déception des membres de la commission est patente, et elle a des conséquences concrètes.

La personnalité indépendante, nommée par le maire du 14^e - Le Parisien nous indique qu'elle faisait partie du Parti socialiste- qui présidait cette commission depuis de nombreuses années a annoncé lors de la dernière réunion sa décision de démissionner de cette fonction, ne souhaitant pas « cautionner » ce nouveau fonctionnement.

Le représentant de l'opposition municipale, moi-même, a lui-aussi décidé de se mettre en retrait de la commission, constatant que les conditions n'étaient pas réunies pour y réaliser un travail correct et utile à l'intérêt général, c'est-à-dire dans les mêmes conditions de confiance que celles qui prévalaient jusqu'à la fin de l'année 2015.

Enfin, plusieurs autres membres, représentant notamment les associations, ont exprimé également leur insatisfaction et leurs interrogations sur l'utilité de leur présence, voire l'utilité même de maintenir cette commission. Je vous renvoie à l'article de ce matin, une représentante associative ayant également quitté la commission pour les mêmes motifs.

Sur notre proposition, le Conseil du 14^e arrondissement demande à Madame la Maire de Paris de bien vouloir lui indiquer :

- Si, puisque le contingent concerné relève juridiquement de la mairie d'arrondissement, la mairie d'arrondissement est encore libre de définir par elle-même les modalités qui régissent ces attributions, et donc de ne pas appliquer l'anonymat. Quand vous indiquez, Mme PETIT, que vous ne voyez pas comment le 14^e pourrait fonctionner autrement que la commission parisienne, je vous informe que le maire du 10^e a décidé de ne pas appliquer l'anonymat dans sa commission d'attribution. M. FERAUD a décidé qu'il pouvait fonctionner différemment de la maire de Paris.

Mme PETIT

Il n'y a aucun souci, mais lisez votre question, M. LESAIN. Un débat est ensuite prévu par le règlement intérieur.

M. LESAIN

Je pose la seconde question à la Maire de Paris :

- Si, en cas de réponse négative à cette première question, la mairie de Paris accepterait de manière dérogatoire de laisser fonctionner la commission du 14^e arrondissement sans mise en œuvre de l'anonymat, mais avec d'autres adaptations possibles telles que la présence de citoyens pouvant assister aux commissions, afin de garantir sa pérennité et sa crédibilité qui sont aujourd'hui menacées. (Il n'y a aucun souci à ce que des citoyens puissent assister à cette commission, y compris sans anonymat) ;

- Si les préconisations qu'elle a formulées n'ont pas pour objectif réel, à moyen ou long terme, de vider de leur substance les commissions d'attribution d'arrondissement, afin d'aboutir *in fine* à la recentralisation des attributions de logement, ce qui serait en contradiction avec l'objectif médiatiquement affiché de responsabiliser davantage les élus d'arrondissement.

Comme il va y avoir débat, je serai invité à poursuivre l'argumentation.

Mme PETIT

Jusqu'au bout de la nuit !

Ian BROSSAT avait répondu à Michèle ATTAR au mois de septembre 2015 sur un certain nombre de questions qu'elle avait fait parvenir à la mairie de Paris. Je n'ai pas grand-chose à rajouter si ce n'est que nous nous sommes engagés sur la mise en place de trois éléments, dont une grille de cotation parisienne appliquée dans l'ensemble des arrondissements, pour assurer une égalité de traitement entre les demandeurs. Nous avons également dit que nous nous engageons à mettre en place cette anonymisation au niveau de la commission du contingent Ville de Paris, mais également au niveau des mairies d'arrondissement. C'est ce que demande la Maire de Paris aux maires d'arrondissement pour harmoniser au maximum. Le troisième engagement est de rendre publiques ces commissions ; c'est déjà le cas au niveau de la commission parisienne. Je vous invite à vous rapprocher de votre collègue, M. HONORÉ, élu du 18^e arrondissement, avec qui nous avons de vraies discussions. Nous sommes souvent d'accord, parfois non, mais la commission statue au final. Depuis quelques mois, le public peut assister à nos travaux.

La maire du 14^e arrondissement souhaite que ces trois engagements soient appliqués dans le 14^e arrondissement et dans sa commission. Vous souhaitez poser comme question à la maire de Paris le fait de revenir sur une décision de la maire du 14^e arrondissement. Je ne suis pas sûre qu'elle me le demande, ni qu'elle soit d'accord. Nous ne reviendrons ni sur la cotation parisienne ni sur l'anonymat et nous irons vers le fait que les travaux de la commission soient publics.

Quand j'assiste à la commission parisienne les vendredis, comme M. HONORÉ, élu des Républicains, nous posons des questions aux agents des services de la DLH qui ont en leur possession l'ensemble des éléments qui permettent de choisir entre plusieurs candidats. Entre un candidat qui a une cotation de 29 points, un autre de 24 points et un troisième de 20 points, les agents administratifs sont capables de nous dire si tel candidat vient d'entrer en résidence sociale, ou s'il est menacé d'expulsion. Le candidat 2 peut se retrouver en première position après discussion de la commission. Parfois, nous suivons la cotation car on ne voit pas où l'on pourrait fouiller davantage. Nous avons de vraies discussions sur les candidats qui nous sont présentés ; nous pouvons demander pourquoi ce candidat a refusé un logement qui lui était présenté. Pour certains membres de la commission, ce fait est réhibitore et ils ne souhaitent pas mettre un tel candidat en première position. Je fais partie de ceux qui pensent ainsi ; cependant, les services peuvent nous expliquer que les raisons du refus du candidat sont légitimes et il est alors laissé en première position.

Ce travail de transition va devoir être adopté par les membres de la commission, cette dernière ayant une antériorité très importante dans l'arrondissement. Lors d'une MIE sous la précédente mandature - vous n'étiez pas élu, M. LESAIN - la grille de cotation du 14^e arrondissement avait été auditionnée pour servir de base à un travail parisien.

Vous cherchez à instrumentaliser et à rendre politiciens les travaux de la commission et les engagements que nous avons pris, et les détourner pour insinuer du doute, des soupçons et de la

malhonnêteté de la part de la maire que je suis. Quand nous rendrons publics les bilans des arrondissements - tous les arrondissements disent appliquer cette grille de cotation - la Ville de Paris ayant mis en place des procédures de contrôle, elle piochera ici ou là et essaiera d'objectiver de quelle manière les travaux de la commission respectent cette grille de cotation. Pour un logement type, une moyenne de cotation est mise en place. Des tableaux de bord et des outils de suivi seront regardés afin de voir si pour un logement type, des attributions varient dans certains arrondissements. Par exemple, pour un F2, avec un loyer de tant, la cotation moyenne se situe autour de 19 points. Dans certains arrondissements, ce logement sera attribué à un candidat qui a une cotation de 11 ou de 8 points. La cotation n'est pas respectée. Est-ce à cause de l'anonymat ? Je pose la question.

Cette commission, je le répète, va fonctionner sur le principe de la cotation parisienne, de l'anonymat, et sera ouverte au public. Nous allons travailler au remplacement de Michèle ATTAR. Je rencontrerai avec Amine BOUABBAS les membres de la commission, afin de discuter ouvertement de toutes ces questions.

Je vous conseille d'avoir d'autres lectures que Le Parisien pour obtenir des informations sur les membres de la commission. Leurs fiches ne sont pas toujours d'actualité et ce qui est écrit ne reflète pas toujours la réalité.

Les services sociaux ont déjà adopté leur nouveau rôle dans la commission, qui est de renseigner au mieux les élus sur les candidatures. Nous établirons un bilan l'année prochaine. Je vais également demander à la commission de se doter d'un règlement, pour aborder cette question de la transparence de la présélection. Nous l'adopterons en conseil d'arrondissement, et tout sera très clair.

Je vous rappelle que nous parlons de 53 logements ; j'espère que la commission sera amenée à en désigner davantage.

Avez-vous des questions ?

M. LESAIN

Je souhaite répondre à quelques constatations que vous faites et qui marquent une profonde méconnaissance du fonctionnement de la commission du 14^e. En effet, vous ridiculisez mon constat en y voyant des motivations politiciennes. Le constat est partagé, Madame ! Pensez-vous que la présidente de la commission aurait démissionné si ce constat était uniquement basé sur des points partisans ?

Vous nous dites que vous vous êtes engagés sur trois points. Le point 1, la cotation, parfait. Le point 3, le public présent, parfait. Le point 2, l'anonymat. Mais si c'est un échec ? Et cela, on peut le dire au bout de deux mois. Vous avez une profonde méconnaissance du fonctionnement.

Les agents présents n'ont pas l'ensemble des informations disponibles. Ils peuvent nous renseigner en général pour un dossier sur dix ou sur quinze. Pensez-vous que ce soit suffisant pour prendre les décisions de façon éclairée ? Nous devrions appliquer cet anonymat parce que la mairie de Paris l'applique ? Si la mairie de Paris fait quelque chose qui ne fonctionne pas à l'échelle du 14^e, il ne faut pas la suivre. Il faut refuser cette déshumanisation. Vous me dites que je n'ai pas expliqué la réalité. Mais sur quel point ? Je vous renvoie au constat dressé par d'autres membres que moi, qui partagent totalement ma décision de me mettre en retrait de cette commission ; en effet, celle-ci, en raison de l'ensemble des arguments que nous avons exposés dans notre question, n'est plus crédible.

Mme PETIT

Ce n'est pas auprès de vous que je vais essayer de gagner en crédibilité.

Je vous propose de passer au vote. Bien évidemment, j'appelle à voter contre cette question écrite.

DELIBERATION N° 53

Q14 2016 02 Question écrite adressée à la Maire de Paris relative à la transparence des attributions des logements relevant du contingent des mairies d'arrondissement

M. LESAIN

DELIBÈRE

Après discussion la question est : rejetée à la majorité

Votants :	29	dont 7	pouvoirs		
Pour :	LR 4	dont 1	pouvoir	UDI/Modem 2	dont 1 pouvoir
Contre :	23	dont 5	pouvoirs		

Q14 2016 01 Question écrite à la Maire de Paris relative à l'ouverture du Parc Montsouris 24h/24

Mme PETIT

Lors de l'épisode caniculaire de l'été 2015, il a été décidé d'ouvrir 24h/24 quatre grands parcs parisiens, dont le parc Montsouris. Cette mesure a rencontré une adhésion certaine des parisiens. En effet, la période estivale peut présenter des désagréments dans une Ville dense comme Paris. L'ouverture des parcs a permis de réduire ces désagréments, la température des parcs étant inférieure à 3 à 4 degrés à celle des rues.

Le bilan de ces ouvertures 24h/24 est majoritairement positif en termes de fréquentation. Ainsi le parc Montsouris a accueilli 350 personnes en moyenne par nuit de juillet et août. Les vendredis et samedis étaient les plus fréquentés. Des difficultés ont été rencontrées (malpropreté, bruit, usages inappropriés, gestion de l'arrosage...), mais des mesures correctives ont été mises en place : renforcement des conteneurs, campagne de sensibilisation, renfort des maraudes des agents de la DPP.

Cette expérimentation de l'été 2015 doit se poursuivre pour permettre aux Parisiens de profiter de la beauté des parcs la nuit. C'est ainsi que la Maire de Paris a annoncé l'ouverture de certains parcs parisiens 24h/24 et 7j/7 du 15 avril au 15 septembre. Cette extension des horaires sur un temps plus long doit se mettre en place dans de bonnes conditions pour limiter les éventuelles nuisances et pour répondre aux véritables usages. J'ai trouvé qu'il était important que le Conseil d'Arrondissement puisse s'exprimer. Je ne suis pas favorable à une ouverture dès le 15 avril tous les jours de la semaine, 24h/24, et 7 j/7. Nous devons tenir compte du fait que le mois de juillet est une bonne date pour renouveler cette expérience.

Ainsi, le Conseil d'Arrondissement du 14^e demande à la Maire de Paris :

- De bien vouloir étudier la possibilité d'étendre le dispositif d'ouverture 24h/24 sur le parc Montsouris uniquement les week-ends (vendredi et samedi) de la période du 15 avril au 10 juillet, puis 7j/7 pendant la période estivale ;
- De bien vouloir préciser les mesures de renfort de sécurisation du parc Montsouris tant en terme de présence humaine que de renfort des points lumineux et les dispositions particulières pour la propreté du parc.

La date du 10 juillet est celle de la fin de l'euro 2016. La mesure d'ouverture de parcs à Paris fait l'objet d'un travail de concertation avec la préfecture de police pour que tous les éléments soient bien pris en compte.

Je passe la parole au groupe Les Républicains, car une question orale est adressée à la maire sur ce sujet. Nous passerons ensuite au vote sur la question écrite et je répondrai à la question orale.

M. FERTIER

Je suis obligé de donner de la voix puisque manifestement un certain nombre de conseillers semblent se désintéresser de cette question, à moins que ce ne soit le principe « Courage, fuyons ! ».

J'ai été interloqué quand vous nous avez annoncé que vous souhaitiez ouvrir ce débat afin que le conseil d'arrondissement puisse s'exprimer et qu'une concertation puisse s'engager. Quand on lit votre question écrite à la maire de Paris, on comprend que tout est ficelé, que la décision est prise. Je ressens une certaine affliction quant aux conditions dans lesquelles cette décision a été prise. Cette décision est méprisante, Mme la Maire. Elle est méprisante à l'égard des riverains ; il n'y a eu aucune concertation, aucune ! Elle est méprisante à l'égard du personnel du parc qui va devoir subir les conséquences de cette décision d'ouverture 24heures sur 24. Enfin, elle est méprisante à l'égard de votre conseil d'arrondissement, Mme la Maire !

Ce débat ne date pas d'hier ; nous avons posé la question, sous forme de vœu, il y a un an exactement. On nous avait dit que c'était prématuré. Je rappelle à l'intention du public que nous avons sollicité l'examen de l'ouverture du parc de 7h00 à 22h00. Ce n'était pas un hasard ; en effet, à quelques centaines de mètres, de l'autre côté du boulevard, le parc de la Cité Universitaire ouvre de 7h00 à 22h00, avec un système de sécurité adapté. D'autres parcs ouvrent également de 7h00 à 22h00. On nous avait dit que ce n'était pas opportun, cette demande n'est pas sollicitée de la part des riverains ou de la part des Parisiens. Je vous invite à vous reporter au procès-verbal du 2 mars 2015 où vous indiquez : « *La mairie n'a pas été saisie d'une quelconque demande en ce sens.* »

Cette décision est donc méprisante et incohérente avec les positions que vous aviez exprimées les uns et les autres il y a un an. Vous pouvez retrouver toutes ces déclarations page 75-76 du procès-verbal du 2 mars 2015. « *Mme BLAUDEL : Cela pose la question du gardiennage sur des espaces jamais fermés. Finalement, cela ne pose pas plus de souci que cela. Les délinquants ne courent pas les rues du 14ème arrondissement, cela se passe plutôt bien.* » Nous avons eu le même débat au sujet de la ZAC Didot. « *Je ne pense pas que le vœu soit la bonne méthodologie par rapport à la concertation auprès des riverains.* » Il n'y a aujourd'hui aucune concertation ! Aucune ! Mme BLAUDEL poursuit : « *Je ne suis pas certaine que le parc Montsouris soit le meilleur lieu pour débiter ces expérimentations.* » On ne parle plus du tout d'expérimentations. C'est effectif à compter du 15 avril, 7 jours sur 7, jusqu'au 15 septembre. Vous, Mme la Maire : « *Nous en reparlerons au moment de l'adoption du nouveau règlement des parcs et jardins. L'extension des horaires n'est pas forcément souhaitée par tous les riverains, je tiens à le dire.* » Il n'y a pas eu de débat au sujet du règlement intérieur. On nous annonce aujourd'hui que la décision est prise et qu'il s'agit uniquement d'apporter quelques correctifs : ce sera uniquement le week-end. Les riverains vont être ravis ! Ils n'auront comme autre solution que de quitter le quartier tous les week-ends du 15 avril au 15 septembre !

Cette décision est irresponsable, Mme la Maire. Comment pouvez-vous expliquer cela, alors que l'état d'urgence vient d'être renouvelé, alors que Vigipirate est applicable, alors que le jardin de l'Observatoire est fermé pour les mêmes motifs, et que l'on vous demande uniquement une réouverture pour la journée, afin que les écoles du coin puissent en profiter. D'un côté on ouvre 24h/24, de l'autre, on ferme complètement. Or, les conditions de sécurité sont les mêmes ! Ce ne sont pas deux caméras à l'entrée du parc qui vont résoudre les problèmes de sécurité. Je ne pense pas non plus que les forces de l'ordre auront tout à loisir de venir régulièrement patrouiller pour s'assurer de la sécurité du parc, notamment la nuit. C'est pour l'ensemble de ces raisons que je trouve cette décision méprisante, incohérente et irresponsable. Votre question, qui est un cache-misère, ne saurait justifier vos propres incohérences et vos propres irresponsabilités. Je vous laisse l'entière responsabilité de cette décision ; nous ne voterons pas en faveur de cette question.

DELIBERATION N° 52

Q14 2016 01 Question écrite à la Maire de Paris relative à l'ouverture du Parc Montsouris 24h/24

Mme Carine PETIT

DELIBÈRE

Après discussion la question est : adoptée à la majorité

Votants :	29	dont 8	pouvoirs					
Pour :	23	dont 6	pouvoirs					
Contre :	LR 4	dont 1	pouvoir	UDI/Modem 2	dont	1	pouvoir	

Questions orales à la Maire d'arrondissement

Q14 2016 05 Question orale à la Maire d'Arrondissement relative à l'extension des horaires d'ouverture du parc Montsouris

M. FERTIER

En ce qui concerne la question orale, puisque semble-t-il, vous avez déjà arbitré dans le bureau de Mme HIDALGO, je me borne uniquement à vous poser les trois questions :

- Quel est le résultat des discussions avec les organisations syndicales afin de poursuivre l'extension horaire notamment jusqu'à 22 heures comme notre groupe l'avait demandé ? (Je crains que si vous nous apportez une réponse, celle-ci ne soit désormais sans objet, mais nous la souhaitons néanmoins).
- Quel est le bilan réalisé par la Mairie de Paris - que vous nous aviez promis en septembre dernier, mais vous avez manifestement une notion du temps extensible - de l'expérimentation de l'extension de l'ouverture du Parc 24h/24 en juillet et août dernier ?
- L'ouverture du Parc Montsouris 24h/24 est-elle appelée à être mise en œuvre et, dans l'affirmative, dans quel délai et avec quelles mesures d'accompagnement ? (Malheureusement, votre question écrite apporte là aussi une réponse fort décevante).

Mme PETIT

Je vous remercie pour ces propos légèrement agressifs.

M. FERTIER

Agressif n'est pas le bon qualificatif, madame !

M. AZIERE

Je vais être bref. Je souhaite apporter mon soutien à Stéphane FERTIER sur les ouvertures du parc Montsouris, et apporter mon témoignage de riverain d'un parc ouvert 24h/24 depuis près de 10 ans.

Je peux confirmer que des difficultés ont été rencontrés dans ce parc du Château ouvrier, situé entre la place de la Garenne et le Château ouvrier : malpropreté, bruit, usages inappropriés (le trafic de drogue est bien un usage inapproprié)...

Mme PETIT

Parlez-vous du Parc Montsouris ?

M. AZIERE

Je parle de ce que je connais ; je vous apporte un témoignage sur un parc ouvert 24h/24. J'attends, conformément à votre vœu, le renforcement des conteneurs, des campagnes de sensibilisation. Je n'en ai pas vus. Or, les riverains du parc sont venus lors du dernier conseil d'arrondissement manifester leur mécontentement devant l'inaction de la mairie. Le renfort des maraudes des agents de la DPP n'existe pas, je peux en témoigner, si vous voulez bien apporter quelque crédit à ma parole. Les renforts attendus que vous demandez en prévision pour le parc Montsouris, afin de sécuriser le parc la nuit ne seront pas inutiles en termes de présence humaine. Nous les attendons depuis très longtemps dans ce parc ouvert 24h/24. Elles ne seront pas superflues ; ce n'est rien à côté des désagréments que connaîtront les riverains.

Mme PETIT

Je vous rappelle que tous les éléments de bilan sur l'ouverture du Parc Montsouris l'été dernier ont été communiqués à Mme KOSCIUSKO-MORIZET au mois de décembre 2015. Par ailleurs, je peux vous relire le courrier de Pénélope KOMITES qui vous a été adressé en novembre 2015 suite au dépôt de votre vœu relatif à l'extension des horaires d'ouverture du parc Montsouris. Comme annoncé dans la réponse que j'avais faite à ce vœu en séance, cette demande d'évolution a été présentée aux agents de la brigade concernée, chargés de l'ouverture, de la fermeture et de la surveillance des sites : *« Les 15 agents se sont déclarés défavorables à une fermeture plus tardive ; cela implique une fin de service plus tardive de 2 heures durant les 4 mois d'hiver. Or, la plupart des agents ont un lieu de résidence très éloigné de leur site de travail, et des horaires de transport en commun peu flexibles. Ils ont également indiqué que le parc de la Cité Universitaire Internationale demeurait ouvert très tardivement tous les jours et pouvait répondre aux besoins des usagers. En revanche, la proposition d'ouverture du site à 7h00 du matin n'a suscité aucune réaction négative. Les impacts des élargissements d'horaires sur les conditions de travail des agents ont donc justifié la saisine du CHSCT de la direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris. Lors de cette séance qui a eu lieu le 9 octobre 2015, l'ensemble des organisations syndicales a rejeté le principe d'une fermeture plus tardive, mais accepté celui d'une ouverture matinale à 7h00, cet aménagement horaire pouvant entrer en vigueur au mois de janvier 2016. »* Voilà ce qui a été répondu en novembre dernier à la présidente du groupe Les Républicains.

Le bilan a été communiqué sur l'ouverture nocturne estivale des quatre grands parcs parisiens. Je reste sur l'idée que nous devons prioritairement maintenir le principe d'une ouverture des parcs 24h/24 sur une période estivale, au moment où il fait très chaud. Le bilan du parc Montsouris fait ressortir, c'est vrai, des éléments négatifs. Les problèmes de propreté ont été largement résolus au cours de cette première expérience. Il a été constaté certains usages inappropriés, certaines nuisances sonores ; il a été également constaté une très forte fréquentation du parc en juillet, jusqu'à 1h00 du matin environ. Au mois d'août, le parc Montsouris n'a pas été autant fréquenté. C'est pour cette raison que nous essayons de faire passer le message que nous ne sommes pas convaincus d'une ouverture 24h/24, 7j/7 dès le mois d'avril. Je vous le dis franchement, comme je l'ai dit à la Maire de Paris, comme je l'ai dit à Pénélope KOMITES. Les discussions et la concertation sont encore en cours. Pourquoi suggère-t-on une telle ouverture ? Parce que nous nous disons qu'il serait bon d'avoir une certaine harmonie entre les parcs.

Les préoccupations de la commissaire d'arrondissement rejoignent celles du préfet de police et de la Ville de Paris en ce qui concerne la date de fin de l'Euro 2016.

Je n'ai pas dit que l'implantation de deux caméras allait résoudre l'ensemble des problèmes de sécurité sur ce secteur. J'ai dit que c'était un renfort supplémentaire en termes de sécurité publique.

Renouveler l'expérience serait bien ; nous pouvons aussi mettre en place un système (en étant à l'écoute des riverains, de la commissaire d'arrondissement, des différents services de la Ville et des élus), qui permette d'interrompre à tout moment cette ouverture 24h/24, 7j/7, que je suggère de mettre en place à partir du 10 juillet.

Vous ne pouvez pas dire qu'aucune ronde n'est effectuée par les services de police ou par les services de la DPP, dans les jardins ou les espaces publics cités. Ce n'est pas vrai. Je vous conseille aussi, M. FERTIER, de ne pas faire de rapprochements inappropriés : nous ne sommes pas chez nous dans le jardin de l'Observatoire, mais nous le sommes dans le parc Montsouris. Par ailleurs, même quand nous ne sommes pas chez nous, nous allons débloquer un budget d'investissement qui va permettre le renfort d'une clôture dans le jardin de l'Observatoire, ce qui va nous permettre de l'ouvrir, comme tout jardin public classique de la Ville de Paris. Nous avançons mais nous sommes soumis aux autorisations des ABF, le site de l'Observatoire étant protégé. Comme les usagers et comme les habitants de ce quartier, j'aurais aimé que les ABF rendent leur avis plus rapidement. Nous travaillons afin de permettre une ouverture la plus large possible du jardin de l'Observatoire, mais ce n'est pas la peine d'agiter n'importe quelle comparaison.

Je vous propose de passer au vote. Je vous transmettrai les documents adressés en novembre et en décembre à Mme KOSCISKO-MORIZET. Cette question écrite est une première base sur laquelle nous allons continuer à travailler avec la mairie de Paris.

Q14 2016 03 Question orale à la Maire d'arrondissement relative à la concertation préalable au réaménagement de l'avenue du Général Leclerc

Mme DAUCHEZ

Le réaménagement de l'avenue du Général Leclerc a fait l'objet d'engagements électoraux de la part de l'actuelle majorité municipale, lors des scrutins de mars 2001, de mars 2008 et de mars 2014.

Il a depuis été confirmé depuis que ce vaste et indispensable chantier, même s'il ne comprendra pas la place Denfert-Rochereau comme cela avait pourtant été annoncé tant par Carine Petit que par Anne Hidalgo lors de la dernière campagne municipale, serait mené d'ici à 2020 dans le cadre du Plan d'Investissement de la Mandature.

La maire du 14^e arrondissement a fait savoir récemment que la première réunion de concertation relative au réaménagement de l'avenue du Général Leclerc se déroulerait le jeudi 24 mars à 18h30, en salle des mariages de la mairie d'arrondissement.

Or, cette concertation démarre alors même que de nombreuses études ont déjà été réalisées, et ce depuis plusieurs années. Ainsi, une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage a notamment été désignée début 2012 pour étudier les hypothèses d'aménagement de l'avenue du Général Leclerc, de la place Denfert-Rochereau à la porte d'Orléans. Le marché avait été formalisé au prix forfaitaire de 129 100 euros, à la charge de la collectivité, et l'étude achevée à l'automne 2013.

Début 2015, la majorité municipale indiquait devant le conseil d'arrondissement qu'elle n'avait elle-même été destinataire que d'une partie de ce document, les services de la Ville de Paris refusant de lui transmettre l'intégralité de l'étude. La concertation devant démarrer dans quelques jours, cette difficulté interne a probablement dû être aplanie aujourd'hui.

Or, une concertation réelle et efficace ne saurait débiter sans que les parties prenantes (mairie de Paris, mairie d'arrondissement, conseils de quartier, riverains, commerçants...) ne disposent d'un niveau d'information minimal. Ce d'autant plus que, depuis plusieurs années, les représentants des comités de quartier et les associations de riverains demandent sans relâche la communication de ces documents qui ont été finalisés il y a plus de deux ans.

Aussi, nous vous demandons à Madame la Maire du 14^e arrondissement de bien vouloir nous communiquer, ce lundi 14 mars à l'occasion du conseil d'arrondissement, l'intégralité des études préalables réalisées en 2012-2013, et de les transmettre avant le 24 mars aux parties prenantes en faisant la demande, afin de débiter la phase de concertation dans les meilleures conditions possibles.

Mme PETIT

Merci pour votre question. Nous comptons bien transmettre aux invités à cette première réunion du 24 mars l'ensemble de l'étude réalisée. Nous la mettrons en ligne sur le site du 14^e arrondissement.

Nous inviterons le 24 mars les représentants des conseils de quartier, les associations de commerçants et les associations qui ont travaillé sur l'avenir de cette avenue. Nous proposerons, avec Sylvie LEKIN et Etienne MERCIER, d'avoir une première discussion sur les documents et sur l'étude réalisée. Nous devons nous mettre d'accord sur les modalités de la concertation, sur le calendrier et sur le rythme de la concertation. Nous proposons une concertation resserrée dans le temps, mais néanmoins intense. Nous irons au bout des discussions avec les riverains et les représentants d'associations et de conseils de quartier. Nous voudrions aboutir à un projet partagé début juillet pour que les services enclenchent très rapidement la rédaction des marchés publics, et que les travaux commencent au plus tôt, c'est-à-dire dans un an.

Je rappellerai à cette occasion les objectifs que nous poursuivons pour la rénovation de cette avenue : favoriser les traversées piétonnes et les accroches transversales de l'avenue, avoir une réelle qualification de la place Hélène et Victor Basch selon les objectifs de sécurisation piétonne, faciliter la circulation des vélos sur toute la longueur de l'avenue, et agir sur les matériaux ou sur les aménagements pour continuer à lutter contre la pollution et contre le bruit. L'ensemble de cette étude pourra être envoyée par mail aux élus du conseil d'arrondissement. Nous l'enverrons également à tous les invités de la réunion du 24 mars, puis nous la mettrons en ligne.

Q14 2016 04 Question orale à la Maire d'arrondissement relative à la préservation de la présence de la Fondation Cartier dans le 14^e arrondissement

M. LESAIN

Depuis de nombreuses années, la Fondation Cartier a fait savoir à la Ville de Paris sa volonté de s'étendre sur son site actuel, en saisissant l'occasion du réaménagement du site de l'ancien hôpital Saint-Vincent de Paul. Divers projets architecturaux avaient même été esquissés dans cet objectif et partagés avec la Ville de Paris.

L'importance de conserver la Fondation Cartier dans le 14^e arrondissement est unanimement reconnue. En avril 2010, le maire du 14^e affirmait ainsi au magazine Le Point : « La Fondation Cartier est mon musée d'arrondissement ». Plus récemment, l'actuelle maire d'arrondissement indiquait pendant la dernière campagne municipale, citée dans un article du journal Le Monde du 6 mars 2014, qu'elle « [s'] engageait solennellement sur son maintien et son développement sur son site actuel ».

Lors de la dernière réunion de concertation liée au projet Saint-Vincent de Paul, le 1^{er} décembre 2015, la maire du 14^e arrondissement a dévoilé trois scénarios potentiels, qui devaient être présentés à la Fondation Cartier quelques jours plus tard. Elle indiquait à cette occasion qu'un ultimatum était fixé à la Fondation Cartier pour choisir l'une de ces trois propositions « avant la fin 2015 », soit en moins d'un mois.

Néanmoins, tout le monde était bien conscient dès cet instant que la Fondation Cartier risquait selon toute probabilité de repousser ces trois propositions, celles-ci proposant respectivement :

- de s'étendre dans une partie d'un bâtiment voisin, une autre partie de ce même bâtiment étant consacrée à du logement ;
- de s'étendre uniquement dans des espaces souterrains situés sur le site de l'ancien hôpital ;
- de s'étendre dans un bâtiment propre qui serait situé de l'autre côté de la parcelle par rapport à son bâtiment actuel.

Ces trois hypothèses ne correspondaient en rien au besoin et à l'ambition que la Fondation Cartier avait pu exprimer depuis plusieurs années.

Comme cela était prévisible, et comme l'a annoncé Madame Marianne AUFFRET lors du dernier conseil de quartier Montparnasse-Raspail le 23 février, la Fondation Cartier a rejeté ces trois propositions.

Aujourd'hui, on peut donc exprimer de réels doutes sur le souhait de la Fondation Cartier de maintenir à moyen ou long terme sa présence dans le 14^e arrondissement, celle-ci ayant depuis longtemps conditionné cette décision à sa capacité d'extension et de développement.

Aussi, notre groupe, Les Républicains et apparentés, demande à Madame la Maire du 14^e arrondissement de bien vouloir lui indiquer :

- de quelle façon se sont réellement déroulées les négociations avec la Fondation Cartier ;
- quelles conclusions elle entend tirer de l'échec manifeste de ces négociations ;
- comment elle entend convaincre néanmoins les responsables de la Fondation Cartier de l'importance de leur maintien dans le 14^e arrondissement.

Mme PETIT

Le travail avec la Fondation Cartier, pour envisager une solution d'extension, étudiée par la Ville de Paris depuis plusieurs années, a fait l'objet de nombreuses réunions de travail. Lors de chaque réunion les objectifs du projet du futur quartier Saint Vincent de Paul étaient rappelés, en essayant de mettre les besoins d'extension de la fondation Cartier en adéquation avec ces objectifs.

Le projet urbain de Saint Vincent de Paul s'affinant, il leur a été proposé en fin d'année 2015 une nouvelle réunion de travail à laquelle nous avons participé. Comme toujours, nous répondons présents aux demandes de réunions avec la Fondation Cartier. Il leur a été proposé trois solutions d'extension compatibles avec l'organisation de l'espace de Saint Vincent de Paul projetée pour le futur éco-quartier, et avec les objectifs du programme, en termes de logement, d'équipements et d'espace public de la ZAC.

En début d'année 2016, la fondation Cartier nous a fait savoir par courrier qu'ils renonçaient à cette extension. Cependant, la Ville de Paris et la mairie d'arrondissement pensent que cette extension est souhaitable, intéressante et enrichissante pour le futur quartier Saint Vincent de Paul ; il s'agit, pour la Fondation Cartier et pour le 14^e arrondissement, d'une opportunité unique qui ne se reproduira pas de sitôt. Nous avons donc continué à tenter de se faire rapprocher les points de vue.

Jean-Louis MISSIKA rencontre régulièrement Jean NOUVEL. Nous allons à nouveau adresser un courrier d'ouverture, sur la base des discussions que nous avons eues avec Jean NOUVEL et la Fondation Cartier. Depuis, les échanges se poursuivent, dans cette optique de permettre cette extension. Tant que les calendriers de l'opération du programme ne remettent pas en cause nos propres objectifs et l'avancement réel du quartier, nous continuons ces discussions avec la Fondation Cartier. Le calendrier se resserre quand même de plus en plus ; il faudra s'entendre définitivement avant cet été sur une hypothèse et sur un projet.

Une quatrième solution est en cours d'étude suite aux discussions que la direction de l'urbanisme et Jean-Louis MISSIKA ont eues avec Jean NOUVEL ; elle fera l'objet d'un courrier écrit. Cette solution permettrait :

- Une extension dans le bâtiment Lelong, tout en respectant l'aménagement et le programme prévu dans la ZAC, c'est-à-dire le respect patrimonial du bâtiment Lelong, à travers la conservation de sa forme actuelle ;
- La réalisation de 5 000 m² de logements. Cela correspond à l'un de nos objectifs en termes de programmation sur l'ensemble de la ZAC ;
- La réalisation d'une boucle de circulation autour du site passant entre la fondation Cartier et le bâtiment Lelong. C'est quelque chose qui est ressorti de la concertation et qui est porté par moi-même et mon équipe.

Nous espérons tous que la Fondation Cartier décidera de s'étendre sur le site de Saint Vincent de Paul. Nous maintenons cependant le fait que nous ne souhaitons pas retarder l'opération d'ensemble ni remettre en cause les invariants du projet. Nous attendons leur retour afin de pouvoir reprendre la concertation et poursuivre la procédure de ZAC qui est en cours.

M. LESAIN

Ce que vous appelez un quatrième scénario est en fait une nouvelle version du premier scénario ; il s'agit en effet d'intégrer la nouvelle partie de la Fondation dans un bâtiment consacré en grande partie à du logement.

Attendons le retour de la Fondation. Je vous demanderai simplement de bien vouloir nous informer régulièrement de ces négociations. À notre sens, pour pouvoir arriver à un accord lors d'une négociation, il faut le vouloir des deux côtés. Vous ne nous avez pas donné les gages de vouloir réellement le maintien et le développement de la Fondation dans le 14^e.

Mme PETIT

J'ajoute que depuis plusieurs années, la Ville de Paris a fait la proposition à la Fondation Cartier - qui semble l'accepter - que le portage foncier ne soit pas assuré par la Fondation Cartier mais par un bailleur de la Ville, et que la fondation Cartier soit locataire. Nous sommes allés jusque-là. Nous sommes également d'accord sur le fait que c'est à Jean NOUVEL de proposer son projet ; si la RIVP s'occupe de l'aménagement de ce bâtiment, nous demandons à suivre ce projet. Nous lui avons à nouveau fait part de nos invariants et de nos vœux concernant l'aménagement de ce futur éco-quartier.

Oui, nous le voulons ; la preuve est la construction de ce quatrième scénario et le fait que nous sommes encore en discussion malgré le courrier assez sec envoyé à Jean-Louis MISSIKA en début d'année 2016.

M. LESAIN

Le courrier sec n'était qu'une réponse à un ultimatum de moins d'un mois que vous laissez à la Fondation pour se prononcer sur vos trois scénarios.

Mme PETIT

Il ne s'agissait absolument pas d'un ultimatum.

M. LESAIN

Vous l'avez envoyé le 4 décembre en disant que vous vouliez une réponse pour le 31 décembre.

Mme PETIT

Vous répétez ce que vous avez dit il y a plusieurs semaines et plusieurs mois.

Je vous propose de poursuivre l'ordre du jour, le vœu du conseil de quartier Mouton Duvernet. Ce sujet a déjà été abordé lors du précédent conseil ; il s'agit du compostage collectif.

Vœux

V14 2016 11 Vœu déposé par le Conseil de quartier Mouton Duvernet relatif à la mise en place des compostages collectifs

M. BOESPFLUG

Bonsoir ; je suis Rodolphe BOESPFLUG, le vice-président du conseil de quartier Mouton Duvernet. Ce vœu concerne le compostage collectif. Le compost de quartier Mouton Duvernet se révèle être, après un an d'existence, une expérience très positive, avec la transformation des déchets organiques de près de 80 foyers volontaires, qui contribue à réduire le volume des ordures ménagères collectées et acheminées vers les centres de traitement des déchets. Il contribue également à la restauration de la qualité des sols et à la biodiversité. Ce projet a été soutenu et accompagné avec enthousiasme et efficacité tant par les élus que par les services des espaces verts de l'arrondissement. Un deuxième compost de quartier est en préparation, ainsi qu'un troisième projet.

Si les habitants porteurs du projet du compost Mouton Duvernet ont accepté de s'adosser à une association pour le conventionnement avec la mairie du 14^e, ce n'est qu'à défaut d'avoir pu mettre en place une solution leur permettant de conserver leur identité de groupe issue du conseil de quartier. C'est cette solution qui reste à inventer pour les prochains composts de quartier.

C'est pourquoi le conseil de quartier Mouton Duvernet, réuni en plénière le 15 février 2016, émet le vœu que la Mairie de Paris facilite la mise en place des compostages collectifs de quartier en ne rendant pas obligatoire la création d'associations doublonnant l'action des conseils de quartier.

Le dispositif à mettre en place pourrait s'inspirer de celui qui a été inventé pour l'installation de l'écran d'information du conseil de quartier Mouton Duvernet à la bibliothèque Georges Brassens, à savoir une convention tripartite engageant le conseil de quartier, la mairie du 14^e et l'organisme accueillant l'activité. Cette convention prévoit les rôles et responsabilités de chacun et définit les bonnes pratiques à respecter, ainsi que les points d'étape et évolutions possibles.

Mme PETIT

Le vœu du Conseil de quartier est le suivant : « *Le conseil de quartier Mouton Duvernet, réuni en plénière le 15 février 2016, émet le vœu que la Mairie de Paris facilite la mise en place des compostages collectifs de quartier en ne rendant pas obligatoire la création d'associations doublonnant l'action des conseils de quartier.* »

Suite au dernier conseil d'arrondissement, nous avons fait remonter à l'adjointe de la Maire de Paris en charge de ces questions les vœux du conseil de quartier Pernety. Nous allons adresser un courrier à l'ensemble des conseils de quartier. Nous sommes encore en attente de la réponse.

Je propose au conseil d'arrondissement d'adopter ce vœu et de poursuivre ce travail avec la Ville de Paris, les élus de l'arrondissement et les porteurs de projet d'un plan compost 14^e arrondissement.

DELIBERATION N° 54

V14 2016 11 Vœu du Conseil de quartier Pernety relatif à la mise en place de compostages collectifs de quartier

DELIBERE

Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants :	29	dont 9	pouvoirs
Pour :	29	dont 9	pouvoirs

V14 2016 12 Vœu proposé par Carine PETIT, Mélody TONOLLI et les élus de la majorité municipale relatif au respect de l'engagement pris par l'État concernant le financement des postes d'adultes-relais pour les associations des quartiers classés en veille active dans le cadre du contrat de ville 2015/2020

Mme TONOLLI

Je vais vous parler du vœu sur les adultes relais. Nous avons été alertés par des associations en quartiers de veille active sur la question des adultes-relais. La secrétaire d'État en charge de la Politique de la Ville nous avait dit que les dispositifs et les financements concernant les adultes-relais ne seraient pas remis en cause.

Nous avons donc souhaité rappeler à la Préfecture les engagements que l'État avait pris jusqu'en 2020 par rapport aux financements dans les quartiers de veille active. Nous ne voulions pas remonter sans cesse au créneau alors que les engagements avaient été pris ensemble et contractualisés.

Le conseil d'arrondissement émet donc le vœu que la Ville de Paris rappelle une nouvelle fois à l'ensemble des partenaires et en particulier à l'État leurs engagements pris lors de la signature du Contrat de Ville 2015/2020 notamment à l'endroit des quartiers classés veille active.

Mme PETIT

Il est toujours important de rappeler au gouvernement ses engagements. Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 55

V14 2016 12 Vœu proposé par Carine PETIT, Mélody TONOLLI et les élus de la majorité municipale relatif au respect de l'engagement pris par l'État concernant le financement des postes d'adultes-relais pour les associations des quartiers classés en veille active dans le cadre du contrat de ville 2015/2020

DELIBERE

Après discussion le vœu est : adopté l'unanimité

Votants :	23	dont 7	pouvoirs
Pour :	23	dont 7	pouvoirs

V14 2016 13 Vœu proposé par Carine PETIT, Mélody TONOLLI et les élus de la majorité municipale relatif à l'étude de l'opportunité d'une extension du centre d'animation Montparnasse sur le site du Musée Jean Moulin

Mme TONOLLI

C'est dommage. Je me faisais un plaisir d'en parler à M. LESAIN. Je suis sûre qu'il aurait soutenu ce vœu qui concerne le centre d'animation Montparnasse. Ce centre fonctionne très bien et se trouve à l'étroit dans ses locaux.

Le musée de la Libération déménageant place Denfert-Rochereau, nous avons immédiatement envisagé la possibilité pour le centre d'animation, qui se trouve dans le même bâtiment, de s'y étendre. Cela ne représenterait pas un financement très important.

Par ailleurs, un projet d'envergure étant en cours de réflexion sur l'ensemble immobilier Tour Maine Montparnasse, nous y voyons l'occasion de réfléchir à la construction d'un nouveau centre d'animation Montparnasse, à l'échelle nécessaire, et avec une localisation géographique plus pratique que la localisation actuelle. On peut en effet regretter que la dalle Atlantique ne soit pas très accessible.

Sur proposition de Carine PETIT, Mélody TONOLLI et les élus de la majorité municipale, le conseil du 14^e arrondissement émet le vœu que la Mairie de Paris étudie d'une part la faisabilité d'une occupation par le centre d'animation Montparnasse de l'actuel Musée Jean Moulin à compter de son déménagement et d'autre part la relocalisation de ce centre d'animation dans le cadre de la restructuration du secteur Montparnasse.

Mme PETIT

Nous essayons d'anticiper. Avez-vous des questions ? Passons au vote.

DELIBERATION N° 56

V14 2016 13 Vœu proposé par Carine PETIT, Mélody TONOLLI et les élus de la majorité municipale relatif à l'étude de l'opportunité d'une extension du centre d'animation Montparnasse sur le site du Musée Jean Moulin

DELIBERE

Après discussion le vœu est : adopté à l'unanimité

Votants :	23	dont 7	pouvoirs
Pour :	23	dont 7	pouvoirs

V14 2016 14 Vœu présenté par Carine PETIT, Florentin LETISSIER et les élu-es de la majorité municipale, relatif à la promotion des achats responsables dans les marchés publics passés par la Mairie du 14^e arrondissement

M. LETISSIER

Suite à l'adoption en Conseil de Paris du 16 février dernier d'un schéma parisien de la commande publique responsable, qui vise à responsabiliser encore plus la Ville de Paris sur les achats qu'elle effectue, notamment en matière de développement durable et de clause d'insertion, nous avons souhaité porter cette exigence pour les achats effectués par la mairie du 14^e arrondissement. Nous souhaitons entamer un travail avec nos services afin d'effectuer un bilan annuel de ces achats, de se fixer un certain nombre d'objectifs et de mettre en place un suivi de ces objectifs.

Mme PETIT

Je propose de passer au vote s'il n'y a pas d'intervention sur ce sujet.

DELIBERATION N° 57

V14 2016 14 Vœu présenté par Carine PETIT, Florentin LETISSIER et les élu-es de la majorité municipale, relatif à la promotion des achats responsables dans les marchés publics passés par la Mairie du 14^e arrondissement

DELIBERE

Après discussion le vœu est : adopté à l'unanimité

Votants :	23	dont 7	pouvoirs
Pour :	23	dont 7	pouvoirs

V14 2016 15 Vœu du groupe écologiste relatif à une communication sans stéréotype de sexe

M. LETISSIER

Nous souhaitons que le prochain CICA s'intitule : « Pour le respect des droits humains » et non des droits de l'homme. Conformément au vœu que nous présentons, nous aimerions qu'une communication sans stéréotype de sexe soit adoptée à la fois par la mairie du 14^e arrondissement et par la Ville de Paris.

On n'y fait pas toujours attention, mais les mots ont toujours un sens. Les propositions que nous faisons dans ce vœu émanent des recommandations établies par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous vous proposons de voter ce vœu pour que la Ville de Paris se dote d'une charte pour une communication publique sans stéréotype de sexe, et que cette charte s'applique également aux arrondissements.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ? Passons au vote.

DELIBERATION N° 58

V14 2016 15 Vœu du groupe écologiste relatif à une communication sans stéréotype de sexe

DELIBERE

Après discussion le vœu est : adopté à l'unanimité

Votants :	23	dont 7	pouvoirs
Pour :	23	dont 7	pouvoirs

V14 2016 16 Vœu déposé par le groupe communiste relatif aux comités de soutien aux huit de Goodyear et à la criminalisation des luttes sociales

M. LIEBAULT

Il n'y a rien derrière, j'ai le temps !

Le tribunal correctionnel d'Amiens a condamné huit anciens salariés de l'usine Goodyear à 24 mois de prison, dont 9 mois de prison ferme, pour avoir retenu entre le 6 et le 7 janvier 2014 le DRH et le directeur de production. Les salariés protestaient contre la fermeture de cette usine de pneumatiques qui avait occasionné près de 1 200 licenciements. Cette condamnation à de la prison ferme est sans précédent dans l'histoire sociale française pour des faits de séquestration.

Or, ce jugement constitue aujourd'hui une arme visant à intimider tous les salariés qui se battent pour défendre leurs droits et leurs emplois. En effet, alors que la direction de Goodyear Dunlop Tires France, de même que les deux cadres concernés, ont retiré leur plainte, le Parquet a requis des peines de prison pour les huit syndicalistes.

Si nous présentons aujourd'hui ce vœu pour des salariés d'une usine bien éloignée du 14^e arrondissement, c'est que cette condamnation est devenue emblématique d'actions en justice qui se multiplient à l'encontre de syndicalistes, y compris à Paris. Dans la capitale, des procédures ont été engagées à l'encontre de cinq syndicalistes d'ERDF.

Cette condamnation des huit de Goodyear intervient alors qu'un projet de loi travail, vise à modifier les règles de la démocratie sociale afin de les rendre plus favorables aux chefs d'entreprises, ce qui rendra plus difficile l'exercice de l'activité syndicale.

La pétition nationale de soutien aux huit de Goodyear a recueilli à ce jour plus de 170 000 signatures, uniquement sur internet. Quatre-vingt rassemblements de soutien se sont tenus en France le 4 février 2016, dont l'un réunissant environ deux mille personnes place de la Nation à Paris à l'initiative de la CGT. Le 16 février 2016 a été créé à la Bourse du travail de Paris un comité de soutien parisien aux huit de Goodyear. Un autre comité s'est créé récemment rive gauche, intégrant le 14^e arrondissement.

Selon nous, ce problème est assez grave pour les libertés syndicales pour que le conseil du 14^e arrondissement condamne une criminalisation des luttes qui touchent aussi Paris et se déclare solidaire de la mobilisation en cours. Notre assemblée l'avait fait en se positionnant majoritairement contre le vœu de la droite visant à museler la campagne BDS lors d'un dernier conseil.

Si le mouvement de contestation se développe, la mairie du 14^e peut avoir un rôle à jouer pour faciliter et regarder avec bienveillance les demandes de soutien qui pourraient être formulées par le comité de soutien parisien ou celui de l'arrondissement.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter en faveur du vœu que le groupe communiste vous propose.

M. MOURIN

Je vais prendre 10 secondes d'explication de vote. Je soutiens le combat mené contre cette décision de justice pour le moins critiquable. Cependant dire que ce jugement constitue une arme avec laquelle le gouvernement souhaite intimider tous les salariés est inacceptable ; c'est une confusion entre une décision de justice et une décision gouvernementale. Cela n'a rien à voir. Je passe sur les amalgames que vous faites entre les attentats, la loi travail et d'autres considérations qui n'ont aucun rapport entre elles, et qui justifie pleinement que je ne puisse pas voter ce vœu.

M. GRUNENWALD

Pour le groupe, je laisse la liberté de vote. À titre personnel, je ferai un NPPV.

M. BOUABBAS

Je suis prêt à voter si deux amendements sont déposés sur le considérant cité par Cyril MOURIN et sur le considérant traitant de l'état d'urgence. Il n'a pas lieu d'être.

Mme TONOLLI

Je m'associe.

M. LIEBAULT

Pascal CHERKI nous avait également fait part de ses amendements. Nous sommes d'accord. Plutôt que de dire : « Considérant que ce jugement constitue une arme avec laquelle le gouvernement cherche à intimider... », nous pouvons mettre : « ...une arme visant à intimider... », sans dire forcément qu'il s'agit du gouvernement. Ou alors, on enlève le paragraphe. D'accord.

Le deuxième paragraphe supprimé serait le suivant : « Considérant que les récents attentats ont eu pour conséquence... ». Très bien.

Mme PETIT

À titre personnel, et dans ma position de maire, je ferai un NPPV pour essayer de respecter le fait que les vœux inscrits à l'ordre du jour des conseils d'arrondissement aient un rapport avec la politique locale.

DELIBERATION N° 59

V14 2016 16 Vœu déposé par le groupe communiste relatif aux comités de soutien aux huit de Goodyear et à la criminalisation des luttes sociales

DELIBERE

Après discussion le vœu est : adopté à la majorité

Votants : 23 dont 7 pouvoirs
Pour : PCF/FG 3 EELV 4 PS : Mme TONOLLI M.BOUABBAS Mme AUFFRET M CHERKI M. SANCHES-RUIVO Mme MAUPAS dont 1 pouvoir
Contre : M. MOURIN
Ne prennent pas part au vote : M. ANTONELLI Mme BERTRAND Mme GUY-DUBOIS M.GRUNENWALD Mme MECARY M.MERCIER Mme PETIT Mme POLSKI Mme POURTAUD

Mme PETIT

Je remercie le public présent jusqu'à la fin de ce conseil. Il est 1h24, je crois que nous avons battu notre record.

La séance est levée à 01h24.